5.1 ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS AU 31/12/2018

5.1.1 État de la situation financière consolidée

ACTIF

(en millions d'euros)	Note n°	31/12/2018	31/12/2017
Goodwill	15 et 16	193,6	235,6
Droits audiovisuels	15	56,9	56,0
Autres immobilisations incorporelles	15	135,1	145,8
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		**385,6**	**437,4**
Terrains	17	19,1	19,3
Constructions	17	61,1	68,2
Autres immobilisations corporelles	17	39,2	39,8
IMMOBILISATIONS CORPORELLES		**119,4**	**127,2**
Instruments de capitaux propres évalués à la juste valeur [1]	20.1	6,2	13,9
Autres actifs financiers non courants	20.1	18,5	5,4
Participations dans les coentreprises et les entreprises associées	19	10,8	13,8
ACTIFS FINANCIERS		**35,5**	**33,2**
Autres actifs non courants	20.1	-	17,6
Actifs d'impôts différés	11	16,2	25,5
ACTIF NON COURANT		**556,7**	**640,9**
Stocks de droits de diffusion	18	260,9	251,3
Autres stocks	18	8,6	14,1
Créances clients nettes	20.1	320,5	330,7
Impôts courants		6,6	33,9
Instruments financiers dérivés	21.4	0,2	-
Autres actifs financiers courants	20.1	13,7	0,2
Autres actifs courants	20.1	209,5	191,6
Trésorerie et équivalents de trésorerie	20.1	132,8	54,3
ACTIF COURANT		**952,8**	**876,2**
TOTAL ACTIF		**1 509,5**	**1 517,1**

[1] Conformément à IFRS 9 - Instruments financiers, les actifs financiers disponibles à la vente ont été reclassés en "instruments de capitaux propres évalués à la juste valeur" (cf. note 5).

PASSIF

(en millions d'euros)	Note n°	31/12/2018	31/12/2017
Capital social		50,6	50,6
Prime d'émission		7,6	7,6
Actions propres		(12,0)	(6,8)
Réserves consolidées [2]		496,3	464,4
Autres réserves		(7,7)	(11,9)
Résultat part du Groupe		181,8	158,4
CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE		**716,6**	**662,3**
Intérêts non-contrôlants		0,1	(0,1)
CAPITAUX PROPRES	**22**	**716,7**	**662,2**
Provisions	23 et 24	37,9	42,3
Dettes financières	20.2	51,5	52,0
Autres passifs financiers	20.2	25,4	43,2
Autres dettes	20.2	0,8	2,8
Passifs d'impôts différés	11	10,2	5,6
PASSIF NON COURANT		**125,9**	**146,0**
Provisions	24	54,1	77,6
Dettes financières	20.2	0,4	36,3
Instruments financiers dérivés	21.4	-	0,1
Autres passifs financiers	20.2	29,8	15,0
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	20.2	414,9	389,3
Autres dettes d'exploitation	20.2	15,5	29,0
Impôts courants		5,2	3,3
Dettes fiscales et sociales	20.2	122,6	120,5
Dettes sur immobilisations	20.2	24,3	37,9
PASSIF COURANT		**666,9**	**708,9**
TOTAL PASSIF & CAPITAUX PROPRES		**1 509,5**	**1 517,1**

[2] Les capitaux propres d'ouverture ont été retraités des impacts des dispositions de la norme IFRS 15 - Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients, appliquées par le Groupe au 1er janvier 2018 sans ajustement sur les comparatifs (cf. note 5).

5.1.2 État du résultat global consolidé

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

(en millions d'euros)	Note n°	31/12/2018	31/12/2017 Retraité[3]	31/12/2017 Publié
Chiffre d'affaires	7	1 421,4	1 324,5	1 387,3
Autres produits opérationnels	8.1	14,7	8,9	28,0
Total des produits opérationnels		**1 436,1**	**1 333,5**	**1 415,4**
Consommations et autres charges opérationnelles	8.2	(711,0)	(686,7)	(708,5)
Charges de personnel (yc participation)	8.3	(279,6)	(226,5)	(277,6)
Impôts, taxes et versements assimilés		(61,7)	(45,9)	(46,1)
Dotations aux amortissements et aux dépréciations (nettes de reprises)	8.4	(120,1)	(123,2)	(137,0)
Perte de valeur des actifs non amortissables	8.4 / 16	(0,9)	-	-
Total des charges opérationnelles		**(1 173,3)**	**(1 082,4)**	**(1 169,2)**
Plus-value sur cessions de filiales		12,3	-	-
Résultat opérationnel		**275,0**	**251,1**	**246,1**
Produits de la trésorerie		0,5	0,8	0,5
Coût de l'endettement		(0,8)	(0,4)	(0,4)
Autres éléments financiers		(2,0)	(1,9)	(2,0)
Résultat financier	**10**	**(2,3)**	**(1,5)**	**(2,0)**
Part du résultat dans les coentreprises et les entreprises associées	19	(0,8)	1,8	1,8
Résultat courant avant impôt		**272,0**	**251,4**	**246,0**
Impôt sur le résultat	11	(97,4)	(89,4)	(87,5)
Résultat net des activités poursuivies		**174,5**	**161,9**	**158,4**
Profit ou perte après impôt des activités cédées	12	7,3	(3,5)	-
RÉSULTAT NET DE LA PÉRIODE		**181,8**	**158,4**	**158,4**
attribuable au Groupe	**13**	**181,8**	**158,4**	**158,4**
attribuable aux intérêts non-contrôlants		0,0	(0.0)	(0,0)
Résultat part du Groupe par action (en euros)	13	1,443	1,257	1,257
Résultat part du Groupe par action des activités poursuivies (en euros)	13	1,385	1,230	1,257
Résultat dilué part du Groupe par action (en euros)	13	1,438	1,249	1,249
Résultat dilué part du Groupe par action des activités poursuivies (en euros)	13	1,380	1,222	1,249

[3] Conformément à IFRS 5 - Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées, le pôle Girondins est présenté dans l'état du résultat global consolidé des exercices 2018 et 2017 comme une activité cédée (cf. note 12).

RESULTAT GLOBAL CONSOLIDE

(en millions d'euros)	Note n°	31/12/2018	31/12/2017 Retraité[3]	31/12/2017 Publié
RESULTAT NET CONSOLIDÉ		**181,8**	**158,4**	**158.4**
Autres éléments du résultat global recyclables en résultat :				
Variation de la valeur des instruments dérivés		6,6	(8,7)	(8,7)
Variation des écarts de conversion		0,1	(0,2)	(0,2)
Impôts sur les éléments recyclables	11	(2,4)	2,8	2,8
Autres éléments du résultat global non recyclables en résultat :				
Pertes et gains actuariels		1,5	(2,6)	(2,6)
Instruments de capitaux propres évalués à la juste valeur [1]		-	-	-
Impôts sur les éléments non recyclables	11	(0,4)	0,6	0,6
Autres éléments du résultat global	**22.3**	**5,4**	**(8,0)**	**(8,0)**
RÉSULTAT GLOBAL DE LA PÉRIODE		**187,2**	**150,4**	**150,4**
attribuable au Groupe		**187,2**	**150,4**	**150,4**
attribuable aux intérêts non-contrôlants		0,0	(0,0)	(0,0)

[1] Les dispositions de la norme IFRS 9 - Instruments financiers n'ont pas eu d'impact sur le résultat global consolidé du Groupe.

[3] Conformément à IFRS 5 - Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées, le pôle Girondins est présenté dans l'état du résultat global consolidé des exercices 2018 et 2017 comme une activité cédée (cf. note 12).

5.1.3 Tableau de flux de trésorerie consolidé

(en millions d'euros)	Note n°	31/12/2018	31/12/2017 Retraité[3]	31/12/2017 Publié
Résultat opérationnel des activités poursuivies		275,0	251,1	246,1
Amortissements et provisions hors actifs circulants		93,6	112,6	125,8
Plus-values et moins-values de cession		(12,3)	1,7	(17,3)
Autres éléments sans incidence sur la trésorerie		9,3	8,9	8,9
Résultat opérationnel retraité des éléments sans incidence sur la trésorerie		**365,7**	**374,3**	**363,5**
Produits perçus de la trésorerie		0,7	0,9	0,5
Intérêts payés		(1,5)	(0,5)	(0,5)
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT AVANT IMPOT		**364,8**	**374,7**	**363,5**
Diminution / (Augmentation) des stocks nets	18	(6,8)	(15,5)	(15,1)
Diminution / (Augmentation) des créances d'exploitation nettes	20	(50,2)	(18,8)	(18,7)
(Diminution) / Augmentation des dettes d'exploitation	20	34,2	0,1	1,9
VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT		**(22,9)**	**(34,2)**	**(31,9)**
Impôt sur les sociétés et assimilés décaissés		(61,2)	(111,2)	(111,4)
FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DES ACTIVITES OPERATIONNELLES		**280,8**	**229,3**	**220,2**
Opérations d'investissement				
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	15	(91,8)	(71,5)	(110,6)
Acquisitions d'immobilisations corporelles	17	(17,5)	(15,7)	(16,6)
Acquisitions d'immobilisations financières	20	(0,0)	(4,5)	(4,5)
Trésorerie nette résultant d'acquisitions de filiales et d'activités		(7,4)	(195,9)	(195,9)
Trésorerie nette résultant des cessions de filiales		105,1	-	-
Cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	15/17	1,2	3,5	18,8
Cessions ou réductions d'immobilisations financières	20	-	0,1	0,1
Dividendes reçus		2,0	1,6	1,6
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT		**(8,5)**	**(282,5)**	**(307,1)**
Opérations de financement				
Augmentation / réduction de capital		-	-	-
Actifs financiers	20	(7,5)	(1,7)	(1,4)
Passifs financiers	20	(36,6)	84,6	84,6
Acquisitions et cessions d'actions propres	22	(17,5)	(7,7)	(7,7)
Dividendes versés	14	(120,3)	(108,6)	(108,6)
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT		**(181,8)**	**(33,3)**	**(33,0)**
Flux de trésorerie liés aux actifs cédés	12	(11,9)	(33,6)	-
Effet des écarts de conversion de trésorerie		0,0	(0,2)	(0,2)
VARIATION GLOBALE DE TRESORERIE	**20**	**78,5**	**(120,2)**	**(120,2)**
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	20	54,3	174,4	174,4
TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE A LA CLOTURE		**132,8**	**54,3**	**54,3**

[3] Conformément à IFRS 5 - Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées, le pôle Girondins est présenté dans le tableau de flux de trésorerie consolidé des exercices 2018 et 2017 comme une activité cédée (cf. note 12).

5.1.4 État de variation des capitaux propres consolidés

(en millions d'euros)	*Nombre d'actions (en milliers)*	Capital social	Prime d'émission	Actions propres	Réserves conso-lidées Résultat Groupe	Variations des justes valeurs Ecarts de conversion	Capitaux propres part du Groupe	Intérêts non contrôlants	Capitaux propres
SITUATION AU 1ER JANVIER 2017	*126 414,2*	50,6	7,6	(7,3)	571,2	(5,8)	616,3	(0,1)	616,2
Variation de la valeur des instruments dérivés						(5,9)	(5,9)		(5,9)
Pertes et gains actuariels					(1,9)		(1,9)	(0,0)	(1,9)
Ecarts de conversion						(0,2)	(0,2)		(0,2)
Autres éléments du résultat		-	-	-	*(1,9)*	*(6,1)*	*(8,0)*	*(0,0)*	*(8,0)*
Résultat de la période					158,4		158,4	(0,0)	158,4
Résultat global total de la période		-	-	-	156,5	(6,1)	150,4	(0,0)	150,4
Dividendes distribués					(108,6)		(108,6)		(108,6)
Acquisitions/Cessions d'actions propres				0,5	(5,3)		(4,9)		(4,9)
Total des transactions actionnaires		-	-	0,5	(113,9)	-	(113,4)	-	(113,4)
Coûts des stocks options et des actions gratuites (IFRS2)					8,9		8,9		8,9
Instruments de couverture des attributions d'actions gratuites					0,2		0,2		0,2
Autres mouvements					(0,1)		(0,1)	0,0	(0,0)
SITUATION AU 31 DECEMBRE 2017	*126 414,2*	50,6	7,6	(6,8)	622,8	(11,9)	662,3	(0,1)	662,2
Impacts IFRS 15 sur les capitaux propres d'ouverture[2]		-	-	-	(0,2)	-	(0,2)	-	(0,2)
SITUATION AU 1ER JANVIER 2018	*126 414,2*	50,6	7,6	(6,8)	622,7	(11,9)	662,1	(0,1)	662,0
Variation de la valeur des instruments dérivés						4,2	4,2		4,2
Variation de la valeur des instruments de capitaux propres [1]							-		-
Pertes et gains actuariels					1,1		1,1	(0,0)	1,1
Ecarts de conversion						0,1	0,1		0,1
Autres éléments du résultat		-	-	-	*1,1*	*4,3*	*5,4*	*(0,0)*	*5,4*
Résultat de la période					181,8		181,8	(0,0)	181,8
Résultat global total de la période		-	-	-	182,9	4,3	187,2	(0,0)	187,2
Dividendes distribués					(120,3)		(120,3)	(0,0)	(120,3)
Acquisitions/Cessions d'actions propres				(5,2)	(8,1)		(13,3)		(13,3)
Total des transactions actionnaires		-	-	(5,2)	(128,4)	-	(133,6)	(0,0)	(133,6)
Coûts des stocks options et des actions gratuites (IFRS2)					9,4		9,4		9,4
Instruments de couverture des attributions d'actions gratuites					0,1		0,1		0,1
Autres mouvements[4]					(8,6)		(8,6)	0,2	(8,4)
SITUATION AU 31 DECEMBRE 2018	*126 414,2*	50,6	7,6	(12,0)	678,1	(7,7)	716,6	0,1	716,7

[1] Les dispositions de la norme IFRS 9 - Instruments financiers n'ont pas eu d'impact sur les capitaux propres consolidés du Groupe.

[2] Les capitaux propres d'ouverture au 1er janvier 2018 ont été retraités des impacts des dispositions de la norme IFRS 15 - Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients, appliquées par le Groupe pour la première fois à cette date sans ajustement sur les comparatifs (cf. note 5).

[4] En application de la norme IFRS 10 - Etats financiers consolidés, l'option de vente consentie aux actionnaires minoritaires de Ctzar (et portant sur l'intégralité des titres détenus par ces derniers, soit 49% du capital) est comptabilisée en capitaux propres pour sa juste valeur retenue à la date d'acquisition, soit 8,6 M€. Ces 8,6 M€ ont été affectés pour 0,2 M€ aux intérêts non-contrôlants (pour neutraliser leur quote-part de situation nette de Ctzar à la date d'acquisition) et pour 8,4 M€ aux réserves consolidées Groupe.

5.2 ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

1. Informations sur l'entreprise 190
2. Faits marquants de l'exercice 190
3. Préparation et présentation des états financiers consolidés 191
4. Principes, règles et méthodes comptables 193
5. Changements de méthode 202
6. Regroupements d'entreprises / Évolution du périmètre de consolidation 204
7. Informations sectorielles 205
8. Autres produits opérationnels et autres charges opérationnelles 208
9. Rémunérations en actions 209
10. Résultat financier 210
11. Impôt sur le résultat 211
12. Activité cédée 213
13. Résultat par action 214
14. Dividendes 215
15. Immobilisations incorporelles 215
16. Tests de dépréciation des goodwill et actifs incorporels à durée de vie indéterminée 217
17. Immobilisations corporelles 220
18. Stocks 221
19. Participations dans les coentreprises et entreprises associées 222
20. Instruments financiers 223
21. Risques liés aux instruments financiers 228
22. Capitaux propres 232
23. Indemnités de départ en retraite 234
24. Provisions 235
25. Engagements hors bilan et actifs / passifs éventuels 236
26. Parties liées 237
27. Honoraires des commissaires aux comptes 240
28. Événements post clôture 240
29. Périmètre 241

Sauf indication contraire, tous les montants cités dans l'annexe sont libellés en millions d'euros.

1. Informations sur l'entreprise

Les états financiers consolidés au 31 décembre 2018 du groupe dont Métropole Télévision est la société mère (le Groupe) ont été arrêtés par le Directoire du 18 février 2019 et examinés par le Conseil de Surveillance du 19 février 2019. Ils seront soumis pour approbation à la prochaine Assemblée Générale du 25 avril 2019.

Métropole Télévision est une société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance, domiciliée au 89 avenue Charles de Gaulle, à Neuilly-sur-Seine en France. Elle est cotée à Paris sur le compartiment A d'Euronext (code ISIN FR0000053225). Elle est en outre consolidée suivant la méthode de l'intégration globale par RTL Group, coté sur les marchés de Bruxelles, de Luxembourg et de Francfort.

2. Faits marquants de l'exercice

- Le premier semestre 2018 été marqué par le renouvellement des contrats de distribution du Groupe M6 avec ses principaux partenaires distributeurs, Altice-SFR, Bouygues Telecom, Free, Groupe Canal+ et Orange. Les accords signés sécurisent la diffusion des chaînes payantes, principalement Paris Première et Téva, et rémunèrent les chaînes et services associés M6, W9 et 6ter.
- Le 15 juin 2018, le Groupe a annoncé son alliance avec les groupes France Télévisions et TF1 pour bâtir ensemble une plateforme OTT française : SALTO. Cette alliance entre les trois principaux éditeurs du marché s'inscrit dans la volonté d'accompagner toujours mieux le public français dans l'évolution de ses usages. Avec SALTO, les groupes France Télévisions, M6 et TF1 entendent proposer une réponse ambitieuse aux nouvelles attentes du public avec un service de qualité, innovant et simple d'accès. Cette plateforme proposera une offre d'une variété sans égal : information (JT, magazines, événements spéciaux), sports, divertissements, fictions françaises, séries US, documentaires et cinéma. Une société autonome, détenue à parts égales par les trois groupes, sera créée pour opérer cette plateforme, à l'issue de l'examen par les autorités compétentes.
- Le 9 juillet 2018, M6 Web a acquis 100 % de la société Altima Hosting, spécialisée dans l'hébergement web et l'infogérance, afin de renforcer son pôle Digital Services localisé à Lille.
- Le 26 juillet 2018, le Groupe M6 a annoncé la finalisation de la cession de 100 % du capital de monAlbumPhoto (dont l'activité de Printic, qui avait été fusionnée dans monAlbumPhoto le 20 avril 2018).
- Le 31 août 2018 le Groupe M6, par l'intermédiaire de sa régie M6 Publicité, a pris une participation majoritaire (51 %) au capital de la société Ctzar, agence pionnière dans le marketing d'influence, et de son réseau international Sociaddict, de plus de 15 000 influenceurs.
- Le 6 novembre 2018, le Groupe M6 a finalisé la cession du Football Club des Girondins de Bordeaux et de ses filiales (pôle Girondins). Conformément aux dispositions de la norme IFRS 5 – *Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées*, le pôle Girondins est présenté dans l'état du résultat global consolidé et dans le tableau de flux de trésorerie consolidé des exercices 2018 et 2017 Retraité comme une activité cédée (cf. note 12).
- Le 5 décembre 2018, le Groupe a sorti en salles le film d'animation "Astérix - Le Secret de la Potion Magique", produit par M6 Studio et distribué par Société Nouvelle de Distribution, qui a enregistré plus de 3,9 millions d'entrées.
- Le 31 décembre 2018, le Groupe M6, par l'intermédiaire de sa filiale Home Shopping Service, a racheté à RTL Belgium 50 % du capital de la société Home Shopping Service

Belgique pour porter sa participation dans la filiale à 100 %.

3. Préparation et présentation des états financiers consolidés

3.1 Référentiel comptable

Les états financiers consolidés au 31 décembre 2018 sont établis en conformité avec le référentiel comptable IFRS (normes internationales d'information financière) en vigueur au sein de l'Union Européenne à cette date. Ils sont présentés avec en comparatif l'exercice 2017 établi selon le même référentiel.

Le référentiel IFRS adopté dans l'Union Européenne au 31 décembre 2018 est disponible à la rubrique Normes et interprétations IAS/IFRS, SIC et IFRIC adoptées par la Commission sur le site suivant : http://ec.europa.eu/finance/accounting/index_fr.htm.

Pour les textes ayant une incidence sur les comptes consolidés du Groupe M6, il n'y a pas de différence entre les textes approuvés par l'Union Européenne et les normes et interprétations publiées par l'IASB.

Principes retenus

Les principes retenus pour l'établissement de ces états financiers résultent de l'application :

- de toutes les normes et interprétations adoptées par l'Union Européenne et d'application obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2018 ;
- des options retenues et des exemptions utilisées.

Nouvelles Normes, amendements et interprétations en vigueur au sein de l'Union Européenne et d'application obligatoire pour les exercices ouverts au 1er janvier 2018

L'adoption des normes IFRS 9 - *Instruments financiers,* IFRS 15 - *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients* et clarifications d'IFRS 15, applicables aux exercices ouverts à partir du 1er janvier 2018, affectent les règles et méthodes comptables du Groupe.

Le Groupe a choisi d'appliquer la méthode rétrospective modifiée au 1er janvier 2018 et a reconnu l'impact cumulé de l'application initiale de ces normes en capitaux propres à cette date, sans retraitement de l'information comparative.

Ces changements font l'objet d'une présentation plus détaillée dans la note 5 - *Changements de méthode*.

Les autres normes et amendements aux normes IFRS, applicables pour l'exercice 2018, n'ont pas eu d'impact sur les états financiers consolidés du Groupe au 31 décembre 2018 :

- Amendements à IFRS 2 - *Paiement fondé sur des actions : Classification et évaluation des transactions dont le paiement est fondé sur des actions,* applicables aux exercices ouverts à partir du 1er janvier 2018 ;
- Améliorations annuelles des IFRS (cycle 2014-2016), applicables aux exercices ouverts au plus tard le 1er janvier 2018 ;
- IFRIC 22 - *Transactions en devises étrangères*, applicable aux exercices ouverts à partir du 1er janvier 2018.

Application de nouvelles normes par anticipation de leur date d'application obligatoire

Le Groupe n'a pas opté pour une application anticipée des textes suivants dont la date d'application obligatoire est postérieure au 1er janvier 2018 :

- IFRS 16 - *Contrats de location*, applicable aux exercices ouverts à partir du 1er janvier 2019

Cette nouvelle norme, homologuée par le Règlement (UE) 2017/1986 du 31 octobre 2017 et publiée au JOUE du 9 novembre 2017, remplace la norme IAS 17 - *Contrats de location*, ainsi que les interprétations correspondantes (IFRIC 4 - *Déterminer si un accord contient un contrat de location*, SIC 15 - *Avantages dans les contrats de location simple* et SIC 27 - *Évaluation de la substance des transactions impliquant la forme juridique d'un contrat de location*).

Le changement le plus significatif introduit par IFRS 16 est l'abandon pour les preneurs de la classification des contrats de location en contrats de location simple ou contrats de location-financement, la nouvelle norme traitant tous les contrats de location comme des contrats de location-financement. Les contrats de location de moins d'un an au 1er janvier 2019, ainsi que les contrats portant sur des actifs de peu de valeur, ne sont toutefois pas concernés par ces nouvelles dispositions et seront donc traités comme des contrats de location simple (avec la constatation d'une charge de location en compte de résultat).

Les principaux impacts attendus sur les comptes consolidés sont donc les suivants, au titre des contrats, concernés par la nouvelle norme, dans lesquels le Groupe est preneur et actuellement qualifiés de contrats de location simple :

- une augmentation des "droits d'utilisation" (incluant notamment l'évaluation initiale de la "dette de location") à l'actif du bilan et une augmentation des "dettes de location" (correspondant à la valeur actualisée des loyers non encore versés) au passif du bilan ;
- la disparition des charges de location et leur remplacement par des charges d'amortissement (des "droits d'utilisation") d'une part, et des charges d'intérêt (sur les "dettes de location") d'autre part.

Le Groupe a choisi d'appliquer la méthode rétrospective modifiée au 1er janvier 2019 et reconnaîtra donc l'impact cumulé de l'application initiale de la nouvelle norme en capitaux propres à cette date, sans retraitement de l'information comparative.

L'analyse des conséquences pour le Groupe de la première application d'IFRS 16 est en cours. Aux bornes du Groupe, les dispositions de la nouvelle norme impacteront notamment, de manière significative, les contrats de location immobilière.

Les engagements de baux immobiliers non résiliables s'élèvent à ce titre à 55,9 M€ au 31 décembre 2018 (cf. note 25).

- Amendements à IFRS 9 - *Instruments financiers : Clause de remboursement anticipé prévoyant une compensation négative*, applicables aux exercices ouverts au plus tard le 1er janvier 2019 ;

- IFRIC 23 - *Incertitude relative aux traitements fiscaux,* applicable aux exercices ouverts à partir du 1er janvier 2019.

Le Groupe n'attend pas d'impact significatif de la première application des amendements à IFRS 9 et d'IFRIC 23 sur ses situations et performances financières.

Normes publiées par l'IASB mais non encore approuvées par l'Union Européenne

Le Groupe pourrait être concerné par :

- Amendements à IAS 28 - *Participations dans des entreprises associées : Intérêts à long terme dans une entreprise associée ou une coentreprise*, applicables aux exercices ouverts au plus tard le 1er janvier 2019 ;
- Améliorations annuelles des IFRS (cycle 2015-2017), applicables aux exercices ouverts au plus tard le 1er janvier 2019 ;
- Amendements à IAS 19 - *Avantages du personnel : Modification, réduction ou liquidation d'un régime,* applicables aux exercices ouverts au plus tard le 1er janvier 2019 ;
- Amendements à IAS 1 et IAS 8 - *Modification de la définition du terme "significatif"*, applicables aux exercices ouverts au plus tard le 1er janvier 2020 ;
- Amendements à IFRS 3 - *Définition d'une "entreprise"*, applicables aux exercices ouverts au plus tard le 1er janvier 2020 ;
- IFRS 17 - *Contrats d'assurance*, applicable aux exercices ouverts à partir du 1er janvier 2021.

Les conséquences de la première application de ces normes, qui ne devrait pas avoir d'effet matériel sur les situations et performances financières du Groupe, sont en cours d'analyse.

Options ouvertes par le référentiel comptable et retenues par le Groupe

Certaines normes comptables internationales prévoient des options en matière d'évaluation et de comptabilisation des actifs et passifs. Les options retenues par le Groupe sont présentées en note 3.5.

3.2 Principes de préparation

Les états financiers consolidés sont préparés selon le principe du coût historique, à l'exception des instruments dérivés, des instruments de capitaux propres et des actifs à la juste valeur par résultat qui ont été évalués à leur juste valeur. Les autres actifs financiers sont évalués au coût amorti.

À l'exception des instruments dérivés évalués à la juste valeur, les passifs financiers sont évalués selon le principe du coût amorti. Les valeurs comptables des actifs et passifs reconnus au bilan et qui font l'objet d'une couverture de juste valeur (*Fair Value Hedge*) sont ajustées pour tenir compte des variations de juste valeur des risques couverts.

3.3 Recours à des estimations et des hypothèses

Pour préparer ses états financiers consolidés conformément au référentiel IFRS, la direction du Groupe procède à des estimations et formule des hypothèses qui affectent les montants présentés au titre des éléments d'actif et de passif inscrits au bilan consolidé, les informations fournies sur les actifs et passifs éventuels à la date d'établissement de ces informations financières ainsi que les montants présentés au titre des produits et charges du compte de résultat.

La direction revoit ses estimations et ses appréciations de la valeur comptable des éléments d'actif et de passif de manière constante, sur la base tant de son expérience passée que de divers autres facteurs qu'elle juge raisonnables.

Les estimations et appréciations retenues dans le cadre de l'arrêté des comptes consolidés sont susceptibles d'être sensiblement remises en cause au cours d'exercices futurs en fonction de l'évolution tant des opérations et performances du Groupe que des facteurs exogènes pesant sur son développement.

Les principales estimations et appréciations retenues se rapportent à :

- l'évaluation et la valeur recouvrable des goodwill et des actifs incorporels tels que les droits audiovisuels ; l'estimation de la valeur recouvrable de ces actifs suppose en effet la détermination des flux de trésorerie résultant de l'utilisation de ces actifs (goodwill et droits audiovisuels) ou la connaissance de la valeur de marché des actifs (indemnités de mutation des joueurs notamment). Il peut s'avérer que les flux effectivement dégagés sur ces actifs diffèrent sensiblement des projections initiales. De la même façon, la valeur de marché des actifs, notamment celle des joueurs de clubs sportifs, peut évoluer et différer des évaluations préalablement retenues ;
- l'évaluation, les modalités de consommation et la valeur recouvrable des droits audiovisuels comptabilisés en stocks ;
- l'évaluation des engagements de retraite dont les modalités de détermination sont détaillées en note 4.14 ;
- l'évaluation des remises commerciales (cf. note 4.17) ;
- la détermination des montants inscrits en provisions compte tenu des aléas susceptibles d'affecter l'occurrence et le coût des événements constituant le sous-jacent de la provision.

3.4 Principes de présentation

Présentation du compte de résultat

Le Groupe présente le compte de résultat par nature comme le permet la norme IAS 1 - *Présentation des états financiers*.

Le résultat opérationnel correspond au résultat de la période avant prise en compte :

- des produits financiers ;
- des charges financières ;
- des impôts sur le résultat ;

- de la part du résultat dans les coentreprises et les entreprises associées ;
- du résultat net des activités cédées.

Présentation de l'état de la situation financière

Conformément à IAS 1 - *Présentation des états financiers*, le Groupe présente distinctement au bilan les actifs courants et non courants, ainsi que les passifs courants et non courants. Compte tenu des activités du Groupe, cette classification est réalisée sur la base du délai de réalisation de l'actif ou de règlement du passif : quand ce délai est compris dans le cycle d'exploitation (12 mois) ou est inférieur à un an, l'actif ou le passif est classé comme « courant » ; dans le cas contraire, la classification en « non courant » s'applique.

Conformément à IFRS 5 - *Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées*, les actifs et passifs des activités en cours de cession sont présentés sur une ligne distincte du bilan.

Présentation des actifs et passifs éventuels

Les engagements donnés sur achats de droits sont exprimés nets des avances et acomptes versés à ce titre pour les droits correspondants non encore enregistrés en stocks.

3.5 Options retenues en matière d'évaluation et de comptabilisation des actifs et passifs

Certaines normes comptables internationales prévoient des options en matière d'évaluation et de comptabilisation des actifs et passifs.

Dans ce cadre, le Groupe a ainsi retenu la méthode d'évaluation au coût historique des immobilisations corporelles et incorporelles et n'a pas choisi de réévaluer ses immobilisations corporelles et incorporelles à chaque date de clôture.

4. Principes, règles et méthodes comptables

4.1 Principes de consolidation

Filiales

Une filiale est une entité contrôlée par le Groupe. Le contrôle existe lorsque le Groupe a le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de l'entité afin d'obtenir des avantages de ses activités. Pour apprécier le contrôle, les droits de vote potentiels qui sont actuellement exerçables sont pris en considération.

La méthode de l'intégration globale est appliquée aux états financiers des filiales que Métropole Télévision contrôle de manière exclusive. Les acquisitions ou cessions de sociétés intervenues en cours d'exercice sont prises en compte dans les états financiers consolidés à partir de la date de prise du contrôle ou jusqu'à la date effective de perte du contrôle. La méthode de l'intégration globale mise en œuvre est celle par laquelle les actifs, passifs, produits et charges sont entièrement intégrés.

La quote-part de l'actif net et du bénéfice net attribuable aux actionnaires minoritaires est présentée distinctement en tant qu'intérêts non-contrôlants dans les capitaux propres au bilan consolidé et au compte de résultat consolidé.

Coentreprises et entreprises associées

Les coentreprises sont les sociétés sous contrôle conjoint (le contrôle conjoint est le partage du contrôle d'une entreprise exploitée en commun par un nombre limité d'associés ou d'actionnaires de sorte que les décisions financières et opérationnelles résultent de leur accord). Elles sont consolidées par mise en équivalence, conformément à IFRS 11 - *Partenariats*.

Les entreprises associées sont les entités dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable sur les politiques financières et opérationnelles sans en avoir le contrôle. L'influence notable est présumée quand le Groupe détient entre 20 et 50 % des droits de vote d'une entité et qu'un tiers dispose du contrôle exclusif de cette entité. Elles sont consolidées par mise en équivalence.

Les coentreprises et les entreprises associées sont initialement comptabilisées à leur coût d'acquisition. La participation du Groupe comprend le goodwill identifié lors de l'acquisition, net des pertes de valeur accumulées.

Selon cette méthode, le Groupe comptabilise au bilan le montant de sa quote-part dans l'actif net de la coentreprise ou l'entreprise associée et enregistre sur une ligne spécifique du compte de résultat consolidé intitulée "Part du résultat dans les coentreprises et les entreprises associées" sa quote-part du résultat net de l'entreprise consolidée par mise en équivalence.

Les états financiers consolidés incluent la quote-part du Groupe dans le montant total des profits et pertes et les mouvements de capitaux propres comptabilisés par les entreprises mises en équivalence, après prise en compte d'ajustements de mise en conformité des méthodes comptables avec celles du Groupe, à partir de la date à laquelle le contrôle conjoint ou l'influence notable est exercée jusqu'à la date à laquelle le contrôle conjoint ou l'influence notable prend fin.

En application des dispositions d'IFRS 9 - *Instruments financiers*, le Groupe détermine s'il est nécessaire de comptabiliser toute perte de valeur liée à sa participation dans une coentreprise ou entreprise associée. Lorsque cela est nécessaire, la totalité de la valeur comptable de la participation (y compris goodwill) est soumise à un test de dépréciation conformément à IAS 36 - *Dépréciation d'actifs*, comme un actif unique en comparant sa valeur recouvrable (montant le plus élevé entre la valeur d'utilité et la juste valeur diminuée des coûts de la vente) avec sa valeur comptable. Toute perte de valeur comptabilisée fait partie de la valeur comptable de la participation. Toute reprise de cette perte de valeur est comptabilisée selon IAS 36 dans la mesure où la valeur recouvrable de la participation augmente par la suite.

Si la quote-part du Groupe dans les pertes est supérieure à sa participation dans l'entreprise mise en équivalence, la valeur comptable des titres mis en équivalence (incluant tout investissement à long terme) est ramenée à zéro et le Groupe cesse de comptabiliser sa quote-part dans les pertes à venir, à moins que le Groupe n'ait une obligation de participer aux pertes ou d'effectuer des paiements au nom de l'entreprise.

L'existence et l'effet des droits de vote potentiels exerçables ou convertibles à la date de clôture sont pris en considération dans le cadre de la détermination du contrôle ou de l'influence notable exercée sur l'entité.

Transactions éliminées en consolidation

Toutes les opérations ainsi que les comptes réciproques entre les sociétés consolidées du Groupe sont éliminés en totalité.

Activités cédées

Une activité est considérée comme cédée ou en cours de cession quand elle représente une activité distincte et significative pour le groupe, et que les critères de classification comme actif détenu en vue de la vente ont été satisfaits ou lorsque le Groupe a cédé l'activité. Les activités cédées ou en cours de cession sont présentées sur une seule ligne du compte de résultat des périodes présentées comprenant le résultat net après impôt des activités cédées ou en cours de cession jusqu'à la date de cession et le profit ou la perte après impôt résultant de la cession ou de l'évaluation à la juste valeur diminuée des coûts de la vente des actifs et passifs constituant les activités cédées ou en cours de cession. De même, les flux de trésorerie générés par les activités cédées ou en cours de cession sont présentés sur une ligne distincte du tableau des flux de trésorerie consolidés des périodes présentées.

Dates d'arrêtés

Toutes les sociétés consolidées clôturent leur exercice au 31 décembre.

4.2 Conversion des états financiers des entités étrangères consolidées

La devise de présentation des comptes consolidés est l'Euro.

Les états financiers des activités à l'étranger sont convertis en Euro, monnaie de présentation des états financiers du Groupe. Tous les actifs et passifs des entités sont convertis au cours de clôture et les produits et charges sont convertis au cours de change moyen de l'exercice clôturé, valeur approchée du cours à la date de transaction en l'absence de fluctuations significatives. Les écarts de conversion résultant de ce traitement et ceux résultant de la conversion des capitaux propres des filiales à l'ouverture de l'exercice en fonction des cours de clôture sont inclus dans le poste "Autres réserves" des capitaux propres consolidés et dans le poste "Variation des écarts de conversion" des autres éléments du résultat global.

4.3 Opérations en devises étrangères

Les opérations en monnaies étrangères sont initialement enregistrées dans la monnaie fonctionnelle (l'Euro) en utilisant le cours de change au jour de la transaction, en application d'IAS 21 - *Effets des variations des cours des monnaies étrangères*.

À la date de clôture, les actifs et passifs monétaires libellés en devises étrangères sont convertis dans la monnaie fonctionnelle au taux de change en vigueur à la date de clôture. Tous les écarts sont enregistrés dans le résultat. Les éléments non monétaires en monnaies étrangères qui sont évalués au coût historique sont convertis au cours de change à la date de transaction initiale.

La comptabilisation des écarts de change résultant de la conversion des actifs et passifs libellés en monnaies étrangères de transactions commerciales se fait dans le résultat opérationnel. Pour les transactions financières, ces mêmes écarts de change figurent en résultat financier.

Le traitement des couvertures de change est précisé en note 4.16.

4.4 Regroupements d'entreprises et goodwill

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition en date d'acquisition, qui est la date à laquelle le contrôle est transféré au Groupe.

✓ Pour les acquisitions survenues depuis le 1er janvier 2010, le Groupe applique la norme IFRS 3 révisée - *Regroupements d'entreprises* ainsi que la norme IAS 27 révisée - *États financiers consolidés et individuels* :

Les regroupements d'entreprises sont désormais comptabilisés de la manière suivante :

- les actifs identifiables acquis et passifs repris sont évalués à leur juste valeur à la date d'acquisition ;
- la participation ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise (intérêts non-contrôlants) est évaluée soit à la juste valeur, soit en retenant la quote-part de l'actif net identifiable de l'entité acquise. Cette option est disponible au cas par cas pour chaque opération de regroupement d'entreprises ;
- les frais connexes à l'acquisition sont comptabilisés en charges à mesure qu'ils sont engagés ;
- les ajustements de prix éventuels du regroupement d'entreprises sont valorisés à la juste valeur à la date d'acquisition. Après la date d'acquisition, l'ajustement de prix est évalué à sa juste valeur à chaque arrêté des comptes ;
- au-delà d'une période d'un an à compter de la date d'acquisition, tout changement de cette juste valeur sera constaté en résultat. À l'intérieur de ce délai d'un an, les changements de cette juste valeur explicitement liés à des événements postérieurs à la date d'acquisition seront également comptabilisés en résultat. Les autres changements seront comptabilisés en contrepartie du goodwill.
- dans le cas de regroupements d'entreprises sous contrôle commun, le Groupe a choisi la méthode de l'acquisition par analogie avec IFRS 3. Ce choix de méthode comptable sera appliqué de manière homogène à tout futur regroupement sous contrôle commun.
- à la date d'acquisition, l'écart d'acquisition correspond à la différence entre :
  - la juste valeur de la contrepartie transférée, augmentée du montant des intérêts non-contrôlants dans l'entreprise acquise et, dans un regroupement d'entreprises réalisé par étapes, de la juste valeur à la date d'acquisition de la participation précédemment détenue par l'acquéreur dans l'entreprise acquise, ainsi réévaluée par le compte de résultat et,
  - le solde net des montants des actifs identifiables acquis et passifs repris à la date d'acquisition.
- les engagements de rachat d'intérêts non-contrôlants consentis par le Groupe aux actionnaires minoritaires sont comptabilisés pour leur juste valeur en autres passifs financiers en contrepartie des capitaux propres.

Dans les capitaux propres, ils sont portés en déduction des intérêts non-contrôlants à hauteur de la valeur comptable des titres objet de l'engagement, et pour le solde, en déduction des capitaux propres - part du Groupe, conformément aux dispositions d'IFRS 10 - *États financiers consolidés*. Toute variation ultérieure de juste valeur de ces passifs financiers est comptabilisée au compte de résultat.

- lors d'une acquisition complémentaire de titres d'une entité déjà contrôlée exclusivement, l'écart entre le prix d'acquisition des titres et la quote-part complémentaire de capitaux propres consolidés acquise est constaté en capitaux propres - part du Groupe, en maintenant inchangée la valeur consolidée des actifs et passifs identifiables de la filiale ainsi que du goodwill.
- selon la norme IAS 27 révisée - *États financiers consolidés et individuels*, les acquisitions de participation ne donnant pas le contrôle sont comptabilisées comme des transactions avec les propriétaires agissant en cette qualité et, en conséquence, aucun goodwill ne résulte de telles transactions. Les ajustements des participations ne donnant pas le contrôle sont déterminés sur la base de la quote-part dans les actifs nets de la filiale.

✓ Les regroupements d'entreprises réalisés entre le 1er janvier 2004 et le 1er janvier 2010 restent comptabilisés conformément à IFRS 3 - *Regroupements d'entreprises*. Dans ce cadre, les goodwill représentent la différence entre le prix d'acquisition, majoré des coûts annexes, des titres des sociétés consolidées et la part du Groupe dans la juste valeur de leurs actifs nets diminués des passifs éventuels à la date des prises de participation, au terme d'une période d'évaluation de cette juste valeur pouvant atteindre 12 mois suivant la date d'acquisition. Lorsque le prix d'acquisition, majoré des coûts annexes, est inférieur à la juste valeur des actifs et passifs identifiés et passifs éventuels acquis, l'écart est immédiatement reconnu en résultat.

✓ Affectés à chacune des Unités Génératrices de Trésorerie, les goodwill ne sont pas amortis. Ils font l'objet de tests de perte de valeur dès l'apparition d'indices de perte de valeur et au minimum une fois par an (cf. note 4.7).

✓ Lors de son passage aux normes IFRS en 2005, le Groupe a retenu l'option offerte par IFRS 1 - *Première adoption des IFRS* de ne pas retraiter ses regroupements d'entreprises antérieurs au 1er janvier 2004 qui seraient non conformes aux prescriptions d'IFRS 3 - *Regroupements d'entreprises*.

Les goodwill antérieurs au 1er janvier 2004 ont été figés à leur valeur nette comptable établie à cette date et ne sont plus amortis, à compter de cette date.

Le goodwill est évalué au coût (lors de l'allocation du prix du regroupement d'entreprises), diminué du cumul des pertes de valeur.

✓ S'agissant des entreprises mises en équivalence, la valeur comptable du goodwill est incluse dans la valeur comptable de la participation. En cas de dépréciation, c'est la totalité de la participation, et non uniquement le goodwill, qui est dépréciée. Cette perte de valeur comptabilisée au titre d'un goodwill est réversible.

4.5 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent principalement :

- des avances et acomptes sur immobilisations ;
- des droits audiovisuels détenus par les sociétés ayant comme objet social leur commercialisation ;
- des coûts d'acquisition des joueurs de clubs sportifs (pour les soldes présentés au 31 décembre 2017) ;
- des parts producteurs et coproducteurs de fictions, de longs métrages et autres programmes ;
- des logiciels et sites marchands ;
- des licences ;
- des marques.

Avances et acomptes sur immobilisations

Sont comptabilisés en avances et acomptes, les acomptes versés :

- sur les droits audiovisuels non ouverts détenus en vue de leur commercialisation ;
- sur les coproductions en attente d'acceptation technique ou de visa d'exploitation.

Droits audiovisuels

Les droits audiovisuels, regroupant des droits cinématographiques, télévisuels et vidéographiques, achetés avec ou sans minimum garanti, en vue de leur commercialisation (distribution, négoce), produits ou coproduits, sont comptabilisés en immobilisations incorporelles en conformité avec IAS 38 - *Immobilisations incorporelles* et l'amendement à IAS 38 - *Clarification sur les modes d'amortissement acceptables*.

La méthode d'amortissement d'un actif doit refléter le rythme selon lequel les avantages générés par cet actif sont consommés. La présomption selon laquelle un mode d'amortissement qui est fonction des produits tirés d'un actif n'est pas approprié, est réfutée dans le cas des droits audiovisuels et des coproductions compte tenu de la très forte corrélation entre les recettes et la consommation des avantages économiques de ces droits.

Ainsi, les droits audiovisuels :

- sont amortis au rythme des recettes nettes générées rapportées aux recettes nettes totales estimées, les durées d'amortissement, conformes aux pratiques de la profession, correspondant ainsi aux durées pendant lesquelles les droits audiovisuels sont le plus susceptibles d'être source de revenus et de flux de trésorerie ;
- font l'objet, en conformité avec IAS 36 - *Dépréciation d'actifs* (cf. note 4.7), d'un test de dépréciation, qui peut conduire à constater une perte de valeur lorsque la valeur comptable du droit est supérieure à sa valeur recouvrable.

Coproductions de films cinématographiques, fictions et autres

Les parts de coproducteurs sont inscrites en droits audiovisuels et amorties à la recette. Si les recettes sont insuffisantes au regard de la valeur comptable de la production, un amortissement total de la fraction non couverte est immédiatement constaté.

En application d'IAS 20 - *Comptabilisation des subventions publiques et informations à fournir sur l'aide publique*, les subventions reçues du Centre National du Cinéma et de

l'Image Animée (CNC) sont comptabilisées en réduction du coût d'acquisition des actifs de coproduction financés, et en conséquence sont comptabilisées en résultat en fonction du rythme de consommation des avantages économiques attendus des coproductions tel que défini précédemment.

Logiciels informatiques et sites marchands

Les logiciels informatiques achetés ou développés en interne sont comptabilisés à leur coût d'acquisition ou de production. Ils sont amortis linéairement sur leur durée d'utilité, laquelle n'excède pas sept ans.

Selon la norme IAS 38 – *Immobilisations incorporelles*, les coûts de développement des sites internet sont obligatoirement immobilisés comme des actifs incorporels dès que l'entreprise peut notamment démontrer :

- son intention et sa capacité financière et technique de mener le projet de développement à son terme ;
- qu'il est probable que les avantages économiques futurs attribuables aux dépenses de développement iront à l'entreprise ;
- et que le coût de cet actif peut être évalué de façon fiable.

Licences

Les licences sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. À l'exception des licences RTL apportées par la société RTL France Radio, ainsi que des licences RTL2 et Fun Radio reconnues au titre de l'allocation du prix d'acquisition du pôle Radio de RTL Group, elles ont une durée de vie définie et sont donc amorties.

Les licences RTL France Radio, RTL2 et Fun Radio correspondent aux droits au titre des autorisations d'usage de la ressource radioélectrique (fréquences) pour la France concernant les trois radios, délivrées par le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel. Ces licences ont une durée d'utilité indéterminée dans la mesure où il n'y a pas de limite prévisible à la période au cours de laquelle elles génèreront des entrées nettes de trésorerie pour la société détentrice. Ces licences ne sont donc pas amorties et leur valeur comptable sera appréciée chaque année en conformité avec la norme IAS 36 - *Dépréciation d'actifs*.

Marques

Seules les marques individualisables et de notoriété reconnue, et acquises dans le cadre de regroupements d'entreprises et de l'allocation du prix d'acquisition qui en résulte, sont inscrites à l'actif.

Les marques acquises sont initialement comptabilisées à leur juste valeur, celle-ci étant estimée sur la base des méthodes usuelles de valorisation des marques.

Quand ces marques ont une durée de vie définie, à savoir qu'il est attendu qu'au terme d'une période déterminée elles ne seront plus exploitables, elles sont amorties linéairement sur cette durée de vie.

Les marques font l'objet de tests de dépréciation en conformité avec IAS 36 – *Dépréciation d'actifs*.

4.6 *Immobilisations corporelles*

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition, diminué des amortissements cumulés et des pertes de valeur, selon le traitement de référence de la norme IAS 16 - *Immobilisations corporelles*. Ce coût comprend les frais directement attribuables au transfert de l'actif jusqu'à son lieu d'exploitation et à sa mise en état afin de permettre son exploitation de la manière prévue par la direction.

Amortissements

L'amortissement est calculé en fonction des rythmes de consommation des avantages économiques attendus par élément d'actif sur la base du coût d'acquisition, sous déduction d'une valeur résiduelle.

Le mode linéaire est retenu sur les durées d'utilité suivantes :

Constructions	10 à 25 ans
Installations générales, mobilier de bureau	10 ans
Matériel informatique	3 à 4 ans
Matériel de bureau et matériel technique	3 à 6 ans

Valeur résiduelle

La valeur résiduelle d'un actif est le montant estimé, net des coûts de sortie attendus, que le Groupe obtiendrait de la cession de cet actif sur le marché à l'issue de sa durée d'utilité.

La valeur résiduelle d'un actif peut augmenter jusqu'à atteindre ou excéder la valeur comptable de l'actif. Dans ce cas, la dotation à l'amortissement de l'actif est nulle aussi longtemps que la valeur résiduelle de l'actif ne baisse pas en deçà de la valeur comptable.

Pertes de valeur

Les immobilisations corporelles font l'objet de tests de perte de valeur dès lors qu'un indice de perte de valeur est identifié. Le cas échéant, une dépréciation est comptabilisée au compte de résultat dans la rubrique "Dotations aux amortissements et aux dépréciations (nettes de reprises)".

Contrats de location

Les biens acquis en location-financement sont immobilisés lorsque les contrats de location ont pour effet de transférer au Groupe la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ces biens. Ils sont comptabilisés à leur entrée au bilan au plus bas de leur juste valeur et de la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location. À la clôture, ils sont comptabilisés à hauteur de leur valeur d'entrée diminuée des amortissements cumulés et des pertes de valeur.

Ces actifs sont amortis sur la plus courte de la durée de la location et de la durée d'utilisation de l'actif.

Les contrats de location dans lesquels les risques et avantages ne sont pas transférés au Groupe sont classés en location simple. Les paiements au titre des locations simples sont comptabilisés en charges de façon linéaire sur la durée du contrat.

Les principes comptables exposés ci-dessus seront supprimés à compter du 1er janvier 2019 pour être remplacés par les dispositions de la norme IFRS 16 - *Contrats de location* (cf. note 3.1).

4.7 *Dépréciations d'actifs*

Selon la norme IAS 36 - *Dépréciation d'actifs*, la valeur recouvrable des immobilisations corporelles et incorporelles amorties est testée dès l'apparition d'indices de perte de valeur.

La valeur recouvrable des immobilisations incorporelles non amorties est testée dès l'apparition d'indices de perte de valeur et au minimum une fois par an.

La valeur recouvrable est déterminée pour chaque actif isolé, sauf s'il est avéré que l'exploitation de cet actif ne peut se faire indépendamment d'autres actifs ou groupes d'actifs. Ces actifs ainsi liés pour leur exploitation et la génération de flux de trésorerie constituent une Unité Génératrice de Trésorerie ("UGT").

L'UGT est le plus petit groupe d'actifs qui inclut l'actif et qui génère des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs.

Dans ce cas, c'est la valeur recouvrable de l'UGT qui fait l'objet du test de dépréciation.

- Les droits audiovisuels reconnus en immobilisations incorporelles sont suivis individuellement.
- Les goodwill et les immobilisations incorporelles auxquels il n'est pas possible de rattacher directement des flux de trésorerie indépendants sont regroupés au moment de leur première comptabilisation au sein de l'Unité Génératrice de Trésorerie à laquelle ils appartiennent.

Une dépréciation est comptabilisée lorsque, du fait d'événements ou de circonstances intervenus au cours de la période (critères internes ou externes), la valeur recouvrable de l'actif ou groupe d'actifs est inférieure à sa valeur nette comptable.

Cette valeur recouvrable est la plus élevée de la juste valeur nette des coûts de sortie et de la valeur d'utilité.

La valeur d'utilité retenue par le Groupe correspond aux flux de trésorerie actualisés des UGT incluant les goodwill et est déterminée dans le cadre des hypothèses économiques et des conditions d'exploitation prévisionnelles retenues par la Direction de Métropole Télévision de la façon suivante :

- les flux de trésorerie futurs sont issus du plan d'affaires à moyen terme (5 ans) élaboré par la Direction ;
- au-delà de cet horizon, les flux sont extrapolés par application d'un taux de croissance perpétuelle en accord avec le potentiel de développement des marchés sur lesquels opère l'entité concernée, ainsi qu'avec sa position concurrentielle sur ces marchés ;
- le taux d'actualisation des flux retenu est déterminé en utilisant des taux appropriés à la nature des activités et des pays. Il intègre, outre la valeur temps de l'argent, les risques spécifiques de l'UGT pour lesquels les estimations de flux de trésorerie n'ont pas été ajustées.

Une perte de valeur comptabilisée au titre d'une unité génératrice de trésorerie (d'un groupe d'unités) est affectée d'abord à la réduction de la valeur comptable de tout goodwill affecté à l'unité génératrice de trésorerie, puis à la réduction de la valeur comptable des autres actifs de l'unité (du groupe d'unités) au prorata de la valeur comptable de chaque actif de l'unité (du groupe d'unités). Si la valeur comptable du goodwill et des autres actifs non courants de l'unité génératrice de trésorerie est insuffisante, une provision peut être reconnue à hauteur de la perte non affectée.

Une perte de valeur comptabilisée au titre d'un goodwill ne peut pas être reprise. Pour les autres actifs, le Groupe apprécie à chaque date de clôture s'il existe une indication que des pertes de valeur comptabilisées au cours de périodes antérieures ont diminué ou n'existent plus. Une perte de valeur est reprise s'il y a eu un changement dans les estimations utilisées pour déterminer la valeur recouvrable.

La valeur comptable d'un actif, augmentée en raison de la reprise d'une perte de valeur, ne doit pas être supérieure à la valeur comptable qui aurait été déterminée, nette des amortissements, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée.

4.8 *Instrument de capitaux propres évalués à la juste valeur, autres actifs financiers et passifs financiers*

Juste valeur

La juste valeur est déterminée par référence à un cours coté sur un marché actif lorsqu'il existe un cours de marché. À défaut, elle est calculée en utilisant une technique d'évaluation reconnue telle que la juste valeur d'une transaction similaire et récente ou l'actualisation des flux futurs s'appuyant sur des données de marché. Néanmoins, la juste valeur des actifs et passifs financiers court terme est assimilable à leur valeur au bilan compte tenu de l'échéance proche de ces instruments.

Actifs financiers

- Conformément aux préconisations de la norme IFRS 9 - *Instruments financiers*, les titres des sociétés non consolidées (par intégration globale ou par mise en équivalence) appartiennent à la catégorie des instruments de capitaux propres. Ils sont initialement enregistrés à leur juste valeur correspondant au coût d'acquisition d'origine, puis réévalués à chaque clôture à leur juste valeur soit par résultat soit par capitaux propres en fonction de leur classification initiale. Les prêts et créances ainsi que les autres actifs financiers sont quant à eux initialement évalués à la juste valeur puis réévalués au coût amorti.
- Les actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat recouvrent :
  - les actifs considérés comme détenus à des fins de transaction, qui comprennent les actifs que la société a l'intention de revendre dans un terme proche afin de réaliser une plus-value, qui appartiennent à un portefeuille d'instruments financiers gérés ensemble, et pour lesquels il existe une pratique de cession à court terme (principalement trésorerie et équivalents et autres actifs financiers de gestion de trésorerie) ;
  - les actifs désignés explicitement par le Groupe lors de leur reconnaissance initiale comme des instruments financiers dont la variation de juste valeur est enregistrée en résultat. Cette qualification est retenue

quand elle permet d'obtenir une meilleure information financière et contribue à la cohérence des états financiers.

- Les actifs suivants font l'objet d'un test de dépréciation à chaque arrêté :
  - prêts et créances émis par l'entreprise et autres actifs financiers : lorsqu'il existe une indication objective de dépréciation, le montant de la perte de valeur est comptabilisé en résultat ;
  - Instruments de capitaux propres évalués à la juste valeur par résultat : lorsqu'il existe une indication objective de dépréciation, le montant de la perte de valeur est comptabilisé en résultat ;
  - Instruments de capitaux propres évalués à la juste valeur par capitaux propres : les gains et pertes latents sur les instruments de capitaux propres sont comptabilisés en autres éléments du résultat global jusqu'à ce que l'actif financier soit vendu, encaissé ou sorti de l'actif d'une autre manière ou lorsqu'il existe des indications objectives que l'actif financier a perdu tout ou partie de sa valeur, date à laquelle le gain ou la perte cumulée, enregistré jusqu'alors en autres éléments du résultat global, est transféré dans le compte de résultat.
- Une perte de valeur serait démontrée si les deux conditions suivantes étaient constatées simultanément :
  - la quote-part du Groupe dans les capitaux propres ou une valorisation objective (à dire d'experts ou résultant d'une transaction ou d'un projet de transaction) ressort en deçà de la valeur des titres ;
  - un plan d'affaires ou des informations objectives démontrent l'incapacité de la société dont le Groupe détient une quote-part à recréer de la valeur à travers la génération de flux de trésorerie positifs.

Passifs financiers

Les dettes financières sont évaluées au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif et sont constituées essentiellement d'un emprunt obligataire et de dettes assimilées dont des lignes de crédits renouvelables contractées auprès des banques.

Les passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat correspondent aux engagements de rachat d'intérêts non-contrôlants consentis aux actionnaires minoritaires des sociétés contrôlées par le Groupe.

Les autres passifs financiers sont évalués au coût amorti, à l'exception des instruments financiers dérivés qui font, quant à eux, l'objet d'une évaluation à la juste valeur.

Les instruments dérivés qualifiés de couverture de flux de trésorerie sont évalués à la juste valeur à chaque arrêté. La variation de juste valeur de la part inefficace de la couverture est enregistrée en résultat et la variation de la juste valeur de la part efficace de la couverture en autres éléments du résultat global.

4.9 Impôt sur le résultat

L'impôt sur le résultat comprend la charge d'impôt exigible et la charge d'impôt différé. L'impôt est comptabilisé en résultat sauf s'il se rattache à des éléments qui sont comptabilisés directement en autres éléments du résultat global ou en capitaux propres, auquel cas il est comptabilisé en autres éléments du résultat global ou en capitaux propres.

L'impôt exigible est le montant estimé de l'impôt dû au titre du bénéfice imposable d'une période, déterminé en utilisant les taux d'impôt qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture, et tout ajustement du montant de l'impôt exigible au titre des périodes précédentes.

Depuis l'exercice 2010, conformément aux dispositions d'IAS 12 - *Impôts sur le résultat*, le Groupe a requalifié la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (C.V.A.E.) en impôt sur le résultat.

L'impôt différé est déterminé et comptabilisé selon l'approche bilancielle de la méthode du report variable pour toutes les différences temporelles entre la valeur comptable des actifs et passifs et leurs bases fiscales.

Ainsi, un actif d'impôt différé est constaté lorsque la valeur fiscale est supérieure à la valeur comptable (situation correspondant à une économie future d'impôt attendue) ; un passif d'impôt différé est lui constaté lorsque la valeur fiscale est inférieure à la valeur comptable (situation correspondant à une taxation future attendue).

Les éléments suivants ne donnent cependant pas lieu à la constatation d'impôt différé :

- la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui n'affecte ni le bénéfice comptable ni le bénéfice imposable ;
- les différences temporelles dans la mesure où il est probable qu'elles ne s'inverseront pas dans un avenir prévisible.

Un actif d'impôt différé est comptabilisé dans l'éventualité où le groupe disposerait de bénéfices futurs imposables sur lesquels la différence temporelle correspondante pourrait être imputée. Les actifs d'impôt différé sont examinés à chaque date de clôture et sont ajustés le cas échéant à hauteur des bénéfices imposables futurs estimés.

Les actifs d'impôt différé comptabilisés reflètent la meilleure estimation du calendrier de reversement des différences temporelles taxables et de réalisation de bénéfices imposables futurs dans les juridictions fiscales concernées. Ces prévisions de bénéfices imposables futurs sont cohérentes avec les hypothèses d'activité et de rentabilité utilisées dans les budgets et plans et avec les autres données prévisionnelles utilisées pour valoriser d'autres postes du bilan.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont évalués aux taux d'impôt dont l'application est attendue sur la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé et le passif réglé, sur la base des réglementations fiscales qui ont été adoptées ou quasi adoptées à la date de clôture.

Conformément à la norme IAS 12 - *Impôts sur le résultat*, les actifs et passifs d'impôt différé ne sont pas actualisés et sont compensés s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôt exigible, et s'ils concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même autorité fiscale, soit sur la même entité imposable, soit sur des entités imposables différentes, mais qui ont l'intention de régler les actifs et les passifs d'impôt exigible sur la base de leur montant net ou de réaliser les actifs et de régler les passifs d'impôt simultanément.

4.10 Stocks

Les stocks sont constitués de programmes, de droits de diffusion et de marchandises.

Programmes et droits de diffusion

En conformité avec IAS 2 - *Stocks*, les programmes et droits de diffusion sont inscrits en stocks à la date d'ouverture des droits.

Les droits non ouverts et non encore facturés sont classés en engagements hors bilan.

La partie facturée des droits non ouverts est quant à elle constatée en avances et acomptes.

Les programmes et droits de diffusion sont valorisés à leur coût d'acquisition, diminué à la clôture de chaque exercice des consommations calculées suivant les modalités décrites ci-après.

Les programmes de Métropole Télévision, qui constituent la part prépondérante des stocks de droits de diffusion du Groupe, sont réputés consommés lors de leur diffusion, selon les règles suivantes :

- droits acquis pour une seule diffusion et droits divers (documentaires, concerts, événements sportifs...) : 100 % de la valeur à la première diffusion ;
- droits acquis pour plusieurs diffusions :
  - 1ère diffusion : 66 % ;
  - 2e diffusion : 34 %.

Des modalités de consommation différentes peuvent être envisagées dans le cas très spécifique de droits acquis pour 4 à 5 diffusions et dont le potentiel d'audience est considéré comme particulièrement fort à chaque diffusion.

A contrario, les droits dont la diffusion est improbable ou dont les avantages économiques attendus s'avèrent inférieurs à la valeur comptable, font l'objet d'une provision sur la base d'une revue titre par titre du portefeuille de droits de diffusion.

Autres stocks

Les autres stocks sont constitués des produits et marchandises liés aux activités de diversification du Groupe. Ces stocks sont évalués au plus faible de leur coût d'entrée et de leur valeur nette de réalisation correspondant au prix de vente estimé, diminué des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente.

Une dépréciation est constituée lorsque leur valeur nette de réalisation est inférieure à leur coût de revient, mesurée au cas par cas (rotation lente, stocks contre remboursement, retours...).

4.11 Créances d'exploitation

Lorsque leur échéance de règlement est inférieure à un an et que les effets d'actualisation ne sont pas significatifs, les créances sont évaluées au coût (montant nominal de la créance). À l'inverse, elles sont évaluées à leur coût amorti, avec utilisation du taux d'intérêt effectif, lorsque leur échéance de règlement est supérieure à un an et que les effets de l'actualisation sont significatifs.

Les créances d'exploitation sont par ailleurs dépréciées de façon à refléter la meilleure estimation des pertes de crédit attendues sur leur durée de vie. Ces dépréciations sont comptabilisées dès la reconnaissance initiale des actifs correspondants, et non plus à la date de survenance d'événements remettant en cause leur caractère recouvrable. Les évaluations, initiale et ultérieures, de ces pertes de crédit attendues se font, sur une base individuelle ou collective, à partir de pondérations probabilistes intégrant notamment l'antériorité des créances, les événements passés et les éléments de conjoncture (actuelle et future). Les corrections de valeur à apporter aux créances d'exploitation, au titre des pertes de crédit attendues sur leur durée de vie, sont revues à chaque clôture. Les variations qui en découlent sont comptabilisées dans le résultat net de l'exercice.

4.12 Actions propres

Les actions propres détenues par le Groupe sont enregistrées en diminution des capitaux propres sur la base de leur coût d'acquisition.

Lorsque des contrats à terme sont conclus pour acheter des actions propres à un prix et une date déterminés, l'engagement se traduit par la constatation d'un passif financier représentatif de la valeur actualisée de rachat en contrepartie des capitaux propres. Les variations ultérieures de ce passif financier sont enregistrées en résultat financier.

Lors de la cession d'actions propres, les gains et pertes sont inscrits dans les réserves consolidées pour leurs montants nets d'impôt.

4.13 Rémunérations en actions

Depuis 2009, le Groupe M6 a mis en place des plans d'attribution d'actions gratuites au bénéfice de son personnel (cf. note 8). Conformément aux dispositions de la norme IFRS 2 - *Paiements fondés sur des actions*, les éléments de rémunération du personnel réglés en instruments de capitaux propres sont comptabilisés en charges de personnel au compte de résultat, en contrepartie des capitaux propres.

La charge totale initiale est évaluée sur la base du cours de l'action M6 à la date d'attribution ajusté des dividendes attendus au cours de la période d'acquisition. Elle est répartie en résultat sur cette même période.

4.14 Engagements de retraite et autres avantages au personnel

Engagements de retraite

Les engagements du Groupe dans le domaine des avantages postérieurs à la retraite s'inscrivent dans le cadre de régimes à prestations définies.

Un régime à prestations définies est un régime d'avantages postérieurs à l'emploi en vertu duquel les versements opérés auprès d'une entité distincte ne libèrent pas l'employeur de son obligation de payer des cotisations supplémentaires.

L'obligation nette du Groupe au titre de régimes à prestations définies est évaluée en estimant le montant des avantages futurs acquis par le personnel en échange des services rendus au cours de la période présente et des périodes antérieures. Ce montant est actualisé pour déterminer sa valeur actuelle. Le taux d'actualisation est égal

au taux d'intérêt, à la date de clôture, des obligations de première catégorie ayant une date d'échéance proche de celle des engagements du Groupe et qui sont libellées dans la même monnaie que le paiement des prestations.

Les calculs sont effectués tous les ans par un actuaire qualifié en utilisant la méthode des unités de crédit projetées.

Le Groupe comptabilise immédiatement en autres éléments du résultat global la totalité des écarts actuariels au titre de régimes à prestations définies.

Indemnité de fin de contrat de travail

Les indemnités de fin de contrat de travail sont comptabilisées en charges lorsque le Groupe est manifestement engagé, sans possibilité réelle de se rétracter, dans le cadre d'une négociation individuelle ou dans un plan formalisé et détaillé de licenciements avant la date normale de départ à la retraite.

Avantages à court terme

Les obligations au titre des avantages à court terme sont évaluées sur une base non actualisée et comptabilisées lorsque le service correspondant est rendu.

Un passif est comptabilisé pour le montant que le Groupe s'attend à payer au titre des plans d'intéressement et des primes réglés en trésorerie à court terme si le Groupe a une obligation actuelle juridique ou implicite d'effectuer ces paiements en contrepartie de services passés rendus par le membre du personnel et que l'obligation peut être estimée de façon fiable.

4.15 Provisions

Conformément à la norme IAS 37 - *Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels*, le Groupe comptabilise une provision lorsque, à la date de clôture de l'exercice, il a une obligation (juridique ou implicite) vis-à-vis d'un tiers résultant d'un événement passé dont il est probable que le règlement se traduise pour le Groupe par une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques, et lorsque le montant de la perte ou du passif peut être évalué avec fiabilité.

Le montant comptabilisé en provision représente la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation actuelle à la date de clôture.

Au cas où cette obligation n'est pas probable, ou évaluable avec fiabilité, mais demeure possible, le Groupe fait état d'un passif éventuel dans ses engagements.

Les provisions sont notamment destinées à couvrir les coûts probables que pourraient occasionner les procès ou litiges en cours, dont le fait générateur existait à la date de clôture.

4.16 Instruments financiers dérivés

Le Groupe M6 est exposé au risque de change principalement lors de ses achats de droits dans une devise étrangère. Pour se couvrir contre ce risque de change, le Groupe utilise des instruments dérivés simples lui garantissant un montant couvert et un cours de change fixe de couverture.

L'utilisation d'instruments dérivés par le Groupe a pour seul but la couverture de flux liés à son activité. Le Groupe n'utilise pas d'instruments financiers à titre spéculatif.

Détermination de la juste valeur

Conformément aux normes IFRS 7 - *Instruments Financiers : Informations à fournir*, et IFRS 9 - *Instruments financiers*, les instruments financiers dérivés sont évalués à la juste valeur sur la base d'une évaluation réalisée par un tiers qui s'appuie sur des données du marché observables. La juste valeur des contrats d'achat de devises à terme est ainsi calculée par référence aux taux de change à terme courants pour des contrats ayant des profils d'échéance similaires. La juste valeur des contrats d'échanges de taux d'intérêt est déterminée par référence aux valeurs de marché d'instruments similaires.

Instruments financiers qualifiés de couverture

Le Groupe a décidé d'appliquer, pour la plus grande partie de ses instruments dérivés, la comptabilité de couverture afin de réduire l'impact sur le résultat des couvertures mises en place.

Au 1er janvier 2018, date d'entrée en vigueur d'IFRS 9, le Groupe a fait le choix de continuer à appliquer les dispositions d'IAS 39 en matière de comptabilité de couverture.

Les principaux instruments de couverture autorisés dans le cadre de la politique de couverture du Groupe sont les suivants : terme sec, options de première génération, "swap" (de change ou de taux).

Les relations de couverture au sein du Groupe sont principalement de deux types :

- Couverture de l'exposition aux variations de la juste valeur d'un actif ou d'un passif au bilan

Tout profit ou perte résultant de la réévaluation de l'instrument de couverture à la juste valeur est comptabilisé immédiatement au compte de résultat.

Tout profit ou perte sur l'élément couvert attribuable au risque couvert vient modifier la valeur comptable de l'élément couvert, et est comptabilisé au compte de résultat.

Il en résulte une comptabilisation symétrique des variations de juste valeur de l'élément couvert et de l'instrument de couverture pour la partie efficace de la couverture en résultat opérationnel courant. La part inefficace de la couverture est enregistrée en résultat financier.

- Couverture de flux de trésorerie futurs

Il s'agit de couvrir l'exposition aux variations de flux de trésorerie qui sont attribuables soit à une transaction prévue soit à un engagement ferme.

Les variations de juste valeur de l'instrument financier pour la partie efficace sont comptabilisées en autres éléments du résultat global jusqu'à l'entrée au bilan de l'actif ou du passif. Au moment où l'élément couvert est comptabilisé et conduit à la reconnaissance d'un actif ou d'un passif, le montant enregistré en capitaux propres en est sorti et intégré dans l'évaluation initiale du coût d'acquisition de l'actif ou du passif. Les variations de valeur de la partie inefficace sont pour leur part comptabilisées en résultat financier.

Pour toute autre couverture de flux de trésorerie, les montants comptabilisés directement dans les autres

éléments du résultat global sont transférés dans le compte de résultat de l'exercice au cours duquel la transaction prévue ou l'engagement ferme a affecté le compte de résultat.

Instruments financiers non qualifiés de couverture

Certains instruments financiers ne sont pas traités en comptabilité de couverture selon la définition d'IFRS 9 - *Instruments financiers*, bien qu'ils constituent une couverture efficace dans la gestion des risques économiques. Les pertes et les profits provenant de la réévaluation des instruments financiers qui ne peuvent pas être pris en compte pour la comptabilité de couverture sont comptabilisés dans le compte de résultat de l'exercice.

4.17 Chiffre d'affaires

Au 1er janvier 2018, le Groupe a appliqué pour la première fois la norme IFRS 15 - *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients.*

Le principe fondamental de la nouvelle norme est le suivant : la comptabilisation des produits des activités ordinaires doit refléter le transfert des biens et services promis aux clients pour un montant correspondant à la rémunération à laquelle le vendeur s'attend à avoir droit.

Le transfert des biens et services doit refléter le transfert du contrôle au client. Il peut se produire à une date donnée (par exemple lors de la livraison d'un bien) ou sur une période donnée (par exemple au fur et à mesure qu'un service est rendu ou qu'un bien est construit).

Une fois ce principe directeur posé, la nouvelle norme identifie cinq étapes pour la comptabilisation d'un produit :

- *Identification du(des) contrat(s) avec un client*

  Un contrat au sens de la nouvelle norme est un accord entre deux parties ou plus qui crée des droits et obligations exécutoires.

  La norme précise également les conditions dans lesquelles plusieurs contrats doivent être regroupés pour être comptabilisés comme un seul et même contrat, ainsi que les modalités de comptabilisation des modifications de contrat (contrat distinct ou rattachement au contrat initial).

- *Identification des différentes obligations de prestation distinctes du contrat*

  Une obligation de prestation correspond à la promesse de fournir au client un bien ou un service (ou un groupe de biens ou services) qui est considéré comme distinct des autres biens ou services promis dans le cadre du contrat.

  La norme précise les critères à remplir pour qu'une promesse de transférer un bien ou un service soit considérée comme distincte.

  Cette étape d'identification des différentes obligations de prestation prévues au contrat est très importante dans la mesure où elle conditionne notamment l'allocation du prix de la transaction aux différentes obligations, ainsi que le rythme de reconnaissance du chiffre d'affaires du contrat, les différentes obligations de performance étant remplies à des dates potentiellement différentes.

- *Détermination du prix de transaction*

  Le prix de transaction est le montant de contrepartie (y compris les contreparties variables ou les contreparties autres qu'en numéraire) auquel le vendeur s'attend à avoir droit en échange de la fourniture de biens ou de services promis à un client.

- *Répartition du prix de transaction entre les différentes obligations de prestation*

  L'objectif est ici d'affecter à chaque obligation de prestation distincte un montant qui reflète le montant de contrepartie auquel le vendeur s'attend à avoir droit en échange de la fourniture des biens ou des services promis au client.

  En général, cette affectation devra se faire sur la base des prix de vente spécifiques relatifs de chaque bien ou service distinct.

- *Comptabilisation du produit lorsque les obligations de prestation sont satisfaites*

Dans la très grande majorité des cas, le vendeur doit comptabiliser des produits des activités ordinaires lorsqu'il a rempli (ou à mesure qu'il remplit) une obligation de prestation en fournissant au client le bien ou service promis.

Le chiffre d'affaires est ainsi comptabilisé soit à une date donnée, soit sur une période donnée.

Plus spécifiquement, les principes généraux de reconnaissance du chiffre d'affaires par type d'activité sont les suivants :

- les recettes publicitaires sont comptabilisées à mesure de la diffusion des écrans et des messages publicitaires ayant fait l'objet de la vente ; le chiffre d'affaires est reconnu net de remises commerciales accordées selon les conditions générales et particulières se traduisant par l'octroi d'avoirs en cours et en fin d'année ;

- la rémunération des chaînes numériques octroyée par les opérateurs du câble et du satellite qui les diffusent est calculée sur la base d'un prix par abonné ou sous la forme d'un forfait annuel ;

- les revenus des activités de diversification sont appréhendés à la réalisation de la prestation ou à la livraison des produits. Ils sont comptabilisés nets de provisions pour retour. Lorsque le Groupe agit en qualité d'agent plutôt qu'en tant que mandant dans une transaction, les produits comptabilisés correspondent au montant net des commissions perçues par le Groupe ;

- les ventes des droits audiovisuels sont comptabilisées à la date d'ouverture des droits, essentiellement dans le cadre des ventes aux télévisions ; les autres ventes (salle et vidéo) sont reconnues en fonction des entrées ou à la livraison du matériel. Il peut donc y avoir, dans ce dernier cas (licences avec redevances en fonction des ventes ou de l'utilisation), un décalage entre la satisfaction de l'obligation de prestation (par exemple, l'ouverture des droits pour les ventes salle) et la reconnaissance des produits (par exemple, à mesure que les billets d'entrée sont vendus par l'exploitant). Toutefois, les impacts liés à ce décalage ne sont pas matériels et ne nécessitent donc pas une mention spécifique dans les annexes aux comptes consolidés ;

- les revenus sportifs générés par le Football Club des Girondins de Bordeaux jusqu'à sa date de cession par le Groupe, tels que les droits de diffusion reversés par les organisateurs des compétitions, sont enregistrés à mesure de l'avancement de la saison sportive à l'exception des primes reçues au titre d'un classement à venir qui sont comptabilisées à la date où le classement est définitivement acquis.

4.18 Résultat par action

Conformément aux préconisations de la norme IAS 33 - *Résultat par action*, le résultat de base par action est déterminé en divisant le résultat attribuable aux porteurs d'actions du Groupe par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

L'effet de dilution des plans d'attribution d'options de souscription d'actions et des plans d'attribution d'actions gratuites dénoués par livraison d'actions et en cours d'acquisition est reflété dans le calcul du résultat dilué par action.

Le résultat par action dilué est calculé en retenant le résultat attribuable aux porteurs d'actions de l'entité mère et un nombre moyen pondéré d'actions en circulation ajusté des effets de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives.

Le nombre d'actions ayant un effet dilutif est déterminé plan par plan. Ce nombre d'actions est calculé en rapportant le prix d'émission des options ou actions gratuites octroyées, à la valeur de marché de l'action pendant la période. Le prix d'émission correspond pour les actions gratuites à la juste valeur des services restant à rendre et pour les options de souscription d'actions au prix d'exercice des options augmenté de la juste valeur des services restant à rendre.

4.19 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie se compose des liquidités en compte courant bancaire et des dépôts à vue.

Les équivalents de trésorerie se rapportent à des placements liquides facilement convertibles en un montant connu de trésorerie, présentant un risque négligeable de changement de valeur et une maturité inférieure à 3 mois.

À cet égard, les FCP monétaires détenus par le Groupe sont exposés à un risque de taux très limité et leur volatilité sur 12 mois est très proche de celle de l'EONIA. Ils sont donc comptabilisés comme équivalents de trésorerie.

4.20 Tableau de flux de trésorerie

Le tableau présente les flux réels liés à l'activité des sociétés présentes dans le périmètre de fin de chaque exercice. Il est établi en conformité avec IAS 7 - *Tableau des flux de trésorerie*.

Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles

Les variations de stocks et de créances d'exploitation sont calculées nettes des variations des dépréciations sur actif circulant.

En outre, afin de mettre en évidence l'effet de l'impôt sur la variation de trésorerie, la charge d'impôt est retraitée de la capacité d'autofinancement et la variation de la dette d'impôt sur les sociétés est retraitée de la variation du besoin en fonds de roulement (BFR). Le décaissement effectif d'impôts sur les sociétés sur l'exercice est ainsi isolé sur une ligne spécifique.

Flux de trésorerie provenant des opérations d'investissements

Les effets sur la trésorerie des entrées et sorties de périmètre résultant d'acquisitions ou de cessions de sociétés (sauf activités en cours de cession) sont identifiés sur les lignes "Trésorerie nette résultant d'acquisitions de filiales" et "Trésorerie nette résultant des cessions de filiales".

Activités en cours de cession /cédées

Les effets sur la trésorerie du Groupe des activités cédées figurent sur une ligne distincte du tableau de financement, "Flux de trésorerie liés aux activités cédées".

5. Changements de méthode

IFRS 15

Au 1er janvier 2018, le Groupe a appliqué pour la première fois la norme IFRS 15 - *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients*. Cette dernière remplace les normes IAS 11 - *Contrats de construction* et IAS 18 - *Produits des activités ordinaires*, ainsi que les interprétations correspondantes IFRIC 13 - *Programmes de fidélisation de la clientèle*, IFRIC 15 - *Accords de construction de biens immobiliers*, IFRIC 18 - *Transferts d'actifs provenant de clients* et SIC 31 - *Produits des activités ordinaires : opérations de troc portant sur des services de publicité*.

L'application de ces nouvelles dispositions n'a pas eu de conséquences significatives sur la reconnaissance du chiffre d'affaires du Groupe. Plus spécifiquement, les principes généraux de reconnaissance du chiffre d'affaires par type d'activité restent les mêmes (cf. note 4.17).

Le principal changement introduit par la nouvelle norme, pour ce qui est des métiers du Groupe, concerne les ventes de contenus, et en particulier les revenus associés aux licences. L'enjeu est ici de déterminer si ces dernières consistent à accorder aux clients des droits d'accès à la propriété intellectuelle telle qu'elle existe tout au long de la période couverte par les licences, ou, au contraire, des droits d'utilisation de la propriété intellectuelle telle qu'elle existe au moment précis où les licences sont octroyées. Dans le premier cas, le chiffre d'affaires est étalé sur la durée des licences octroyées (reconnaissance "*over time*") alors que, dans le second, il est reconnu en totalité à la date d'octroi des licences (reconnaissance "*point in time*").

Cette principale nouveauté pour le Groupe concerne essentiellement les licences octroyées dans le cadre de l'activité de merchandising et des opérations promotionnelles de M6 Créations, ainsi que dans le cadre de l'activité *endorsement* (association entre des animateurs et des marques) de M6 Interactions, dont les revenus associés étaient auparavant intégralement reconnus à la date d'octroi de la licence alors qu'ils sont aujourd'hui étalés sur la durée de cette dernière.

Le Groupe a choisi de n'appliquer la nouvelle norme de façon rétrospective qu'aux seuls contrats qui ne sont pas achevés au 1er janvier 2018, en comptabilisant par ailleurs l'effet cumulatif de l'application initiale à la date de première application comme un ajustement du solde d'ouverture des résultats non distribués au 1er janvier 2018.

Cet ajustement de - 0,2 M€ à la baisse des capitaux propres consolidés d'ouverture au 1er janvier 2018, reflétant l'impact net des nouvelles règles sur la date et le rythme de reconnaissance des revenus associés aux licences, se détaille comme suit :

	Impacts IFRS 15
Chiffres d'affaires	(1,1)
Consommations et autres charges opérationnelles	0,8
Impôt sur le résultat	0,1
CAPITAUX PROPRES D'OUVERTURE	**(0,2)**

Au titre de l'exercice 2018, les impacts du changement de méthode de reconnaissance du chiffre d'affaires, sur les principaux agrégats du compte de résultat consolidé, sont les suivants :

	31/12/2018	Impacts IFRS 15	31/12/2018 IAS 18
Chiffre d'affaires	1 421,4	0,2	1 421,6
Consommations et autres charges opérationnelles	-711,0	-0,1	-711,1
Impôt sur le résultat	-97,4	0,0	-97,4
RÉSULTAT NET DE LA PÉRIODE	**181,8**	**0,0**	**181,8**

Par ailleurs, la répartition du chiffre d'affaires par nature est la suivante (en millions d'euros) :

	31/12/2018	31/12/2017 Retraité	31/12/2017 publié
Chiffre d'affaires publicitaire	1 067,1	948,0	948,0
Chiffre d'affaires non publicitaire	354,3	376,5	439,3
Chiffre d'affaires total	1 421,4	1 324,5	1 387,3

IFRS 9

De même, au 1er janvier 2018, le Groupe a appliqué pour la première fois la norme IFRS 9 - *Instruments financiers.* Cette dernière remplace la norme IAS 39 - *Instruments financiers : comptabilisation et évaluation.*

IFRS 9 introduit notamment une approche unique de classification pour tous les actifs financiers, soit au coût amorti, soit à la juste valeur (par le biais des autres éléments du résultat global ou par le biais du résultat net) selon le modèle économique de l'entité pour la gestion des actifs financiers, et selon les caractéristiques des flux de trésorerie de l'actif financier. La nouvelle norme n'apporte en revanche pas de modification majeure au titre des passifs financiers qui continueront donc, pour la très grande majorité d'entre eux, à être classés comme étant ultérieurement évalués au coût amorti.

IFRS 9 introduit également un nouveau modèle de dépréciation des instruments financiers qui se traduira notamment par une reconnaissance des pertes de crédit attendues sur instruments financiers dès la comptabilisation de ces derniers.

Les dispositions de la nouvelle norme sur le classement, l'évaluation et la dépréciation des instruments financiers sont appliquées par le Groupe à compter du 1er janvier 2018 de manière rétrospective sans ajustement des comparatifs.

Les nouvelles règles de dépréciation des instruments financiers introduites par la norme IFRS 9 n'ayant pas d'impact pour le Groupe, le principal effet concerne le reclassement des actifs financiers jusqu'à présent présentés, conformément aux dispositions de la norme IAS 39, sous la rubrique "Actifs financiers disponibles à la vente" de l'état de la situation financière consolidée vers la rubrique "Instruments de capitaux propres évalués à la juste valeur" :

Au 31 décembre 2017	IAS 39	IFRS 9
Actifs financiers disponibles à la vente	13,9	
Instruments de capitaux propres évalués à la juste valeur par résultat		*4,4*

Au 31 décembre 2017	IAS 39	IFRS 9
Instruments de capitaux propres évalués à la juste valeur par capitaux propres		*9,5*
Instruments de capitaux propres évalués à la juste valeur		13,9

6. Regroupements d'entreprises / Évolution du périmètre de consolidation

6.1 Acquisitions de l'exercice

Altima Hosting (renommée M6 Hosting)

Le 9 juillet 2018, M6 Web a acquis 100 % de la société Altima Hosting, spécialisée dans l'hébergement web et l'infogérance, afin de renforcer son pôle Digital Services localisé à Lille.

Cette acquisition a été traitée comme un regroupement d'entreprises au sens d'IFRS 3 révisée, et a généré un goodwill provisoire de 2,4 M€.

Sur l'exercice 2018, la contribution d'Altima Hosting au chiffre d'affaires consolidé du Groupe s'élève à 0,6 M€. Sa contribution au résultat opérationnel courant (EBITA) du Groupe est de 0,2 M€.

Ctzar et Sociaddict

Le 31 août 2018 le Groupe M6, par l'intermédiaire de sa régie M6 Publicité, a pris une participation majoritaire (51 %) au capital de la société Ctzar, agence pionnière dans le marketing d'influence, et de son réseau international, Sociaddict. Cette acquisition est complétée par des promesses de vente et d'achat portant sur les 49 % du capital conservés par les actionnaires minoritaires.

Cette acquisition a été traitée comme un regroupement d'entreprises au sens d'IFRS 3 révisée, et a généré un goodwill provisoire de 4,9 M€.

Sur l'exercice 2018, la contribution de Ctzar et Sociaddict au chiffre d'affaires consolidé du Groupe s'élève à 0,7 M€. Leur contribution au résultat opérationnel courant (EBITA) du Groupe est de - 0,2 M€.

Home Shopping Service Belgique

Le 31 décembre 2018, le Groupe M6, par l'intermédiaire de sa filiale Home Shopping Service, a racheté à RTL Belgium 50 % du capital de la société Home Shopping Service Belgique pour porter sa participation dans la filiale à 100 %.

Le prix total des acquisitions de l'exercice est de 6,8 M€, dont 0,8 M€ au titre des compléments de prix estimés au 31 décembre 2018.

6.2 Suivi des acquisitions réalisées en 2017

Pôle Radio français de RTL

Le 1er octobre 2017, le Groupe M6, à travers sa filiale Métropole Télévision, a conclu l'acquisition de 100 % du capital des sociétés RTL France Radio, Ediradio, Information et Diffusion, SCP RTL, SERC, SODERA, IP France, IP Régions, RTL net et RTL Spécial Marketing, ainsi que leurs filiales, qui composent le pôle Radio français de RTL Group. À travers l'opération, Métropole Télévision a également fait l'acquisition des titres Médiamétrie détenus par Bayard d'Antin (représentant 2,7 % du capital.)

À compter du 1er janvier 2018, le Groupe a également consolidé l'ensemble des filiales des réseaux RTL2 et Fun Radio.

Le prix d'acquisition définitif est de 193,7 M€ au 31 décembre 2018.

Cette acquisition sous contrôle commun a été traitée comme un regroupement d'entreprises au sens d'IFRS 3 révisée.

L'affectation définitive du prix d'acquisition des sociétés du pôle Radio s'analyse comme suit :

	31/12/2018
Prix d'acquisition	**193,7**
Dont actifs financiers disponibles à la vente	1,0
Actif net comptable acquis retraité	**53,1**
Licences	31,1
Relations annonceurs	11,0
Marques	4,5
Impôts différés passifs	(12,2)
Ajustement de juste valeur des actifs acquis et passifs assumés	**34,4**
GOODWILL	**105,2**

Les licences de 31,1 M€ reconnues au titre de l'affectation du prix d'acquisition correspondent aux licences FM du réseau des stations RTL2 et Fun Radio (autorisations d'usage de la ressource radioélectrique accordées par le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel pour l'exploitation d'un service radio en modulation de fréquence). Évaluées sur la base de la valeur retenue pour les licences RTL apportées par RTL France Radio, elles ont, à l'instar de ces dernières, une durée de vie indéfinie.

Les relations annonceurs de 11,0 M€ reflètent la juste valeur du portefeuille de clients publicitaires des stations RTL, RTL 2 et Fun Radio à la date d'acquisition. Valorisées selon la méthode financière des surprofits, elles ont des durées de vie résiduelles comprises entre 12 et 19 ans à cette date.

La marque de 4,5 M€ correspond à la marque Fun Radio, valorisée selon la méthode financière des redevances. Compte tenu de son positionnement, de sa notoriété et de son historique, elle a également une durée de vie indéfinie.

Fidélité Films

Au cours de l'exercice 2017, le Groupe avait acquis 100 % du capital de la société Fidélité Films. Le goodwill définitif s'établit à 1,6 M€ au 31 décembre 2018.

6.3 Cessions de l'exercice

- Le 26 juillet 2018, le Groupe a annoncé la finalisation de la cession de 100 % du capital de monAlbumPhoto.

  Le prix de cession net de coûts annexes, et la plus-value de cession, enregistrée au compte de résultat sur la ligne "Plus-value sur cessions de filiales", s'élèvent respectivement à 39,2 M€ et 12,3 M€.

  Compte tenu de son caractère non significatif aux bornes du Groupe, la contribution de l'activité cédée jusqu'à sa date de cession a été conservée sur chacune des lignes du compte de résultat consolidé du Groupe au 31 décembre 2018. Ainsi la société monAlbumPhoto a-t-elle contribué en 2018 au chiffre d'affaires consolidé du Groupe à hauteur de 12,9 M€ (pour un impact nul sur le résultat opérationnel courant).

- Le 6 novembre 2018, le Groupe a finalisé la cession du Football Club des Girondins de Bordeaux et de toutes ses filiales. Conformément aux dispositions de la norme IFRS 5 – *Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées*, le pôle Girondins est présenté dans l'état du résultat global consolidé et dans le tableau de flux de trésorerie consolidé des exercices 2018 et 2017 Retraité comme une activité cédée (cf. note 12).

6.4 Autres variations de périmètre

Le périmètre de consolidation du Groupe a également évolué comme suit au cours de l'exercice 2018 (opérations à effet au 1er janvier 2018) :

- consolidation des filiales françaises des réseaux RTL 2 et Fun Radio (ces sociétés correspondent aux décrochages locaux des deux stations) ;
- fusion de la société RTL net dans la société M6 Web ;
- fusion de la société Ediradio dans la société Métropole Télévision ;
- fusion de la société RTL Special Marketing dans la société M6 Interactions ;
- fusion des sociétés IP France, IP Régions et Mediapanel dans la société M6 Publicité ;
- fusion de la société Parisonair dans la société M6 Événements ;
- fusion de la société Printic dans la société monAlbumPhoto.

Par ailleurs :

- le 5 mars 2018, la société Mandarin Cinéma est devenue SNC Catalogue MC ;
- le 5 mars 2018, la société Fidélité Films est devenue SNC Audiovisuel FF ;
- le 26 juin 2018, la société M6 Talents est devenue M6 Distribution ;
- le 10 septembre 2018, la société M6 Divertissements est devenue Joikka ;
- le 22 octobre 2018, Métropole Télévision a cédé 100 % du capital de M6 Distribution à M6 Web ;
- le 28 décembre 2018, les sociétés SNC Catalogue MC, SNC Audiovisuel FF et SNC ont été cédées à la Société Nouvelle de Distribution par Métropole Télévision ;
- le 28 décembre 2018, la société SNDA a été cédée par Société Nouvelle de Distribution à Métropole Télévision ;
- le 31 décembre 2018, la société Home Shopping Service (H.S.S.) a acquis les 50 % du capital qu'elle ne détenait pas dans la société H.S.S. Belgique, qui est donc, à compter de cette date, consolidée dans les comptes du Groupe suivant la méthode de l'intégration globale.

7. Informations sectorielles

Depuis le 1er janvier 2009, le Groupe applique IFRS 8 - *Secteurs opérationnels*, afin de présenter son résultat, son bilan et ses investissements par secteur opérationnel pertinent.

Ces secteurs sont ceux sur lesquels est basé le reporting de gestion interne établi mensuellement et communiqué au principal décideur opérationnel, le Directoire, ainsi qu'aux autres décisionnaires opérationnels, les dirigeants des filiales ou directions du Groupe.

Les indicateurs de performance plus particulièrement suivis sont le chiffre d'affaires, le résultat opérationnel courant (EBITA), qui se définit comme le résultat opérationnel avant prise en compte des produits et charges liés aux regroupements d'entreprises et du résultat de cession de filiales et participations. Sont également analysés

régulièrement les capitaux employés et les investissements réalisés par secteur afin d'apprécier la rentabilité des ressources allouées à ces derniers et de décider de la politique d'investissement future.

Le Groupe a adapté au cours des dernières années son organisation opérationnelle en fonction des marchés sur lesquels il exerce ses différents métiers.

Depuis l'exercice 2017 et l'acquisition du pôle Radio français de RTL Group, le Groupe a ainsi ajouté un nouveau secteur opérationnel à son information sectorielle.

De même, en 2018, le Groupe M6 a adapté son organisation opérationnelle à la suite du regroupement des équipes en charge de la diffusion linéaire et non-linéaire des chaînes de télévision. En conséquence, le Groupe a modifié la structure des segments de son information sectorielle :

- reclassement des activités de distribution des chaînes et services non linéaires du Groupe, et de développement et exploitation de la plateforme technique 6play de M6 Web (segment Diversifications) dans le segment Télévision (activités regroupées au sein de l'UGT Distribution de ce dernier) ;
- renforcement du segment Production et Droits audiovisuels avec les deux sociétés de production TV (Studio 89 et C Productions) et la filiale de production de contenus pour internet (Golden Network), auparavant intégrées au segment Télévision.

Les secteurs opérationnels présentés sont donc aujourd'hui les suivants :

Télévision

Le secteur, caractérisé par un fort degré de mutualisation entre les différentes chaînes du Groupe (acquisitions, technique, diffusion...), regroupe les chaînes gratuites (M6, W9 et 6TER) et les chaînes payantes (Paris Première, Téva, etc...) dont le modèle économique repose sur un financement mixte (publicité et versements des plateformes qui distribuent ces chaînes dans le cadre de bouquets diffusés via l'IPTV, le câble ou le satellite).

Ce secteur inclut également l'ensemble des activités qui y sont principalement associées telles que l'exploitation de la plateforme technique 6play et la régie publicitaire.

Radio

Le secteur inclut les stations de radio (RTL, RTL2 et Fun Radio) dont le modèle économique est entièrement financé par la publicité, ainsi que l'ensemble des activités qui y sont principalement associées telles que la régie publicitaire.

Production et Droits Audiovisuels

Outre les activités de production et de coproduction (cinéma, TV et internet) du Groupe, ce secteur opérationnel inclut les activités de distribution de droits cinématographiques audiovisuels tout au long de leur cycle d'exploitation, auprès du grand public (cinéma, vente de vidéos physiques et dématérialisées) puis des professionnels (distribution du portefeuille de droits auprès des télévisions gratuites et payantes nationales, et distribution internationale).

Diversifications

Le secteur inclut l'ensemble des activités considérées comme autonomes pour tout ou partie par rapport au métier d'éditeur de chaînes et dont les caractéristiques principales sont notamment : la distribution de biens physiques ou immatériels auprès des consommateurs, la constitution de stocks de marchandises, l'achat pour revente et l'organisation de spectacles.

Les revenus qui en découlent sont constitués principalement des ventes aux consommateurs ou spectateurs. La contribution des revenus publicitaires issus des sites internet du Groupe, bien que plus marginale à ce jour pour ce secteur, est en forte croissance.

Les éliminations et résultats non affectés se rapportent au coût des plans d'attribution d'actions gratuites, au résultat des sociétés immobilières et sociétés sans activité et à des retraitements de consolidation non alloués et correspondant essentiellement à l'élimination des marges réalisées entre sociétés du Groupe dans le cadre de cessions d'actifs stockés ou immobilisés.

En application d'IFRS 8 - *Secteurs opérationnels*, les données (chiffre d'affaires et EBITA) présentées pour chacun des segments au titre de l'année 2017 ont été retraitées dans l'information détaillée ci-après, afin de refléter les modifications apportées en 2018 à la composition des segments (reclassements d'activités entre secteurs opérationnels).

Résultat

Les contributions de chaque secteur d'activité au résultat sont les suivantes (les informations présentées au titre de l'exercice 2017 ont été retraitées afin de tenir compte également de la cession du pôle Girondins en 2018) :

En 2017 :

	Télévision	Radio	Production et Droits audiovisuels	Diversi-fications	Éliminations et résultats non affectés	Total 31/12/2017 Retraité
Chiffre d'affaires hors-Groupe	938,3	54,3	95,6	236,0	0,3	1 324,5
Chiffre d'affaires inter-segments	9,9	0,5	68,0	1,7	(80,2)	-
Chiffre d'affaires	948,2	54,8	163,5	237,8	(79,8)	1 324,5

	Télévision	Radio	Production et Droits audiovisuels	Diversi-fications	Éliminations et résultats non affectés	Total 31/12/2017 Retraité
Résultat opérationnel courant (EBITA) des activités poursuivies	**205,0**	**12,5**	**4,7**	**37,1**	**(5,7)**	**253,7**
Produits et charges opérationnels liés aux regroupements d'entreprises			(1,6)	(1,1)		(2,6)
Résultat de cession de filiales et participations	(0,0)					(0,0)
Résultat opérationnel (EBIT) des activités poursuivies						**251,1**
Résultat financier						(1,5)
Part du résultat dans les coentreprises et les entreprises associées						1,8
Résultat avant impôt (EBT) des activités poursuivies						**251,4**
Impôt						(89,4)
Résultat net des activités poursuivies						**161,9**
Résultat net des activités cédées						**(3,5)**
Résultat de la période						**158,4**
attribuable au Groupe						158,4
attribuable aux intérêts non contrôlants						0,0

En 2018 :

	Télévision	Radio	Production et Droits audiovisuels	Diversi-fications	Éliminations et résultats non affectés	Total 31/12/2018
Chiffre d'affaires hors-Groupe	966,5	167,0	76,5	211,1	0,3	1 421,4
Chiffre d'affaires inter-segments	21,9	1,4	74,6	2,3	(100,2)	-
Chiffre d'affaires	988,4	168,4	151,0	213,4	(99,9)	1 421,4
Résultat opérationnel courant (EBITA) des activités poursuivies	**214,0**	**28,0**	**8,7**	**25,1**	**(9,6)**	**266,1**
Produits et charges opérationnels liés aux regroupements d'entreprises		(0,9)	(1,5)	(1,0)		(3,4)
Résultat de cession de filiales et participations				12,3		12,3
Résultat opérationnel (EBIT) des activités poursuivies						**275,0**
Résultat financier						(2,3)
Part du résultat dans les coentreprises et les entreprises associées						(0,8)
Résultat avant impôt (EBT) des activités poursuivies						**272,0**
Impôt						(97,4)
Résultat net des activités poursuivies						**174,5**
Résultat net des activités cédées						**7,3**
Résultat de la période						**181,8**
attribuable au Groupe						181,8
attribuable aux intérêts non contrôlants						0,0

N'ayant pas d'activité significative hors de France Métropolitaine, le Groupe ne présente pas d'information sectorielle par zone géographique.

8. Autres produits opérationnels et autres charges opérationnelles

8.1 *Autres produits opérationnels*

Les autres produits opérationnels s'élèvent à 14,7 M€ (contre 8,9 M€ en 2017) et sont constitués principalement :

- des subventions d'exploitation pour 6,9 M€, contre 3,2 M€ en 2017 ;
- des crédits d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) et pour la recherche pour 4,5 M€, contre 3,4 M€ en 2017.

8.2 *Consommations et autres charges opérationnelles*

	31/12/2018	31/12/2017 Retraité	31/12/2017 Publié
Consommation de droits de diffusion et programmes de flux (y compris dépréciations des stocks de droits de diffusion)	(261,7)	(263,2)	(263,2)
Consommations de stocks de marchandises	(48,3)	(54,4)	(56,6)
Autres services extérieurs	(399,6)	(366,8)	(386,3)
Pertes de change opérationnelles	(0,1)	(0,1)	(0,2)
Autres charges	(1,4)	(2,2)	(2,2)
CONSOMMATIONS ET AUTRES CHARGES OPÉRATIONNELLES	(711,0)	(686,7)	(708,5)

8.3 *Charges de personnel et effectifs*

	31/12/2018	31/12/2017 Retraité	31/12/2017 Publié
Salaires et traitements	(161,4)	(129,3)	(165,7)
Charges sociales	(75,0)	(56,8)	(68,9)
Participation et intéressement	(18,8)	(13,3)	(13,3)
Autres charges de personnel	(24,4)	(27,1)	(29,8)
CHARGES DE PERSONNEL	(279,6)	(226,5)	(277,6)

L'effectif "équivalent temps plein" (ETP) se décompose de la façon suivante :

	31/12/2018	31/12/2017 Retraité	31/12/2017 Publié
Sociétés intégrées globalement	2 639	2 690	2 929
Coentreprises	-	2	2

La répartition de l'effectif "équivalent temps plein" (ETP) par catégorie est la suivante :

	31/12/2018	31/12/2017 Retraité	31/12/2017 Publié
Non cadres	23%	24%	28%
Cadres	47%	46%	44%
Cadres dirigeants	2%	3%	3%
Journalistes	11%	10%	9%
Intermittents	17%	17%	16%
Total	100%	100%	100%

Les autres charges de personnel incluent notamment les dotations et reprises au titre de la provision pour retraite et des provisions pour litiges sociaux, ainsi que le coût résultant de la charge IFRS 2.

8.4 Dotations aux amortissements et aux dépréciations

	31/12/2018	31/12/2017 Retraité	31/12/2017 Publié
Amortissements et dépréciations des droits audiovisuels	(74,0)	(76,7)	(76,7)
Amortissements et dépréciations des parts producteurs	(15,0)	(18,3)	(18,3)
Amortissements et dépréciations des autres immobilisations incorporelles	(14,4)	(12,5)	(25,3)
Amortissements des immobilisations corporelles	(15,0)	(13,5)	(14,5)
Autres dépréciations	(1,8)	(2,3)	(2,2)
Perte de valeur des actifs non amortissables	(0,9)	-	-
TOTAL DOTATIONS (NETTES DES REPRISES)	(121,0)	(123,2)	(137,0)

9. Rémunérations en actions

Plans octroyés en 2018

Conformément à l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale Mixte du 26 avril 2016, deux attributions d'actions gratuites ont été décidées par le Directoire le 25 juillet 2018, après approbation par le Conseil de Surveillance du 24 juillet 2017 :

- un plan concerne un collège de 179 bénéficiaires et porte sur 313 400 actions sous conditions de présence au 25 juillet 2020 et d'atteinte d'objectifs de résultat net consolidé en 2018 ;
- un autre plan concerne un collège de 28 bénéficiaires et porte sur 247 100 actions. Il est attribué annuellement sur la base de conditions de performance et de présence triennales sur la période 2018-2019-2020.

Évaluation à la juste valeur de l'avantage accordé aux salariés

La juste valeur des attributions d'actions gratuites s'apprécie comme la valeur de l'action à la date d'octroi diminuée de la valeur actuelle des dividendes futurs estimés sur la période d'indisponibilité.

Caractéristiques des plans et juste valeur de l'avantage octroyé

Les principales caractéristiques des plans d'attribution gratuite d'actions ouverts au 31 décembre 2018, ou expirés au cours de l'exercice, et pour lesquels, en application des dispositions d'IFRS 1 - *Première adoption des IFRS*, il est procédé à une évaluation à la juste valeur de l'avantage accordé aux salariés, sont les suivantes :

	Cours de référence	Prix d'exercice	Volatilité historique	Taux sans risque (*)	Rendement attendu	Juste valeur unitaire
Plans d'attribution gratuite d'actions						
Du 11/05/2015	18,62	N/A	N/A	0,16%	4,80%	13,89
Du 28/07/2015	18,38	N/A	N/A	0,22%	4,90%	13,97
Du 28/07/2016	16,24	N/A	N/A	-0,10%	5,50%	14,51
Du 27/07/2017	20,59	N/A	N/A	-0,17%	4,31%	18,82
Du 02/10/2017	20,59	N/A	N/A	-0,17%	4,31%	18,82
Du 25/07/2018	16,92	N/A	N/A	-0,10%	5,66%	14,97

(*) Taux sans risque : maturité indiquée à 2 ans

La maturité retenue correspond pour l'ensemble des plans d'attribution d'actions gratuites à la période d'acquisition (soit 2 ans ou 2 ans et 8 mois). Il est en outre posé comme hypothèse que, sur la base des observations historiques, 5 à 10 % des actions ne seront pas livrées compte tenu du départ de bénéficiaires au cours de la période d'acquisition.

Sur l'exercice, le solde des actions attribuées a évolué comme suit :

	Attribution à la date du plan	Attribution maximum	Solde 31/12/2017	Variation liée à la performance	Attribution	Livraison	Annulation	Solde 31/12/2018
Plans d'attribution gratuite d'actions	1 895 884	1 895 884	1 319 684	-	560 500	(774 600)	(21 700)	1 083 884
Du 28/07/2016	440 600	440 600	424 900	-	-	(413 600)	(11 300)	-
Du 28/07/2016	361 000	361 000	361 000	-	-	(361 000)	-	-
Du 27/07/2017	217 667	217 667	217 667	-	-	-	-	217 667
Du 27/07/2017	307 200	307 200	307 200	-	-	-	(10 400)	296 800
Du 02/10/2017	8 917	8 917	8 917	-	-	-	-	8 917
Du 25/07/2018	313 400	313 400	-	-	313 400	-	-	313 400
Du 25/07/2018	247 100	247 100	-	-	247 100	-	-	247 100

Les annulations enregistrées au cours de l'exercice résultent de départs de bénéficiaires avant ouverture de la période d'exercice de leurs droits. Elles peuvent être liées également à la non-atteinte des objectifs de performances financières assignés lors de l'attribution des plans.

Les données relatives aux plans d'attribution d'actions gratuites sont celles de référence reflétant l'atteinte des objectifs de performance fixés dans le cadre des plans de 2016, 2017 et 2018.

Charge comptabilisée au cours de l'exercice 2018

Compte tenu des données précédemment présentées et en évaluant la charge résultant des plans d'attribution gratuite d'actions sur la base du nombre d'actions probablement livrées, il en résulte les impacts suivants dans le compte de résultat sur la ligne " Charges de personnel " :

	Charges de personnel	
Plans d'attribution gratuite d'actions	31/12/2018	31/12/2017
Du 11/05/2015	-	(0,1)
Du 28/07/2015	-	(1,9)
Du 28/07/2016	(3,8)	(5,2)
Du 27/07/2017	(4,0)	(1,7)
Du 02/10/2017	(0,1)	(0,0)
Du 25/07/2018	(1,4)	-
CHARGE TOTALE	(9,4)	(8,9)

10. Résultat financier

	31/12/2018	31/12/2017 Retraité	31/12/2017 Publié
Produits des placements	0,2	0,4	0,4
Divers produits d'intérêts	0,3	0,4	0,1
Réévaluation des instruments dérivés	0,1	0,1	0,1
Revenus financiers	0,6	0,9	0,5
Intérêts sur emprunts associés et banques	(0,8)	(0,4)	(0,4)
Intérêts capitalisés sur retraite	(0,7)	(0,3)	(0,3)
Réévaluation des instruments dérivés	(0,2)	(0,4)	(0,4)
Charges financières	(1,7)	(1,1)	(1,1)
Autres éléments financiers	(1,2)	(1,3)	(1,4)
RESULTAT FINANCIER	(2,3)	(1,5)	(2,0)

- Les produits des placements sont en recul sur l'exercice 2018, compte tenu d'un encours moyen placé en retrait (37 M€ sur l'exercice 2018, contre 121 M€ sur l'exercice 2017). Le taux de référence EONIA est resté négatif pendant toute l'année à - 0,36 % en moyenne, comme sur l'année 2017 (- 0,35 %).
- Les intérêts sur emprunts associés et banques s'élèvent à - 0,8 M€ au 31 décembre 2018 et correspondent principalement aux intérêts sur l'emprunt obligataire mis en place pour financer l'achat du pôle Radio de RTL Group. L'endettement moyen s'est élevé à 82 M€ sur l'année 2018.
- Les autres charges financières correspondent essentiellement à la réévaluation des autres actifs et passifs financiers (promesses d'achat des titres détenus par les actionnaires minoritaires de Best of TV et iGraal, achats à terme d'actions propres, retraites, comptes en devises).

11. Impôt sur le résultat

Les composants de la charge d'impôt sur les bénéfices sont les suivants :

	31/12/2018	31/12/2017 Retraité	31/12/2017 Publié
Impôt exigible :			
Charge d'impôt exigible de l'exercice	(92,7)	(84,1)	(82,3)
Impôt différé :			
Naissance et renversement des différences temporaires	(4,7)	(5,3)	(5,2)
TOTAL	**(97,4)**	**(89,4)**	**(87,5)**

Le taux d'impôt sur les sociétés au titre de l'exercice 2018 est de 34,43 % pour les sociétés membres du groupe d'intégration fiscale français (contre 39,43 % au titre de l'exercice 2017, taux intégrant la contribution exceptionnelle de 15 % créée en décembre 2017 par la première Loi de Finances Rectificative pour 2017).

Conformément aux dispositions de la Loi de Finances pour 2018, le taux d'imposition utilisé pour comptabiliser les différences temporelles des entités françaises est dégressif.

Les taux utilisés sont compris entre 32,02 % (pour les différences temporelles se renversant avant le 31 décembre 2019) et 25,83 % (pour les différences temporelles se renversant au-delà du 31 décembre 2021).

Les impôts différés liés aux ajustements par autres éléments du résultat global sont les suivants :

	31/12/2018	Variations	31/12/2017
Réévaluation à la juste valeur des contrats de change (couverture de flux de trésorerie)	(0,0)	(0,1)	0,0
Pertes et gains actuariels	1,5	(0,5)	2,0
Achats à terme d'actions propres	2,8	(2,3)	5,1
TOTAL	**4,2**	**(2,9)**	**7,1**

Le rapprochement entre la charge réelle d'impôt du Groupe et la charge obtenue en appliquant le taux d'impôt en vigueur au résultat avant impôt est le suivant :

	31/12/2018	31/12/2017 Retraité	31/12/2017 Publié
Résultat de la période attribuable au Groupe	**181,8**	**158,4**	**158,4**
Intérêts non contrôlants	0,0	(0,0)	(0,0)
Profit ou perte après impôt des activités cédées	7,3	(3,5)	-
Impôt sur le résultat	(97,4)	(89,4)	(87,5)
Part du résultat dans les coentreprises et les entreprises associées	1,5	1,8	1,8
Produits et charges liés aux regroupements d'entreprises	(0,6)	(0,4)	(0,4)
Perte de valeur des goodwill	(3,1)	-	-
Coût des actions gratuites (IFRS 2)	(9,4)	(8,9)	(8,9)

	31/12/2018	31/12/2017 Retraité	31/12/2017 Publié
Résultat des activités poursuivies avant impôt retraité	**283,6**	**258,9**	**253,5**
Taux d'impôt commun théorique	34,43%	34,43%	34,43%
Contribution exceptionnelle 2017 [1]	-	5,00%	5,00%
Charge d'impôt théorique	**(97,6)**	**(102,1)**	**(100,0)**
Éléments en rapprochement :			
Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises	(6,8)	(7,0)	(7,4)
Taxe de 3% sur dividendes	2,8	16,6	16,6
Plus-value de cession imposée au taux réduit	3,5		
Autres différences	0,7	3,2	3,3
CHARGE NETTE D'IMPÔT RÉEL	**(97,4)**	**(89,4)**	**(87,5)**
Taux effectif d'impôt	34,35%	34,51%	34,53%

[1] Sur l'exercice 2017, la contribution exceptionnelle à l'impôt sur les sociétés de 15 % avait généré pour le Groupe une charge d'impôt sur les sociétés supplémentaire de 10,7 M€.

Le Groupe était assujetti depuis l'exercice 2013 à la contribution additionnelle à l'impôt sur les sociétés de 3 % sur les distributions de dividendes. Cette contribution a été jugée contraire à la Constitution par le Conseil constitutionnel le 6 octobre 2017. Un produit d'impôt à recevoir de 19,8 M€ avait donc été comptabilisé au 31/12/2017, correspondant au remboursement attendu de l'intégralité des contributions versées au titre des années 2013 à 2017 et contestées par le Groupe. Après prise en compte de la contribution de 3,2 M€ acquittée par le Groupe au titre des dividendes versés en mai 2017, l'impact net au titre de l'exercice 2017, tel que reporté dans le tableau ci-dessus, était de 16,6 M€. Sur l'exercice 2018, le produit de 2,8 M€ correspond aux intérêts moratoires perçus au titre du remboursement de 19,8 M€.

Les sources d'impôt différé sont les suivantes :

	31/12/2018	31/12/2017
Actifs d'impôt différé		
Immobilisations incorporelles	1,4	0,3
Autres actifs	6,9	5,2
Provisions pour retraite (non déductible)	10,1	11,3
Provisions non déductibles	11,7	18,6
Charges à payer non déductibles	4,8	4,3
Instruments financiers	2,8	5,2
Reports déficitaires	3,7	3,3
Divers	0,6	1,7
Impact des compensations bilancielles d'actifs et de passifs d'impôts différés	(25,8)	(24,4)
TOTAL	**16,2**	**25,5**
Passifs d'impôt différé		
Catalogues	(9,4)	(8,9)
Marques	(1,5)	(1,9)
Licences - Relations annonceurs - marque Radio	(11,9)	-
Amortissement dérogatoire	(6,3)	(7,6)
Dépréciation des actions propres	(3,4)	(3,0)
Divers	(3,6)	(8,5)
Impact des compensations bilancielles d'actifs et de passifs d'impôts différés	25,8	24,4
TOTAL	**(10,2)**	**(5,6)**

Les actifs et passifs d'impôt différés des sociétés intégrées fiscalement ont été compensés.

Le montant cumulé des déficits reportables des sociétés du Groupe s'élève à 16,1 M€ au 31 décembre 2018.

Les déficits ayant fait l'objet d'une activation sous forme d'un impôt différé actif s'élèvent au 31 décembre 2018 à 12,8 M€.

Au 31 décembre 2018, aucun passif d'impôt différé n'a été comptabilisé pour des impôts qui seraient dus sur les résultats non distribués de certaines filiales, entreprises associées ou coentreprises du Groupe.

12. Activité cédée

En application de la norme IFRS 5 – *Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées*, et compte tenu de leur cession le 6 novembre 2018 au fonds d'investissement américain *General American Capital Partners* (G.A.C.P.), le Football Club des Girondins de Bordeaux et ses filiales (pôle Girondins) sont présentés dans le compte de résultat et le tableau des flux de trésorerie consolidés comme une activité cédée.

En pratique, le pôle Girondins est comptabilisé comme suit dans les comptes consolidés du Groupe :

- sa contribution à chaque ligne du compte de résultat consolidé est regroupée sur la ligne « Profit ou perte après impôt des activités cédées » ;

- sa contribution à chaque ligne du tableau des flux de trésorerie consolidé est regroupée sur la ligne « Flux de trésorerie liés aux activités cédées ».

Conformément à la norme IFRS 5, et dans un souci d'homogénéité et de comparabilité de l'information financière, ces retraitements sont appliqués à l'ensemble des périodes présentées dans les états financiers consolidés (à savoir les années 2017 et 2018).

Les profits ou pertes après impôt du pôle Girondins (qui constituent l'intégralité de l'agrégat "Profit ou perte après impôt des activités cédées" au compte de résultat) se détaillent comme suit :

	31/12/2018	31/12/2017
Chiffre d'affaires	59,7	62,8
Autres produits opérationnels	39,2	19,1
Charges opérationnelles	(93,1)	(86,8)
Impôt sur le résultat	(3,1)	1,8
Gain ou perte opérationnel net d'impôt	**2,7**	**(3,2)**
Autres éléments financiers nets d'impôt	(0,2)	(0,3)
Plus-value nette de cession	4,9	-
PROFIT OU PERTE APRÈS IMPÔT DES ACTIVITÉS CÉDÉES	**7,3**	**(3,5)**

La plus-value nette de cession de 4,9 M€ est pour sa part déterminée de la façon suivante :

	31/12/2018
Valeur des dettes financières du pôle Girondins à la date de cession	**41,2**
Valeur de l'actif net consolidé (hors dettes financières) du pôle Girondins à la date de cession	**45,5**
Rachat et remboursement des dettes financières à la date de cession	41,2
Achat des titres du pôle Girondins [1]	51,9
Frais liés à la transaction	(1,6)
Valeur nette de la transaction à la date de cession	**91,5**
PLUS-VALUE NETTE DE CESSION	**4,9**

[1] Le prix d'achat des titres est estimé à 51,9 M€, dont 34,1 M€ ont été encaissés au 31 décembre 2018.

Les flux nets de trésorerie liés à l'activité du pôle Girondins sont les suivants :

	31/12/2018	31/12/2017
Résultat opérationnel des activités cédées	5,8	(4,9)
Résultat opérationnel des activités cédées externe au Groupe	6,0	*(4,9)*
Résultat opérationnel des activités cédées interne au Groupe	(0,2)	*(0,0)*
Éléments sans incidence sur la trésorerie externe au Groupe	(26,1)	(5,8)

	31/12/2018	31/12/2017
Éléments financiers interne au Groupe	(0,3)	(0,4)
Capacité d'autofinancement avant impôt	**(20,6)**	**(11,2)**
Variation du besoin en fonds de roulement externe au Groupe	2,7	2,7
Variation du besoin en fonds de roulement interne au Groupe	0,4	(0,5)
Variation du Besoin en Fonds de Roulement	**3,1**	**2,2**
Impôt sur les sociétés et assimilés décaissés	(0,5)	(0,2)
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles externes au Groupe	(17,8)	(8,3)
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles internes au Groupe	(0,2)	(0,9)
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles	**(18,0)**	**(9,2)**
Flux de trésorerie liés à des opérations d'investissement externes au Groupe	6,0	(24,7)
Flux de trésorerie liés à des opérations d'investissement internes au Groupe	-	-
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement	**6,0**	**(24,7)**
Flux de trésorerie liés à des opérations de financement externes au Groupe	0,1	0,3
Flux de trésorerie liés à des opérations de financement internes au Groupe	40,7	12,8
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement	**40,9**	**13,1**
Variation globale de la trésorerie externe au Groupe	(11,7)	(32,7)
Variation globale de la trésorerie interne au Groupe	40,5	11,9
VARIATION GLOBALE DE TRÉSORERIE	**28,8**	**(20,7)**
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	(48,1)	(27,4)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE A LA CLÔTURE	**(19,3)**	**(48,1)**

13. Résultat par action

	31/12/2018	31/12/2017 Retraité
Bénéfice net attribuable aux actionnaires	181,8	158,4
Perte ou bénéfice attribuable au titre des activités cédées	7,3	(3,5)
Bénéfice net attribuable aux actionnaires au titre des activités poursuivies	174,5	155,0
Nombre moyen pondéré (hors actions propres) pour le résultat de base par action	125 989 249	125 997 253
Effet dilutif potentiel lié aux rémunérations payées en actions	467 110	805 468
Nombre moyen pondéré (hors actions propres) ajusté de l'effet de dilution*	126 456 359	126 802 721
Résultat par action (en euros)	1,443	1,257
Résultat par action des activités poursuivies (en euros)	1,385	1,230
Résultat dilué par action (en euros)	1,438	1,249
Résultat dilué par action des activités poursuivies (en euros)	1,380	1,222

** Ne comprend que les actions dilutives (au regard des conditions de marché prévalant à la clôture)*

Le calcul du résultat dilué par action tient compte d'attributions d'actions gratuites accordées lors des plans du 27 juillet 2017, du 2 octobre 2017 et du 25 juillet 2018.

Le nombre d'actions potentiellement dilutives est de 467 110 au 31 décembre 2018 : sur cette base, l'effet dilutif sur le résultat par action représente 0,5 centime d'euro par titre.

14. Dividendes

Métropole Télévision	31/12/2018	31/12/2017
Déclarés et versés au cours de l'exercice	119,6	107,1
Nombre d'actions en circulation en milliers	*125 932*	*126 020*
Dividende ordinaire versé par action (en euros)	0,95	0,85
Proposés pour approbation à l'AGM	125,7	119,7
Nombre *d'actions* en circulation en milliers	*125 722*	*125 994*
Dividende ordinaire versé par action (en euros)	1,00	0,95

15. Immobilisations incorporelles

	Droits audiovisuels *(distribution et négoce)*	Coproductions	Avances et acomptes	Total droits audiovisuels	Autres immobilisations incorporelles	Goodwill	Total 31/12/2017
Au 1er janvier 2017, net des dépréciations et amortissements	43,2	8,1	24,9	76,1	62,1	101,5	239,8
Acquisitions	48,6	0,5	19,2	68,3	62,3	-	130,6
Cessions	(73,3)	-	(1,4)	(74,6)	(27,8)	-	(102,4)
Acquisitions/cessions de filiales	5,7	-	-	5,7	65,9	134,1	205,7
Reclassements et autres mouvements en valeur brute	19,7	32,7	(29,7)	22,7	(3,2)	(2,1)	17,5
Dotations aux amortissements 2017	(82,0)	(19,3)	-	(101,4)	(25,5)	-	(126,9)
Dépréciations	5,3	1,9	(0,9)	6,3	0,3	-	6,6
Reprises d'amortissements sur cessions	73,1	-	-	73,1	19,9	-	92,9
Reprises d'amortissements sur acquisitions/cessions de filiales	0,0	-	-	0,0	(8,8)	-	(8,8)
Reclassements et autres mouvements sur amortissements	2,1	(21,1)	(1,2)	(20,2)	0,7	2,1	(17,5)
Au 31 décembre 2017, net des dépréciations et amortissements	42,4	2,8	10,8	56,0	145,8	235,6	437,4
Au 1er janvier 2017							
Valeur brute	930,0	627,0	25,7	1 582,7	184,7	136,2	1 903,6
Amortissements et dépréciations cumulés	(886,8)	(618,9)	(0,8)	(1 506,5)	(122,6)	(34,7)	(1 663,8)
MONTANT NET AU 1ER JANVIER 2017	43,2	8,1	24,9	76,1	62,1	101,5	239,8
Au 31 décembre 2017							
Valeur brute	930,7	660,3	13,8	1 604,7	281,9	267,9	2 154,6
Amortissements et dépréciations cumulés	(888,3)	(657,4)	(3,0)	(1 548,7)	(136,1)	(32,3)	(1 717,1)
MONTANT NET AU 31 DÉCEMBRE 2017	42,4	2,8	10,8	56,0	145,8	235,6	437,4

	Droits audio-visuels (distri-bution et négoce)	Coproductions	Avances et acomptes	Total droits audiovisuels	Autres immobilisations incorporelles	Goodwill	Total 31/12/2018
Au 1er janvier 2018, net des dépréciations et amortissements	**42,4**	**2,8**	**10,8**	**56,0**	**145,8**	**235,6**	**437,4**
Acquisitions	47,9	3,2	29,4	80,5	29,9	-	110,4
Cessions	(4,4)	-	(1,0)	(5,4)	(26,0)	-	(31,4)
Acquisitions/cessions de filiales	0,3	-	-	0,3	(81,2)	(14,1)	(95,0)
Reclassements et autres mouvements en valeur brute	23,1	41,2	(33,8)	30,6	46,9	(27,9)	49,6
Dotations aux amortissements 2018	(69,3)	(16,4)	-	(85,7)	(26,1)	-	(111,9)
Dépréciations	(4,7)	1,8	(0,4)	(3,2)	0,9	(0,9)	(3,1)
Reprises d'amortissements sur cessions	4,4	-	-	4,4	13,0	-	17,4
Reprises d'amortissements sur acquisitions/cessions de filiales	-	-	-	-	32,2	-	32,2
Reclassements et autres mouvements sur amortissements	-	(20,7)	-	(20,7)	(0,3)	0,9	(20,1)
Au 31 décembre 2018, net des dépréciations et amortissements	**39,8**	**12,0**	**5,1**	**56,9**	**135,1**	**193,6**	**385,6**
Au 1er janvier 2018							
Valeur brute	930,7	660,3	13,8	1 604,7	281,9	268,0	2 154,6
Amortissements et dépréciations cumulés	(888,3)	(657,4)	(3,0)	(1 548,7)	(136,1)	(32,4)	(1 717,1)
MONTANT NET AU 1ER JANVIER 2018	**42,4**	**2,8**	**10,8**	**56,0**	**145,8**	**235,6**	**437,4**
Au 31 décembre 2018							
Valeur brute	997,6	704,7	8,4	1 710,8	251,5	226,0	2 188,2
Amortissements et dépréciations cumulés	(957,9)	(692,7)	(3,3)	(1 653,9)	(116,4)	(32,4)	(1 802,6)
MONTANT NET AU 31 DÉCEMBRE 2018	**39,8**	**12,0**	**5,1**	**56,9**	**135,1**	**193,6**	**385,6**

- Les "droits audiovisuels" regroupent des droits cinématographiques et télévisuels et vidéographiques acquis dans le cadre de productions mais également en application d'accords de distribution pour lesquels un montant fixe (minimum garanti) a été versé au producteur (cf. note 4.5).
- La rubrique "Coproductions" regroupe plus spécifiquement les parts producteurs et coproducteurs de longs métrages, fictions et autres programmes.

  En application d'IAS 20 - *Comptabilisation des subventions publiques et informations à fournir sur l'aide publique*, les subventions reçues du CNC sont comptabilisées en diminution de la valeur d'actif des coproductions.
- Sont principalement comptabilisés en "avances et acomptes" les acomptes versés sur droits audiovisuels non ouverts détenus en vue de leur commercialisation. Les sommes versées sont reclassées en droits audiovisuels à la date d'ouverture des droits.
- Les "autres immobilisations incorporelles" correspondent notamment aux licences (y compris les licences FM des stations RTL, RTL 2 et Fun Radio), aux logiciels informatiques, aux relations clients reconnues au titre de l'allocation du prix d'acquisition du pôle Radio français de RTL Group et, pour le 31 décembre 2017 uniquement, aux actifs liés aux indemnités de transfert des joueurs de football.

Hormis les licences apportées par RTL France Radio, la marque Fun Radio et les licences reconnues sur RTL2 et Fun Radio au titre de l'allocation du prix d'acquisition du pôle Radio français de RTL Group (cf. note 6.2), l'ensemble des autres immobilisations incorporelles a la nature d'actif amortissable.

16. Tests de dépréciation des goodwill et actifs incorporels à durée de vie indéterminée

Évolution

Les goodwill ont évolué comme suit au cours de l'exercice 2018 :

		31/12/2018	31/12/2017
À l'ouverture, net des pertes de valeur		235,6	101,5
Acquisitions		7,3	134,1
Cessions		(21,4)	-
Autres mouvements		(27,9)	-
Pertes de valeur		-	-
À la clôture		193,6	235,6
À l'ouverture			
	Valeurs brutes	268,0	136,2
	Cumul des pertes de valeur	(32,4)	(34,7)
	MONTANT NET	235,6	101,5
À la clôture			
	Valeurs brutes	226,0	268,0
	Cumul des pertes de valeur	(32,4)	(32,4)
	MONTANT NET	193,6	235,6

Les principales variations de l'année reflètent :

- les acquisitions d'Altima Hosting et de Ctzar/Sociaddict pour 7,3 M€ ;
- la révision et/ou l'allocation des goodwill générés par les acquisitions de l'exercice 2017 (pôle Radio français de RTL Group et Fidélité Films) pour (27,9) M€ ;
- les cessions du pôle E-Commerce et du fonds de commerce de Clubic pour (21,4) M€.

Aucune perte de valeur n'a été constatée sur l'exercice 2018 sur les goodwill des activités poursuivies (cf. tests de dépréciation ci-après).

Répartition

Les goodwill se répartissent par Unité Génératrice de Trésorerie ("UGT") de la façon suivante :

Valeur nette		31/12/2018	31/12/2017
Télévision			
	Distribution	44,6	-
	Autres	4,9	-
Radio		99,4	132,7
Production et Droits Audiovisuels			
	Droits Audiovisuels	4,8	5,2
Diversifications			
	Digital Services	21,6	64,7
	Interactions	5,7	-
	E-Commerce	-	20,5
	Téléachat	12,5	12,5
TOTAL		193,6	235,6

Au cours de l'exercice 2018, afin de refléter la nouvelle organisation opérationnelle mise en place, les activités de distribution des chaînes et services non linéaires du Groupe, et de développement et exploitation de la plateforme technique 6play de M6 Web (UGT Internet du segment Diversifications), ont été reclassées au sein de la nouvelle UGT Distribution du segment Télévision. Les autres métiers de M6 Web, à savoir les activités de "pure player digital" (édition de sites et services e-commerce, services technologiques...), ont été conservés au sein de l'UGT Internet (rebaptisée Digital Services) du segment Diversifications.

À la suite de cette réorganisation interne, le goodwill de 64,7 M€ porté par l'UGT Internet au 31 décembre 2017 a été réaffecté à l'UGT Distribution à hauteur de 44,6 M€, sur la base des justes valeurs relatives, à la date de réorganisation, des deux UGT impactées.

Les UGT du Groupe s'analysent donc de la façon suivante au 31 décembre 2018 :

- l'UGT Distribution intègre les activités de distribution des chaînes et services non linéaires, ainsi que le développement et l'exploitation de 6play (regroupées au sein de l'entité juridique M6 Distribution à compter du 1er janvier 2019) ;
- l'UGT Radio intègre l'ensemble du pôle Radio français de RTL Group acquis en 2017 (à l'exception des entités RTL Special Marketing et Parisonair absorbées en 2018 par respectivement M6 Interactions et M6 Événements, et donc désormais intégrées dans l'UGT Interactions) ;
- l'UGT Digital Services intègre les activités de "pure player digital" de M6 Web (entité juridique rebaptisée M6 Digital Services à compter du 1er janvier 2019) et celles d'iGraal et d'Altima Hosting du fait des similarités de leur business model ;
- l'UGT Téléachat intègre les entités Home Shopping Service, Best of TV et Best of TV Benelux ;
- l'UGT Droits Audiovisuels intègre Société Nouvelle de Distribution et les sociétés de catalogues de droits audiovisuels ;
- l'UGT Interactions intègre les entités M6 Interactions, M6 Événements et M6 Éditions ;
- l'UGT E-Commerce, qui était classée en "Actifs détenus en vue de la vente" au 30 juin 2018, a pour sa part disparu à la suite de la cession de monAlbumPhoto et de Printic.

Tests de dépréciation

Sur le dernier trimestre 2018, les UGT Distribution, Radio, Digital Services, Interactions et Téléachat ont fait l'objet d'un test de dépréciation conformément à la norme IAS 36.

La méthode des flux de trésorerie actualisés (D.C.F.) utilisée pour déterminer la valeur d'utilité repose sur les prévisions de flux de trésorerie établies en fin d'année en s'appuyant sur les principales hypothèses clefs suivantes : EBITA, dépenses d'investissement, niveau de BFR, environnement concurrentiel, évolution des systèmes d'information et du niveau des dépenses marketing.

Les principales hypothèses financières retenues pour les différentes UGT sont détaillées ci-après.

- Hypothèses spécifiques à l'UGT Distribution :
  - le taux d'actualisation retenu est celui du Groupe M6, correspondant à la moyenne des CMPC observés chez les brokers français, majoré d'une prime de risque, soit 10,4 % ;
  - la croissance à l'infini retenue s'élève à 0 %.
- Hypothèses spécifiques à l'UGT Radio :
  - le taux d'actualisation retenu est celui du Groupe M6, correspondant à la moyenne des CMPC observés chez les brokers français, soit 8,4 % ;
  - la croissance à l'infini retenue s'élève à - 1 %.
- Hypothèses spécifiques à l'UGT Digital Services :
  - le taux d'actualisation retenu est celui du Groupe M6, correspondant à la moyenne des CMPC observés chez les brokers français, majoré d'une prime de risque, soit 10,4 % ;
  - la croissance à l'infini retenue s'élève à 0 %.
- Hypothèses spécifiques à l'UGT Interactions :
  - le taux d'actualisation retenu est celui du Groupe M6, correspondant à la moyenne des CMPC observés chez les brokers français, soit 8,4 % ;
  - la croissance à l'infini retenue s'élève à 0 %.
- Hypothèses spécifiques à l'UGT Téléachat :
  - le taux d'actualisation retenu est celui du Groupe M6, correspondant à la moyenne des CMPC observés chez les brokers français, majoré d'une prime de risque, soit 10,4 % ;
  - la croissance à l'infini retenue s'élève à 0 %.

Une analyse de la sensibilité de la valeur d'utilité aux variations des paramètres de tests a été menée, comme le montrent les tableaux ci-dessous :

		Taux d'actualisation				
Distribution		**9,4%**	**9,9%**	**10,4%**	**10,9%**	**11,4%**
Taux de croissance	-1,0%	113,3	108,2	103,6	99,4	95,5
	-0,5%	117,3	111,8	106,8	102,2	98,0
	0,0%	121,6	115,7	**110,2**	105,3	100,9
	0,5%	126,5	120,0	114,1	108,8	103,9
	1,0%	131,9	124,7	118,3	112,5	107,3

Valeur comptable de l'UGT dans les comptes du Groupe = 38,9 M€

		Taux d'actualisation				
Radio		**7,4%**	**7,9%**	**8,4%**	**8,9%**	**9,4%**
Taux de croissance	-2,0%	268,0	255,6	244,3	234,0	224,6
	-1,5%	277,9	264,3	252,1	241,0	230,9
	-1,0%	289,0	274,1	**260,7**	248,6	237,7
	-0,5%	301,5	285,0	270,3	257,1	245,3
	0,0%	315,7	297,3	281,0	266,6	253,6

Valeur comptable de l'UGT dans les comptes du Groupe = 188,6 M€

		Taux d'actualisation				
Digital Services		**9,4%**	**9,9%**	**10,4%**	**10,9%**	**11,4%**
Taux de croissance	-1,0%	65,7	62,6	59,8	57,2	54,8
	-0,5%	68,2	64,8	61,7	58,9	56,4
	0,0%	70,9	67,2	**63,9**	60,9	58,1
	0,5%	73,9	69,8	66,2	63,0	60,0
	1,0%	77,2	72,8	68,9	65,3	62,1

Valeur comptable de l'UGT dans les comptes du Groupe = 15,7 M€

		Taux d'actualisation				
Interactions		**7,4%**	**7,9%**	**8,4%**	**8,9%**	**9,4%**
Taux de croissance	-1,0%	41,0	38,6	36,4	34,5	32,8
	-0,5%	43,0	40,4	38,0	35,9	34,0
	0,0%	45,4	42,4	**39,8**	37,4	35,4
	0,5%	48,0	44,7	41,8	39,2	36,9
	1,0%	51,1	47,3	44,0	41,1	38,6

Valeur comptable de l'UGT dans les comptes du Groupe = 8,8 M€

		Taux d'actualisation				
Téléachat		**9,4%**	**9,9%**	**10,4%**	**10,9%**	**11,4%**
Taux de croissance	-1,0%	54,4	51,4	48,6	46,0	43,7
	-0,5%	56,9	53,6	50,5	47,8	45,3
	0,0%	59,6	56,0	**52,7**	49,8	47,1
	0,5%	62,6	58,6	55,1	51,9	49,0
	1,0%	66,0	61,6	57,7	54,2	51,1

Valeur comptable de l'UGT dans les comptes du Groupe = 18,6 M€

À l'issue de cet examen, le Groupe a conclu que les valeurs recouvrables des UGT Distribution, Radio, Digital Services, Interactions et Téléachat excédaient leur valeur comptable dans les comptes du Groupe au 31 décembre 2018.

17. Immobilisations corporelles

	Terrains	Constructions	Installations techniques	Autres immobilisations corporelles	Immobilisations en cours	Total 31/12/2017
Au 1er janvier 2017, net des dépréciations et amortissements	**19,3**	**72,7**	**12,8**	**8,4**	**2,0**	**115,2**
Acquisitions	-	0,1	6,5	4,6	6,8	18,0
Cessions	-	(0,0)	(7,4)	(20,4)	-	(27,8)
Acquisitions/cessions de filiales	-	0,0	26,6	27,7	5,9	60,3
Reclassements et autres mouvements en valeur brute	-	0,0	0,5	0,3	(0,9)	-
Dotations aux amortissements 2017	-	(4,7)	(5,1)	(4,3)	-	(14,1)
Dépréciations	-	0,1	(0,1)	(0,4)	-	(0,4)
Reprises d'amortissements sur cessions	-	0,0	7,4	20,3	-	27,7
Reprises d'amortissements sur acquisition/cession de filiales	-	(0,0)	(25,7)	(26,0)	-	(51,6)
Reclassements et autres mouvements sur amortissements	-	-	0,0	(0,0)	-	-
Au 31 décembre 2017, net des dépréciations et amortissements	**19,3**	**68,2**	**15,6**	**10,3**	**13,8**	**127,2**
Au 1er janvier 2017						
Valeur brute	19,3	131,6	67,2	34,0	2,0	254,0
Amortissements et dépréciations cumulés	-	(58,9)	(54,4)	(25,6)	-	(138,8)
MONTANT NET AU 1ER JANVIER 2017	**19,3**	**72,7**	**12,8**	**8,4**	**2,0**	**115,2**
Au 31 décembre 2017						
Valeur brute	19,3	131,7	93,5	46,3	13,8	304,5
Amortissements et dépréciations cumulés	-	(63,5)	(77,9)	(36,0)	-	(177,3)
MONTANT NET AU 31 DÉCEMBRE 2017	**19,3**	**68,2**	**15,6**	**10,3**	**13,8**	**127,2**

	Terrains	Constructions	Installations techniques	Autres immobilisations corporelles	Immobilisations en cours	Total 31/12/2018
Au 1er janvier 2018, net des dépréciations et amortissements	**19,3**	**68,2**	**15,6**	**10,3**	**13,8**	**127,2**
Acquisitions	-	0,0	12,7	3,8	2,1	18,6
Cessions	-	(1,0)	(12,2)	(3,9)	-	(17,1)
Acquisitions/cessions de filiales	(0,2)	(8,7)	(7,9)	(8,6)	(0,4)	(25,8)
Reclassements et autres mouvements en valeur brute	-	1,3	9,7	2,7	(13,6)	0,0
Dotations aux amortissements 2018	-	(4,0)	(7,3)	(4,7)	-	(15,9)
Dépréciations	-	0,0	0,0	0,0	-	0,1
Reprises d'amortissements sur cessions	-	-	12,2	3,7	-	16,0
Reprises d'amortissements sur acquisition/cession de filiales	-	5,2	5,8	5,3	-	16,3
Reclassements et autres mouvements sur amortissements	-	0,0	(0,0)	(0,0)	-	(0,0)
Au 31 décembre 2018, net des dépréciations et amortissements	**19,1**	**61,1**	**28,7**	**8,6**	**1,9**	**119,4**
Au 1er janvier 2018						
Valeur brute	19,3	131,7	93,5	46,3	13,8	304,5
Amortissements et dépréciations cumulés	-	(63,5)	(77,9)	(36,0)	-	(177,3)
MONTANT NET AU 1ER JANVIER 2018	**19,3**	**68,2**	**15,6**	**10,3**	**13,8**	**127,2**
Au 31 décembre 2018						
Valeur brute	19,1	123,4	95,8	40,3	1,9	280,3
Amortissements et dépréciations cumulés	-	(62,2)	(67,1)	(31,6)	-	(161,0)
MONTANT NET AU 31 DÉCEMBRE 2018	**19,1**	**61,1**	**28,7**	**8,6**	**1,9**	**119,4**

18. Stocks

	Stocks de droits de diffusion	Stocks de marchandises	Total 31/12/2017
Au 1er janvier 2017, net des dépréciations	**237,6**	**12,7**	**250,3**
Acquisitions	335,2	60,2	395,5
Acquisitions de filiales	-	-	-
Cessions de filiales	-	-	-
Consommations	(276,2)	(58,9)	(335,1)
(Dotations) / Reprises de dépréciations 2017	(45,2)	0,0	(45,2)
Au 31 décembre 2017, net des dépréciations	**251,3**	**14,1**	**265,4**
Au 1er janvier 2017			
Coût ou juste valeur	356,1	16,4	372,4
Cumul des dépréciations	(118,5)	(3,6)	(122,1)
MONTANT NET AU 1ER JANVIER 2017	**237,6**	**12,7**	**250,3**
Au 31 décembre 2017			
Coût ou juste valeur	415,0	17,7	432,8
Cumul des dépréciations	(163,7)	(3,6)	(167,3)
MONTANT NET AU 31 DÉCEMBRE 2017	**251,3**	**14,1**	**265,4**

	Stocks de droits de diffusion	Stocks de marchandises	Total 31/12/2018
Au 1er janvier 2018, net des dépréciations	**251,3**	**14,1**	**265,4**
Acquisitions	348,8	48,7	397,5
Acquisitions de filiales	-	0,0	0,0
Cessions de filiales	-	(2,4)	(2,4)
Consommations	(311,2)	(51,8)	(363,0)
(Dotations) / Reprises de dépréciations 2018	(28,0)	0,0	(28,0)
Au 31 décembre 2018, net des dépréciations	**260,9**	**8,6**	**269,5**
Au 1er janvier 2018			
Coût ou juste valeur	415,0	17,7	432,8
Cumul des dépréciations	(163,7)	(3,6)	(167,3)
Montant net au 1er janvier 2018	**251,3**	**14,1**	**265,4**
Au 31 décembre 2018			
Coût ou juste valeur	452,6	12,2	464,8
Cumul des dépréciations	(191,8)	(3,6)	(195,3)
MONTANT NET AU 31 DÉCEMBRE 2018	**260,9**	**8,6**	**269,5**

19. Participations dans les coentreprises et entreprises associées

Les contributions des coentreprises et entreprises associées dans l'état de la situation financière consolidée et l'état du résultat global consolidé du Groupe sont les suivantes :

	% de détention	31/12/2017	Quote-part de résultat	Perte de valeur	Variation de périmètre	Dividendes versés	31/12/2018
Participations dans les coentreprises		**2,7**	**0,7**	**-**	**(0,4)**	**(1,5)**	**1,6**
Série Club	50%	2,0	0,5	-	-	(1,3)	1,3
HSS Belgique	100%	0,3	0,3	-	(0,4)	(0,3)	-
Panora Services	50%	0,4	(0,1)	-	-	-	0,3
Participations dans les entreprises associées		**11,1**	**0,8**	**(2,2)**	**0,0**	**(0,5)**	**9,2**
Quicksign	24%	0,2	0,0	-	-	-	0,2
Stéphane Plaza France	49%	4,2	1,4	-	-	(0,5)	5,2
Elephorm	34%	2,7	0,1	(2,2)	-	-	0,5
6&7	49%	0,5	(0,5)	-	0,0	-	(0,0)
Life TV	33%	3,5	(0,3)	-	-	-	3,3
PARTICIPATIONS DANS LES COENTREPRISES ET LES ENTREPRISES ASSOCIÉES		**13,8**	**1,5**	**(2,2)**	**(0,3)**	**(2,0)**	**10,8**

HSS Belgique

Le 31 décembre 2018, le Groupe a racheté à RTL Belgium 50 % du capital de la société Home Shopping Service Belgique pour porter sa participation dans la filiale à 100 %. Cette dernière est donc consolidée par intégration globale à compter de cette date.

Elephorm

Au 31 décembre 2018, la situation financière de la société Elephorm a conduit le Groupe à déprécier sa participation à hauteur du goodwill dégagé lors de l'acquisition (- 2,2 M€).

Les contributions des coentreprises au chiffre d'affaires consolidé du Groupe auraient été les suivantes :

	31/12/2018	31/12/2017
Chiffre d'affaires	12,7	12,8
Contribution par société :		
Série Club	6,1	6,8
HSS Belgique	3,8	3,7
Panora Services	2,8	2,3
	12,7	12,8

20. Instruments financiers

20.1 Actifs financiers

Les différentes catégories d'actifs financiers au 31 décembre 2017 et au 31 décembre 2018 sont présentées par poste du bilan dans le tableau ci-après (la ventilation par catégorie d'instruments reflète les dispositions de la norme IFRS 9 - *Instruments financiers*, applicables au 1er janvier 2018) :

	31/12/2017				Évaluation		
	Valeur brute	Dépréciation	Valeur au bilan	Juste valeur	Juste valeur par résultat	Juste valeur par capitaux propres	Coût amorti
Instruments de capitaux propres évalués à la juste valeur	13,9	-	13,9	13,9	4,4	9,5	-
Autres actifs financiers non courants	5,4	-	5,4	5,4	1,8	-	3,6
Autres actifs non courants	17,6	-	17,6	17,6	-	-	17,6
Créances clients	348,7	(18,0)	330,7	330,7	-	-	330,7
Instruments financiers dérivés	-	-	-	-	-	-	-
Autres actifs financiers courants	0,5	(0,3)	0,2	0,2	-	-	0,2
Autres actifs courants	199,5	(7,9)	191,6	191,6	-	-	191,6
Trésorerie et équivalents de trésorerie	54,3	-	54,3	54,3	34,0	-	20,2
ACTIFS	639,9	(26,2)	613,8	613,8	40,2	9,5	564,0

	31/12/2018				Évaluation		
	Valeur brute	Dépréciation	Valeur au bilan	Juste valeur	Juste valeur par résultat	Juste valeur par capitaux propres	Coût amorti
Instruments de capitaux propres évalués à la juste valeur	6,2	-	6,2	6,2	4,4	1,8	-
Autres actifs financiers non courants	18,5	(0,0)	18,5	18,5	9,1	-	9,4
Autres actifs non courants	-	-	-	-	-	-	-
Créances clients	337,6	(17,1)	320,5	320,5	-	-	320,5
Instruments financiers dérivés	0,2	-	0,2	0,2	0,2	-	-

	31/12/2018				Évaluation		
	Valeur brute	Dépréciation	Valeur au bilan	Juste valeur	Juste valeur par résultat	Juste valeur par capitaux propres	Coût amorti
Autres actifs financiers courants	14,0	(0,3)	13,7	13,7	-	-	13,7
Autres actifs courants	211,8	(2,3)	209,5	209,5	-	-	209,5
Trésorerie et équivalents de trésorerie	132,8	-	132,8	132,8	12,7	-	120,1
ACTIFS	721,1	(19,7)	701,5	701,5	26,4	1,8	673,3

Au 31 décembre 2017, les autres actifs non courants correspondaient à la fraction de l'avance faite par le Football Club des Girondins de Bordeaux à la ville de Bordeaux au titre de la convention d'occupation du nouveau stade (30 ans), remboursable au-delà du 31 décembre 2018.

Instruments de capitaux propres

Les instruments de capitaux propres sont constitués des titres de participation détenus par le Groupe dans des sociétés non consolidées et des créances qui s'y rattachent directement.

La position au bilan est la suivante :

		31/12/2018		Évaluation	
	Devise de Référence	Juste valeur	% de détention	Juste valeur par résultat	Juste valeur par capitaux propres
2CED	Euro (€)	1,8	15,3%	1,8	
Job Digital Networks	Euro (€)	1,5	2,0%	1,5	
Médiamétrie	Euro (€)	1,0	2,7%		1,0
Youmiam	Euro (€)	0,5	8,8%	0,5	
GLHF	Euro (€)	0,5	17,5%	0,5	
Alliance Gravity Data Média	Euro (€)	0,4	11,1%		0,4
European News Exchange	Euro (€)	0,1	20,0%		0,1
Victor et Charles	Euro (€)	0,1	4,5%	0,1	
Fun Radio Belgique	Euro (€)	0,1	25,0%		0,1
Audiance Square	Euro (€)	0,1	20,0%		0,1
Autres	Euro (€)	0,1	-		0,1
TOTAL DES INSTRUMENTS DE CAPITAUX PROPRES		6,2		4,4	1,8

Autres actifs financiers

La position au bilan est la suivante :

	31/12/2018	31/12/2017
Comptes courants avec les coentreprises et entreprises associées	0,6	0,6
Dépôts de garantie	3,2	3,0
Créances sur cessions de filiales	5,6	-
Autres actifs financiers	9,1	1,8
AUTRES ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS	18,5	5,4
Créances sur cessions de filiales	13,6	-
Autres actifs financiers	0,1	0,2
AUTRES ACTIFS FINANCIERS COURANTS	13,7	0,2

La croissance des autres actifs financiers sur l'exercice 2018 reflète principalement la fraction du prix des actions du pôle Girondins, non encaissée à la clôture de l'exercice, estimée à 17,9 M€ (dont 12,2 M€ à encaisser avant le 31 décembre 2019).

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie s'élèvent à 132,8 M€ au 31 décembre 2018 contre 54,3 M€ au 31 décembre 2017.

Les comptes et dépôts à terme et les valeurs mobilières de placement sont des actifs financiers détenus à des fins de transaction et sont évalués à leur juste valeur (juste valeur par résultat). Les FCP et SICAV monétaires ne comportent pas de plus-values latentes, celles-ci ayant été réalisées au 31 décembre 2018.

En application de la politique de placement décrite en note 21.4, la quasi-intégralité des sommes est placée en FCP de trésorerie, comptes à vue rémunérés et dépôts à terme, d'une durée moyenne inférieure à 90 jours, auprès de contreparties de qualité "investment grade".

20.2 Passifs financiers

Les différentes catégories de passifs financiers aux 31 décembre 2017 et 31 décembre 2018 sont présentées par poste du bilan dans le tableau ci-après :

	31/12/2017		Ventilation par catégorie d'instruments		
	Valeur au bilan	Juste valeur	Juste valeur par résultat	Coût amorti	Instruments dérivés
Dettes financières non courantes	52,0	52,0	-	52,0	-
Autres passifs financiers non courants	43,2	43,2	33,0	10,2	-
Autres dettes non courantes	2,8	2,8	-	2,8	-
Dettes financières courantes	36,3	36,3	-	36,3	-
Instruments financiers dérivés	0,1	0,1	-	-	0,1
Autres passifs financiers courants	15,0	15,0	-	15,0	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	389,3	389,3	-	389,3	-
Autres dettes d'exploitation	29,0	29,0	-	29,0	-
Dettes fiscales et sociales	120,5	120,5	-	120,5	-
Dettes sur immobilisations courantes	37,9	37,9	-	37,9	-
PASSIFS	**726,1**	**726,1**	**33,0**	**693,0**	**0,1**

	31/12/2018		Ventilation par catégorie d'instruments		
	Valeur au bilan	Juste valeur	Juste valeur par résultat	Coût amorti	Instruments dérivés
Dettes financières non courantes	51,5	51,5	-	51,5	-
Autres passifs financiers non courants	25,4	25,4	20,5	4,9	-
Autres dettes non courantes	0,8	0,8	-	0,8	-
Dettes financières courantes	0,4	0,4	-	0,4	-
Instruments financiers dérivés	-	-	-	-	-
Autres passifs financiers courants	29,8	29,8	21,7	8,1	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	414,9	414,9	-	414,9	-
Autres dettes d'exploitation	15,5	15,5	-	15,5	-
Dettes fiscales et sociales	122,6	122,6	-	122,6	-
Dettes sur immobilisations courantes	24,3	24,3	-	24,3	-
PASSIFS	**685,2**	**685,2**	**42,2**	**643,0**	**-**

Dettes financières

Les positions d'endettement sont les suivantes :

	31/12/2018	31/12/2017
Dettes bancaires	50,3	50,6
Autres	1,3	1,4
TOTAL DETTES FINANCIÈRES NON COURANTES	51,5	52,0
Dettes bancaires et lignes de crédits	0,4	36,3
TOTAL DETTES FINANCIÈRES COURANTES	0,4	36,3

- Le 28 juillet 2017, afin de financer l'acquisition du pôle Radio Français, le Groupe a procédé à l'émission d'un emprunt obligataire de 50,0 M€.

  Cet emprunt obligataire porte intérêt au taux annuel de 1,5 % pour un remboursement in fine à échéance 7 ans (1er août 2024).

- Par ailleurs, trois lignes de crédits bancaires renouvelables à moyen terme (5 ans), pour un montant total de 120,0 M€, ont été mises en place afin de se prémunir du risque de liquidité tel que décrit en note 21.2.

  Les conditions de tirage des lignes de crédit du Groupe sont encadrées principalement par une clause de changement de contrôle.

  Au 31 décembre 2018, ces lignes ne sont pas tirées (contre 10,0 M€ au 31 décembre 2017), et ont été utilisées au maximum pour 55,0 M€ en cours d'exercice.

- Enfin, le Groupe a également mis en place une ligne de crédit auprès de son actionnaire principal (Bayard d'Antin) pour un tirage maximal de 50,0 M€. Au 31 décembre 2018, cette ligne n'est pas tirée (contre 24,0 M€ au 31 décembre 2017).

Autres passifs financiers

Les autres passifs financiers courants de 29,8 M€ incluent :

- les dettes relatives aux acquisitions et aux compléments de prix estimés sur les acquisitions de Life TV et de Mandarin Cinéma ;
- la dette relative au contrat d'achat à terme de 300 000 actions propres, avec comme échéance le 25 juillet 2019 (cf. note 22.1) ;
- la dette relative à la promesse d'achat des titres détenus par les actionnaires minoritaires de la société iGraal (promesse levée le 1er janvier 2019 ; cf. note 28).

Les autres passifs financiers non courants de 25,4 M€ incluent :

- la dette relative au complément de prix estimés sur l'acquisition de Ctzar ;
- les dettes relatives aux promesses d'achat des titres détenus par les actionnaires minoritaires des sociétés Best of TV et Ctzar/Sociaddict ;
- la dette relative au contrat d'achat à terme de 220 000 actions propres, avec comme échéance le 31 mars 2020 (cf. note 22.1).

Ces dettes financières sont évaluées à la juste valeur par résultat (niveau 3 dans la hiérarchie de détermination de la juste valeur selon IFRS 7).

20.3 Ventilation des actifs et passifs financiers dans la hiérarchie de juste valeur

Les informations à fournir requises par la norme IFRS 7 sont classées selon une hiérarchie de la juste valeur qui reflète l'importance des données utilisées pour faire les évaluations. Cette hiérarchie de la juste valeur est la suivante :

- Niveau 1 : des cours/prix cotés (non ajustés) issus de marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques ;
- Niveau 2 : des données autres que les cours/prix cotés de niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif, soit directement (par exemple, des prix), soit indirectement (par exemple, des éléments dérivant de prix) ;
- Niveau 3 : des données sur l'actif ou le passif qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables (informations non observables).

	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
31/12/2017	Cours cotés	Données observables	Données non observables
Instruments de capitaux propres	-	-	13,9
Autres actifs financiers non courants	-	1,8	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie :			
FCP, SICAV	-	-	-
Dépôts à terme	-	34,0	-

31/12/2017	Niveau 1 Cours cotés	Niveau 2 Données observables	Niveau 3 Données non observables
ACTIFS	-	35,8	13,9
Autres passifs financiers non courants	-	-	33,0
Instruments financiers dérivés	-	0,1	-
PASSIFS	-	0,1	33,0

31/12/2018	Niveau 1 Cours cotés	Niveau 2 Données observables	Niveau 3 Données non observables
Instruments de capitaux propres	-	-	6,2
Autres actifs financiers non courants	-	9,1	-
Instruments financiers dérivés	-	0,2	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie :			
FCP, SICAV	-	-	-
Dépôts à terme	-	12,7	-
ACTIFS	-	22,0	6,2
Autres passifs financiers non courants	-	-	20,5
Autres passifs financiers courants			21,7
PASSIFS	-	-	42,2

20.4 *Effet en résultat des instruments financiers*

Les effets en résultat des instruments financiers sont les suivants :

	31/12/2017 Retraité	Ventilation par catégorie d'instruments			
	Effet en résultat	Juste valeur par résultat	Prêt et créances	Dettes au coût amorti	Instruments dérivés
IMPACT SUR LE RÉSULTAT FINANCIER	(1,1)				
Total des produits d'intérêts	0,9	-	0,9	-	-
Total des charges d'intérêts	(0,4)	-	-	(0,4)	-
Réévaluation	(0,7)	(0,4)	-	-	(0,3)
Profits ou pertes nets	(0,3)	(0,3)	-	-	-
Résultat de cession	(0,4)	-	(0,4)	-	-
IMPACT SUR LE RÉSULTAT D'EXPLOITATION	(2,4)				
Profits ou pertes nets	0,0	-	0,0	-	-
Dépréciation nette	(2,4)	-	(2,4)	-	-
GAIN NET / (PERTE NETTE)	(3,4)	(0,8)	(1,9)	(0,4)	(0,3)

	31/12/2018	Ventilation par catégorie d'instruments			
	Effet en résultat	Juste valeur par résultat	Prêt et créances	Dettes au coût amorti	Instruments dérivés
IMPACT SUR LE RÉSULTAT FINANCIER	(1,7)				
Total des produits d'intérêts	0,5	-	0,5	-	-
Total des charges d'intérêts	(1,3)	-	-	(1,3)	-

	31/12/2018		Ventilation par catégorie d'instruments		
	Effet en résultat	Juste valeur par résultat	Prêt et créances	Dettes au coût amorti	Instruments dérivés
Réévaluation	(0,8)	(0,6)	-	-	(0,1)
Profits ou pertes nets	(0,2)	(0,2)	-	-	-
Résultat de cession	-	-	-	-	-
IMPACT SUR LE RÉSULTAT D'EXPLOITATION	**(1,9)**				
Profits ou pertes nets	(0,0)	-	(0,0)	-	-
Dépréciation nette	(1,8)	-	(1,8)	-	-
GAIN NET / (PERTE NETTE)	**(3,6)**	**(0,8)**	**(1,4)**	**(1,3)**	**(0,1)**

21. Risques liés aux instruments financiers

Cette note présente des informations sur l'exposition du Groupe aux différentes natures de risques décrits ci-après, ainsi que ses objectifs, sa politique et ses procédures de mesure et de gestion de ces risques.

La valeur nette comptable des actifs financiers représente l'exposition maximale au risque de crédit.

21.1 Risque de crédit

Il se rapporte au risque de perte financière encouru par le Groupe dans le cas où un client viendrait à manquer à ses obligations contractuelles.

Créances clients

L'appréciation du risque n'est pas identique selon les activités du groupe.

Chiffre d'affaires publicitaire

Afin de sécuriser ce chiffre d'affaires, la principale mesure mise en œuvre par les régies M6 Publicité, IP France et IP Régions consiste en la réalisation d'enquêtes de solvabilité. Avec l'assistance de sociétés extérieures spécialisées, elles sont menées systématiquement sur les nouveaux clients, et à intervalles réguliers sur les clients récurrents.

Ces derniers représentent la grande majorité des annonceurs. La base d'annonceurs apparaît donc particulièrement stable, avec plus de 90 % du chiffre d'affaires réalisé auprès des mêmes clients d'une année sur l'autre. Elle est en outre constituée en majorité de sociétés françaises cotées ou de filiales françaises de groupes internationaux.

Selon le résultat des enquêtes de solvabilité et le montant engagé de la campagne, des conditions de paiement différenciées selon les clients sont mises en place : M6 exige notamment des annonceurs qui ne remplissent pas les critères de solvabilité requis le paiement d'avance des campagnes. Ces dispositions sont prévues dans les Conditions Générales de Vente de la Régie M6 Publicité.

Grâce à cette politique prudente, le risque de non-paiement des créances publicitaires demeure en deçà de 0,5 % du chiffre d'affaires (comme au 31 décembre 2017).

Afin de limiter encore ce risque, les régies publicitaires du groupe appliquent des pénalités de retard sur les factures impayées et dispose au sein de ses équipes d'un service chargé du recouvrement des créances.

Chiffre d'affaires hors publicité

Concernant ce chiffre d'affaires, il n'existe pas de risque clients unitaire d'une importance pouvant entamer significativement la rentabilité du Groupe.

Néanmoins, l'équipe dédiée au recouvrement des créances s'assure tout au long de l'année que tous les moyens sont mis en œuvre pour limiter les défauts de paiement. En plus des relances réalisées par cette équipe, il peut être fait appel le cas échéant à des organismes spécialisés dans le recouvrement.

Contreparties bancaires

Pour l'ensemble de ses créances, le Groupe ne fait appel ni à la titrisation, ni à la mobilisation ou à la cession de créances.

Le Groupe reste extrêmement attentif à la qualité de ses contreparties bancaires. Le Groupe s'est attaché à diversifier les dépositaires des fonds communs de placement dans lesquels la trésorerie excédentaire est investie conformément à la politique de placement décrite à la note 19.3.

Le groupe travaille avec des banques européennes de premier plan, bénéficiant chacune d'une notation " investment grade ".

Balance âgée des actifs financiers

L'antériorité des actifs financiers à la date de clôture s'analyse comme suit :

	Clôture		ni déprécié ni arrivé à terme		<= 1 mois		2 - 3 mois	
	31/12/2018	31/12/2017	31/12/2018	31/12/2017	31/12/2018	31/12/2017	31/12/2018	31/12/2017
Autres actifs financiers	32,5	5,9	32,2	5,7	0,0	-	-	-
Créances clients brutes	337,6	348,7	185,9	170,5	87,8	108,5	25,7	29,3
Instruments financiers dérivés	0,2	-	0,2	-	-	-	-	-
Autres créances brutes	211,8	217,1	209,1	211,5	0,9	0,5	-	-
TOTAL	582,1	571,8	427,5	387,6	88,7	109,0	25,7	29,3

	3 - 6 mois		6 - 12 mois		> 1 an		Autres*	
	31/12/2018	31/12/2017	31/12/2018	31/12/2017	31/12/2018	31/12/2017	31/12/2018	31/12/2017
Autres actifs financiers	-	-	-	-	-	-	0,3	0,3
Créances clients brutes	9,1	14,2	12,8	5,4	5,4	1,9	10,9	18,9
Instuments financiers dérivés	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres créances brutes	-	-	-	-	-	-	1,8	5,1
TOTAL	9,1	14,2	12,8	5,4	5,4	1,9	13,0	24,2

** Ces montants correspondent aux montants (TTC) des créances pour lesquelles les dépréciations sont déterminées individuellement. Dans le cas des dépréciations calculées selon un modèle statistique, les créances (TTC) correspondantes sont ventilées par antériorité.*

Les créances clients et autres créances sont composées de créances commerciales et d'autres créances liées à l'activité comme les avances et acomptes.

21.2 Risque de liquidité

Celui-ci s'analyse comme le risque que le Groupe encourt s'il n'est pas en mesure d'honorer ses dettes à leur date d'échéance. Afin de gérer le risque de liquidité, le Groupe a mis en place une politique de suivi prévisionnel de sa trésorerie et de ses besoins de financement afin de toujours disposer des liquidités lui permettant de couvrir son passif exigible. Les liquidités sont gérées de façon centralisée permettant ainsi l'optimisation de la ressource financière.

La valeur des passifs financiers inscrits au bilan représente l'exposition maximale au risque de liquidité à la date de clôture.

La ventilation des dettes du Groupe par échéance est la suivante (hors dettes d'impôts courants) :

	< 1 an		1 -5 ans		> 5 ans		Total	
	31/12/2018	31/12/2017	31/12/2018	31/12/2017	31/12/2018	31/12/2017	31/12/2018	31/12/2017
Dettes financières	0,4	36,3	1,6	2,3	49,9	49,7	51,9	88,3
Instruments financiers dérivés	-	0,1	-	-	-	-	-	0,1
Autres passifs financiers	29,8	15,0	13,5	43,2	11,9	-	55,2	58,2
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	414,9	389,3	-	-	-	-	414,9	389,3
Autres dettes	15,5	29,0	-	1,0	-	0,0	15,5	30,0
Dettes fiscales et sociales	122,6	120,5	0,8	1,8	-	-	123,4	122,3
Dettes sur immobilisations	24,3	37,9	-	-	-	-	24,3	37,9
TOTAL	607,6	627,9	15,9	48,4	61,8	49,7	685,2	726,1

21.3 Risques liés aux délais de paiement

Les dispositions de la Loi de Modernisation de L'Économie relatives aux conditions de paiement entre clients et fournisseurs sont entrées en vigueur le 1er janvier 2009 : depuis cette date, le délai convenu entre les parties pour régler les sommes dues ne peut dépasser 60 jours ou, à titre dérogatoire, 45 jours fin de mois.

L'entreprise ne respectant pas les nouveaux délais de paiement imposés s'expose à certains risques financiers parmi lesquels des pénalités de retard et une amende administrative.

Compte tenu de la nature des activités audiovisuelles, une grande majorité des achats de prestations est contractualisée avec des échéanciers de règlement spécifiques à chaque opération en raison des cycles de livraison de matériels.

Afin de contrôler ses délais de règlement et s'assurer de toujours respecter la législation en vigueur, le Groupe a mis en place un suivi spécifique et rigoureux de chaque relation contractuelle :

- **Procédure de règlement fournisseurs**

  Le Groupe dispose d'une procédure de règlement des fournisseurs jalonnée de nombreux contrôles internes, et d'un outil informatique de traitement des factures reçues. De surcroît, les délais de paiement associés à chacun des fournisseurs du Groupe sont fréquemment vérifiés.

- **Suivi des délais de paiement**

  Deux outils d'alerte et de contrôle sont à disposition de la Direction financière du Groupe en vue de maîtriser ses délais de règlement : d'une part, un tableau de bord de

suivi des factures arrivant à échéance et non encore payées et, d'autre part, un état récapitulatif des délais de paiement de chaque service comptable.

Conformément à l'article D. 441-4 du Code de Commerce, l'état des factures reçues et émises échues de Métropole Télévision, non réglées à la date de clôture de l'exercice, est présenté ci-après.

en M€	Article D.441 I.- 1° : Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Article D.441 I.- 2° : Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 (jour indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 (jour indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement												
Nombre de factures concernées	5					838	10					1 617
Montant total des factures concernées TTC	0,0	2,0	1,5	0,0	1,1	4,6	0,0	54,2	21,6	0,0	3,2	79,1
Pourcentage du montant total des achats TTC de l'exercice	0,0%	0,6%	0,4%	0,0%	0,3%	1,3%						
Pourcentage du chiffre d'affaires TTC de l'exercice							0,0%	5,7%	2,3%	0,0%	0,3%	8,4%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre des factures exclues	-						-					
Montant total des factures exclues TTC	-						-					
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du code de commerce)												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais légaux : 60 jours						Délais contractuels : 30 jours fin de mois le 10					

Ces données n'intègrent pas les dettes afférentes aux achats de droits audiovisuels car les échéances de paiement de ces dettes reposent majoritairement sur des jalons opérationnels (dont le "prêt à diffuser" ou PAD, la première diffusion, ...) et non sur des dates calendaires.

21.4 Risque de marché

Il se rapporte au risque que des variations de prix de marché, tels que les cours de change, les taux d'intérêt et le prix des instruments de capitaux propres, affectent le résultat du Groupe ou la valeur des instruments financiers détenus. La gestion du risque de marché a pour objectif de définir une stratégie limitant l'exposition du Groupe au risque de marché, sans que le coût de cette stratégie ne s'avère significatif.

Risque de change

Le Groupe est principalement exposé au risque de change opérationnel.

En effet, le Groupe est exposé au risque de change par le biais de certains contrats d'achat de droits audiovisuels, et en particulier pour l'activité de distribution de films en salles, ainsi que par le biais d'une fraction des achats de marchandises du pôle Vente à distance.

La principale devise utilisée pour les transactions sus-citées est le dollar US.

Afin de se protéger contre des fluctuations aléatoires du marché qui risqueraient de pénaliser son résultat ou de réduire la valeur de son patrimoine, le Groupe a décidé de couvrir ses achats de droits systématiquement dès la signature du contrat. La couverture est alors pondérée en fonction de l'échéance du sous-jacent. Les engagements d'achat de droits sont couverts intégralement.

La couverture des achats de marchandises est réalisée de façon statistique et ajustée régulièrement en fonction des commandes passées.

Le Groupe n'utilise que des produits financiers simples lui garantissant un montant couvert et un taux défini de change. Les instruments utilisés sont pour l'essentiel des achats à terme.

Les flux d'achat en devises ont représenté 2,9 % du montant total des achats de l'année 2018 contre 3,1 % sur l'année 2017.

Les ventes réalisées en devises ne font pas l'objet de couverture, dans la mesure où elles ne sont pas significatives (moins de 0,5 % du chiffre d'affaires).

Analyse de l'exposition au risque de change opérationnel au 31 décembre 2018

	USD en M€[1]	
	31/12/2018	31/12/2017
Actifs	2,9	7,3
Passifs	(1,5)	(1,9)
Hors bilan	(6,1)	(10,2)
Exposition brute en devise	(4,7)	(4,8)

	USD en M€[1]	
	31/12/2018	31/12/2017
Couvertures	5,5	7,2
EXPOSITION NETTE EN DEVISE	0,7	2,4
[1] valorisé au cours de clôture soit :	*1,1306*	*1,1749*

Pour couvrir les risques de marché, le Groupe a procédé au cours de l'exercice à 38 nouvelles couvertures de change de ses passifs libellés en dollars US pour une valeur totale de 14,9 M€.

Au 31 décembre 2018, l'exposition brute du groupe en dollars US est égale à - 4,7 M€, dont - 6,1 M€ au titre des engagements hors bilan. À cette même date, les couvertures s'élèvent à 5,5 M€ (*cash-flow hedges*). La surcouverture de 0,7 M€ (position longue) reflète ainsi principalement les positions de banque en dollars US et qui n'ont pas vocation à être couvertes.

Le risque de perte sur la position nette globale en devises du fait d'une évolution défavorable et uniforme de 10 % de l'euro contre le dollar US serait de - 0,1 M€.

Instruments financiers dérivés

Ils sont classés en actifs financiers courants lorsque la valeur de marché de ces instruments est positive et classés en passifs financiers courants lorsque leur valeur de marché est négative.

La norme IFRS 13 – *Évaluation à la juste valeur,* appliquée pour la première fois en 2013 sur les actifs et passifs, n'a pas eu d'impact significatif sur la juste valeur des instruments financiers dérivés au 31 décembre 2017 comme au 31 décembre 2018.

Juste Valeur

Les positions nettes au bilan des instruments financiers dérivés sont les suivantes :

	31/12/2018	31/12/2017
Achats à terme	Juste valeur	Juste valeur
Métropole Télévision	0,0	(0,0)
SND	0,1	0,0
HSS	0,0	(0,0)
TOTAL	0,2	(0,0)

La juste valeur des instruments financiers dérivés s'élève à +0,2 M€ au 31 décembre 2018, reflétant ainsi l'écart favorable entre le cours de clôture retenu pour l'évaluation (soit 1,1306 USD) et le cours moyen des couvertures en stock (soit 1,1895 USD) à fin décembre 2018 (soit +5,2 %).

La juste valeur des instruments financiers dérivés était non significative au 31 décembre 2017 et reflétait l'écart très faible entre le cours de clôture retenu pour l'évaluation (soit 1,1749 USD) et le cours moyen des couvertures en stock (soit 1,1731 USD) à fin décembre 2017 (soit +0,2 %).

Échéances

Les échéances des instruments de couverture (valeur nominale de la couverture exprimée en euros au cours de couverture à terme) sont les suivantes :

	31/12/2018			31/12/2017		
	Total	< 1 an	de 1 à 5 ans	Total	< 1 an	de 1 à 5 ans
Métropole Télévision	0,3	0,3	-	0,8	0,8	-
SND	1,8	1,8	-	2,2	2,2	-
HSS	3,0	3,0	-	4,2	4,2	-
TOTAL	5,2	5,2	-	7,2	7,2	-

Risque de taux d'intérêt

Le Groupe est faiblement exposé aux risques liés à l'évolution des taux d'intérêt, principalement en ce qui concerne la rémunération de ses actifs financiers. La gestion du risque de taux relatif à la position nette de trésorerie du Groupe est établie en fonction de la situation consolidée et des conditions de marché.

L'objectif principal de la politique de gestion du risque de taux est d'optimiser le coût de financement du Groupe et de maximiser les produits de trésorerie.

Les principales caractéristiques des actifs financiers et dettes financières sont les suivantes :

Échéancier des actifs financiers et des dettes financières au 31 décembre 2018

en M€	< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans	Total
Actifs financiers à taux variable	132,9	3,8	-	136,7
Autres actifs financiers à taux fixe	-	9,1		9,1
TOTAL ACTIFS FINANCIERS	132,9	12,9	-	145,8
Passifs financiers à taux variable	(0,1)	(1,3)	-	(1,4)
Autres passifs financiers à taux fixe	(0,3)	(0,5)	(49,7)	(50,5)
TOTAL DETTES FINANCIÈRES	(0,4)	(1,8)	(49,7)	(51,9)

Au 31 décembre 2018, la position nette du Groupe est un actif de 93,8 M€. Elle est constituée à l'actif de placements en comptes rémunérés et en dépôts à terme, et au passif d'emprunts bancaires et obligataires.

Le financement apporté par le Groupe à ses filiales en contrôle conjoint est traité comme un actif financier.

Politique de placement

La politique de placement du Groupe vise à disposer de disponibilités pouvant être rapidement mobilisées sans prise de risque sur le capital placé. L'approche du Groupe est résolument prudente et non spéculative.

Les supports sur lesquels le Groupe investit répondent aux critères définis par la norme IAS 7 - *Tableau des Flux de Trésorerie*.

Les placements correspondants sont donc considérés comme des équivalents de trésorerie car liquides, facilement convertibles en un montant de trésorerie connu, et soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

La question du risque de contrepartie demeure un sujet sur lequel le Groupe est particulièrement vigilant dans le processus de sélection de ses supports et dans la diversification des contreparties, dépositaires et sociétés de gestion.

Un suivi de l'ensemble des valeurs sur lesquelles la trésorerie du Groupe est investie, ainsi qu'une liste de valeurs sur lesquelles le Groupe serait susceptible d'investir, sont réalisés quotidiennement. Sur cette base, il est procédé à un arbitrage afin de privilégier les fonds à la fois les plus réguliers et les plus rentables.

Les rendements des placements, ainsi contrôlés régulièrement, sont communiqués à la direction une fois par mois. Un reporting précis des différents risques de ces placements est également diffusé tous les trimestres.

22. Capitaux propres

22.1 Politique de gestion du capital

La gestion des capitaux propres du Groupe se rapporte essentiellement à la politique de distribution de dividendes et plus généralement de rémunération des actionnaires de Métropole Télévision.

Malgré les emprunts contractés à l'occasion de l'acquisition du pôle Radio de RTL Group, le Groupe conserve une capacité d'endettement importante, tant en endettement bancaire qu'auprès de son actionnaire principal, qui lui ouvre un potentiel d'investissement significatif.

Concernant la rémunération des actionnaires, le Groupe distribue depuis de nombreuses années un dividende de l'ordre de 80 % du bénéfice net (des activités poursuivies, part du Groupe) par action, dont au cours de l'exercice 2018, un dividende ordinaire de 0,95 € par action.

En outre, le Directoire de Métropole Télévision dispose d'une autorisation donnée par l'Assemblée Générale Mixte du 26 avril 2016 pour faire racheter par la société ses propres actions en vue de :

- assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action Métropole Télévision par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI admise par l'AMF ;
- conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, étant précisé que les actions acquises à cet effet ne peuvent excéder 5 % du capital de la société ;
- assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment au titre de la participation aux résultats de l'entreprise, au titre d'un plan d'épargne d'entreprise ou par attribution gratuite d'actions ;
- assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société dans le cadre de la réglementation en vigueur ;
- procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018 et dans le respect de cette autorisation :

- Métropole Télévision est intervenu sur le marché par l'effet des opérations quotidiennes réalisées dans le cadre du contrat de liquidité ;
- Métropole Télévision a acheté et livré des actions au titre de ses plans d'attribution d'actions gratuites.

Par ailleurs et dans la perspective de la prochaine livraison d'actions gratuites 2019 et 2020, Métropole Télévision a conclu deux contrats d'achat à terme d'actions propres portant respectivement sur 300 000 et 220 000 actions, avec comme échéances les 25 juillet 2019 et 31 mars 2020.

La société entre par ailleurs dans le champ de l'article 39 de la loi n°86-1067 du 30 septembre 1986 modifiée, ainsi que de la loi n°2001-624 du 17 juillet 2001, qui précisent qu'aucune personne physique ou morale, agissant seule ou de concert, ne peut détenir directement ou indirectement plus de 49 % du capital ou des droits de vote d'une société titulaire d'une autorisation relative à un service national de télévision par voie hertzienne terrestre. Il en résulte que toute décision susceptible d'entraîner la dilution ou la relution des actionnaires existants doit être appréciée au regard de cette contrainte légale spécifique.

22.2 Actions composant le capital de Métropole Télévision

(en milliers)	Actions ordinaires émises	Titres autodétenteurs	Actions en circulation
NOMBRE D'ACTIONS AU 1ER JANVIER 2017	126 414	418	125 996
Exercice des options d'achat et de souscription d'actions			
Variation des actions propres :			
- détenues à des fins d'attribution d'actions gratuites		(6)	
- détenues dans le cadre du contrat de liquidité		7	
Application du programme de rachat d'actions pour annulation	-	-	
NOMBRE D'ACTIONS AU 31 DÉCEMBRE 2017	126 414	420	125 994
Exercice des options d'achat et de souscription d'actions			
Variation des actions propres :			
- détenues à des fins d'attribution d'actions gratuites		175	
- détenues dans le cadre du contrat de liquidité		97	
Application du programme de rachat d'actions pour annulation	-	-	
NOMBRE D'ACTIONS AU 31 DÉCEMBRE 2018	126 414	692	125 722

Les actions composant le capital de Métropole Télévision sont toutes des actions ordinaires avec un droit de vote simple. Elles sont entièrement libérées.

Cinq plans d'attribution d'actions gratuites, accordés à certains cadres et cadres dirigeants du Groupe, sont en place au 31 décembre 2018 (cf. note 9).

22.3 Variations de capitaux propres ne transitant pas par le compte de résultat

Les variations de juste valeur des instruments financiers dérivés et des écarts de conversion sont comptabilisées en autres éléments du résultat global et sont cumulées en capitaux propres dans la rubrique "autres réserves".

Les variations des pertes et gains actuariels sont comptabilisées en autres éléments du résultat global et sont cumulées en capitaux propres dans la rubrique "réserves consolidées".

L'impact net d'impôt sur les capitaux propres en autres réserves et réserves consolidées s'analyse comme suit :

SOLDE AU 1ER JANVIER 2017	(6,5)
Nouvelles couvertures	(10,4)
Variations des anciennes couvertures	(0,0)
Échéances des couvertures	4,6
Variation des écarts de conversion	(0,2)
Variation sur les retraites	(4,4)
Total des variations de la période	(10,5)
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2017	(17,0)
Nouvelles couvertures	0,1
Variations des anciennes couvertures	-
Échéances des couvertures	4,1
Variation des écarts de conversion	0,1

Variation sur les retraites	1,3
Total des variations de la période	5,6
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2018	(11,5)

23. Indemnités de départ en retraite

Les engagements pris au titre des indemnités de départ en retraite ne sont pas couverts par un contrat d'assurance ou des actifs dédiés.

Principales hypothèses actuarielles

	31/12/2018	31/12/2017
Taux d'actualisation	1,60	1,50
Augmentations de salaires futures *	2,83	3,04
Taux d'inflation	2,00	2,00

** médiane établie en fonction de l'âge et du statut*

Le taux d'actualisation est déterminé à la date de clôture à partir des taux de marché pour des obligations d'entreprises privées de première catégorie en référence à la notation AA, et en fonction de la duration et des caractéristiques du régime.

Charges comptabilisées dans le compte de résultat

	31/12/2018	31/12/2017 Retraité	31/12/2017 Publié
Coût du service courant	(2,6)	(2,2)	(2,2)
Coûts des intérêts sur l'obligation	(0,6)	(0,3)	(0,3)
Réductions	0,8	0,3	0,3
Amortissement des coûts des services passés	-	(0,1)	(0,1)
DÉPENSE NETTE	(2,4)	(2,3)	(2,3)

Provision et valeur actualisée de l'obligation

	31/12/2018	31/12/2017
Obligation à l'ouverture	42,3	13,4
Coût du service courant, réductions/cessations	2,6	2,2
Coûts des intérêts sur l'obligation	0,6	0,3
Réductions	(0,8)	(0,3)
Prestations versées	(4,3)	(3,2)
Modification de régime	-	0,1
Ecarts actuariels - Changements d'hypothèse financière	(0,5)	2,0
Ecarts actuariels - Changements d'hypothèse démographique	-	0,6
Ecarts actuariels - Effet d'expérience	(1,0)	(0,1)
Variation de périmètre	(1,0)	27,3
OBLIGATION À LA CLÔTURE	37,9	42,3

Le montant des écarts actuariels cumulés comptabilisés en autres éléments du résultat global s'élève à - 5,3 M€ au 31 décembre 2018.

Tests de sensibilité aux hypothèses

Les calculs de sensibilité effectués sur les engagements de retraite donnent les résultats suivants :

	+ 0,5%	- 0,5%
Sensibilité de l'obligation à la clôture :		
à la variation du taux d'actualisation	35,5	40,5
à la variation du taux d'augmentation des salaires	40,5	35,7

24. Provisions

Les provisions ont évolué de la façon suivante entre le 1er janvier 2017 et le 31 décembre 2018 :

	Provision pour retraite	Provisions pour restructuration	Provisions pour litiges	Provisions sur droits hors bilan	Autres provisions pour charges	Total
Au 1er janvier 2017	**13,4**	**2,2**	**15,2**	**42,2**	**18,2**	**91,2**
Acquisitions de filiales	27,3	-	5,8	-	0,3	33,4
Cessions de filiales	-	-	-	-	-	-
Dotation de la période	2,3	1,5	6,2	23,3	9,7	43,0
Utilisation	(3,2)	(1,2)	(1,7)	(32,7)	(5,6)	(44,4)
Reprise non utilisée	-	-	(4,2)	(0,1)	(1,5)	(5,8)
Autres variations	2,6	-	-	-	-	2,6
Au 31 décembre 2017	**42,3**	**2,6**	**21,2**	**32,7**	**21,2**	**120,0**
Acquisitions de filiales	-	-	0,7	-	0,1	0,8
Cessions de filiales	(1,0)	-	(0,6)	-	(1,7)	(3,3)
Dotation de la période	3,3	-	6,4	9,1	7,1	25,8
Utilisation	(4,3)	(1,2)	(6,5)	(26,3)	(4,3)	(42,6)
Reprise non utilisée	(0,8)	(0,5)	(2,9)	(0,0)	(3,1)	(7,3)
Autres variations	(1,5)	-	(0,2)	-	0,4	(1,3)
Au 31 décembre 2018	**37,9**	**0,9**	**18,1**	**15,4**	**19,8**	**92,1**
Courant au 31 décembre 2017	-	2,6	21,2	32,7	21,2	77,6
Non courant au 31 décembre 2017	42,3	-	-	-	-	42,3
TOTAL	**42,3**	**2,6**	**21,2**	**32,7**	**21,2**	**120,0**
Courant au 31 décembre 2018	-	0,9	18,1	15,4	19,7	54,1
Non courant au 31 décembre 2018	37,9	-	-	-	0,0	37,9
TOTAL	**37,9**	**0,9**	**18,1**	**15,4**	**19,7**	**92,1**

Aux 31 décembre 2018 et 2017, les provisions se ventilent par secteur d'activité de la façon suivante :

	31/12/2018	31/12/2017
Télévision	54,0	62,3
Radio	25,4	32,5
Production et Droits Audiovisuels	3,9	2,2
Diversifications	8,7	22,8
Autres	0,1	0,1
TOTAL	**92,1**	**120,0**

- Les litiges inclus dans le poste "provisions pour litiges" se rapportent à l'ensemble des procédures judiciaires engagées contre une ou des sociétés du Groupe et pour lesquelles une issue défavorable pour le Groupe est probable. Dans une très grande majorité des cas, le litige a dépassé le stade du précontentieux et est en cours d'examen, de jugement ou d'appel par les tribunaux compétents (commerce, prud'hommes, instance, correctionnel ou cour de cassation).

  Les informations complémentaires relatives aux litiges en cours ne sont pas présentées individuellement dans la

mesure où la communication de ces éléments pourrait être préjudiciable au Groupe.

- Les provisions sur droits hors bilan se rapportent à une perte de valeur de droits de diffusion que le Groupe s'est engagé à acquérir mais qui ne figurent pas encore en stocks au bilan.

  En effet, la charge résultant de la probabilité de non-diffusion, dans la case de la grille initialement prévue, d'un droit non ouvert (et donc classé en engagement hors bilan), ne pouvant être constatée à travers la dépréciation d'un actif au bilan, est donc reconnue par le biais d'une provision pour risques et charges.

  Cette dépréciation d'un droit non ouvert s'inscrit dans la logique de fonctionnement du marché des droits audiovisuels puisque les chaînes de télévision sont généralement engagées dans des accords d'approvisionnement avec des producteurs sur des productions futures sans qu'elles aient la certitude que l'ensemble de ces dernières soient de qualité homogène et diffusable au regard de leurs lignes éditoriales et de leurs cibles d'audience.

  Les chaînes peuvent également être engagées à acquérir un programme de flux ou un événement pour lequel les avantages économiques attendus sont inférieurs à la valeur de l'engagement.

  La perte de valeur du droit s'inscrit notamment dans le cas d'une diffusion improbable.

  Dans tous les cas, les dépréciations sont appréciées et définies en concertation avec les directions des programmes des chaînes du Groupe, dans le cadre d'une revue de portefeuille, titre par titre, au regard des objectifs d'audience attachés à chaque programme et de la ligne éditoriale.

- Les "autres provisions pour charges" se rapportent à des coûts que le Groupe devrait supporter dans le cadre de l'exécution d'un contrat ou de ses obligations réglementaires et fiscales sans qu'à ce stade les sommes dues ne soient exigibles ou n'aient été exigées, notamment dans le cadre d'une procédure contentieuse ou judiciaire.

- Les montants reportés pour ces trois natures de provisions correspondent à la meilleure estimation possible de la sortie de ressources futures pour le Groupe compte tenu des réclamations des plaignants, des jugements déjà prononcés le cas échéant ou de l'appréciation de la direction au regard d'expériences similaires et/ou des calculs réalisés par la direction financière.

  Le Groupe considère que les échéances de décaissements liées à ces provisions s'inscrivent dans le cadre du cycle normal de l'exploitation du Groupe, ce qui justifie la classification de ces provisions en provisions courantes.

25. Engagements hors bilan et actifs / passifs éventuels

Achats de droits et engagements de coproductions (nets)

Ces engagements se rapportent principalement :

- aux engagements d'achats sur des droits non encore produits ou achevés ;
- aux engagements contractuels sur les coproductions en attente d'acceptation technique ou de visa d'exploitation, déduction faite des acomptes versés ;

Ils sont exprimés nets des avances et acomptes versés à ce titre pour les droits correspondants non encore enregistrés en stocks.

Transport d'images, de signaux, location satellite et transpondeurs

Ces engagements sont relatifs à la fourniture de services de diffusion et à la location de capacité satellitaire et de transpondeurs auprès de sociétés privées pour la diffusion numérique.

Ces engagements ont été valorisés en prenant pour chaque contrat les montants restant dus jusqu'à leur échéance.

Baux non résiliables

Il s'agit des paiements futurs minimaux pour des contrats de location simple non résiliables et en cours à la clôture de l'exercice. Ils se rapportent pour l'essentiel à des locations immobilières.

Responsabilité sur passif des sociétés en nom collectif

Dans la mesure où les associés d'une société en nom collectif répondent indéfiniment et solidairement des dettes portées par la société, le Groupe présente en engagements hors bilan donnés le total du passif des sociétés en nom collectif qu'il détient, retraité des comptes de régularisation ainsi que des comptes courants d'associés, et en engagements hors bilan reçus la quote-part de ce passif détenu par les autres associés.

Ventes de droits

Ces engagements recouvrent les contrats de ventes de droits de diffusion non encore disponibles au 31 décembre 2018.

Contrats de diffusion

Ces engagements concernent les contrats de diffusion des chaînes du Groupe auprès de Canal+ France et des autres distributeurs.

Ces engagements ont été valorisés en prenant pour chaque contrat les montants restant dus jusqu'à leur échéance certaine ou probable.

Les actifs immobilisés du Groupe ne sont assortis d'aucun nantissement ou hypothèque.

Les engagements hors bilan s'analysent comme suit :

	< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans	Total 31/12/2018	Total 31/12/2017	Conditions de mise en œuvre
Engagements donnés						
Achats de droits audiovisuels et radio et engagements de coproductions (bruts) [1]	298,1	244,7	127,1	669,9	593,9	Contrats signés
Avances versées au titre des achats de droits et engagements de coproductions	(12,7)	(5,3)	(51,3)	(69,3)	(68,0)	
Achats de droits audiovisuels et radio et engagements de coproductions (nets)	*285,4*	*239,4*	*75,8*	*600,6*	*525,9*	
Transport d'images, de signaux, location satellites et transpondeurs	29,7	44,6	0,2	74,4	96,0	Contrats signés
Baux immobiliers non résiliables	7,9	32,0	16,0	55,9	183,9	Baux
Responsabilité sur passif	-	0,2		0,2	0,5	
Autres	8,2	16,4	-	24,6	27,4	Contrats signés
TOTAL DES ENGAGEMENTS DONNÉS	**331,2**	**332,6**	**92,0**	**755,8**	**833,7**	
Engagements reçus						
Ventes de droits	22,7	5,7	-	28,4	30,5	Échéances annuelles
Contrats de diffusion	83,9	153,8	-	237,6	28,1	Contrats signés
Autres	4,4	0,1	0,2	4,7	4,1	
TOTAL DES ENGAGEMENTS REÇUS	**111,0**	**159,6**	**0,2**	**270,7**	**62,7**	

[1] *Le montant des engagements donnés sur les droits de diffusion des chaines s'élèvent à 529,6 M€ au 31 décembre 2018.*

Au 31 décembre 2018, les engagements donnés par le groupe s'élèvent à 755,8 M€ contre 833,7 M€ au 31 décembre 2017.

Cette diminution des engagements donnés (- 77,9 M€) résulte principalement des évolutions suivantes :

- la baisse de 128,0 M€ des engagements sur les baux immobiliers non résiliables, sous l'effet principalement de la cession du pôle Girondins le 6 novembre 2018 (qui portait notamment un engagement de 124,9 M€ au 31 décembre 2017 au titre des loyers futurs du stade de Bordeaux) ;
- les engagements d'achats de droits et engagements de coproductions nets des avances versées ont augmenté de 74,7 M€ par rapport au 31 décembre 2017 ; cette hausse est principalement liée aux achats de droits sportifs ;
- les engagements en lien avec les contrats de transport et de diffusion des chaînes et des radios s'élèvent à 74,4 M€ en baisse de 21,6 M€ par rapport au 31 décembre 2017.

Au 31 décembre 2018, les engagements reçus par le groupe s'élèvent à 270,7 M€ contre 62,7 M€ au 31 décembre 2017.

Cette forte augmentation des engagements reçus (+208,1 M€) résulte principalement des évolutions suivantes :

- le renouvellement des contrats de distribution du Groupe avec ses principaux partenaires distributeurs, Altice-SFR, Bouygues Telecom, Free, Groupe Canal+ et Orange avec une augmentation de 228,3 M€ ;
- la baisse de 18,7 M€ de l'engagement reçu d'Orange au titre de l'animation de la base d'abonnés et de la licence de marque « M6 Mobile » ;
- la baisse de 2,0 M€ des engagements de ventes de droits.

26. Parties liées

26.1 Identification des parties liées

Les parties liées au Groupe sont les coentreprises et les entreprises associées, RTL Group, actionnaire du Groupe à hauteur de 48,26 %, Bertelsmann AG, actionnaire de RTL, les mandataires sociaux et les membres du Conseil de Surveillance.

26.2 Transactions avec les actionnaires

Emprunt auprès des actionnaires

Au 31 décembre 2018, aucune somme n'est empruntée auprès de Bayard d'Antin.

En effet, aux termes d'une convention cadre de trésorerie signée entre Bayard d'Antin SA et Métropole Télévision, dont la première mise en œuvre date du 1er décembre 2005, la société Métropole Télévision a la possibilité d'emprunter auprès de Bayard d'Antin, pour autant que le montant emprunté n'excède pas 48 % des montants empruntés auprès des établissements bancaires, pour des périodes allant de 1 semaine à 3 mois ; les conditions financières sont conformes aux conditions de marché. Par, ailleurs le Groupe garde la possibilité de prêter ses disponibilités de trésorerie à la société Bayard d'Antin soit au jour le jour, soit en bloquant une partie de ce prêt sur une période ne pouvant

excéder 3 mois. La rémunération prévue par cette convention est conforme aux conditions du marché.

Le renouvellement de cette convention a été autorisé par le Conseil de Surveillance du 5 novembre 2018 pour 12 mois.

Afin de respecter la politique de placement de Métropole Télévision (décrite en note 21.4), le placement à Bayard d'Antin ne peut excéder un certain ratio des liquidités bancaires du Groupe Métropole Télévision.

Transactions courantes

	31/12/2018		31/12/2017	
	RTL Group	BERTELSMANN (hors RTL Group)	RTL Group	BERTELSMANN (hors RTL Group)
Ventes de biens et services	8,0	1,2	7,5	0,4
Achats de biens et services	(24,4)	(1,2)	(27,4)	(1,1)

Les transactions courantes effectuées avec les actionnaires ont été conclues à des conditions normales de marché, étant précisé que les achats se rapportent essentiellement à des programmes acquis auprès de sociétés de production détenues par RTL Group.

Les positions nettes au bilan résultant de ces ventes et achats sont les suivantes :

	31/12/2018		31/12/2017	
	RTL Group	BERTELSMANN (hors RTL Group)	RTL Group	BERTELSMANN (hors RTL Group)
Créances	3,9	0,6	3,8	0,3
Dettes	11,5	0,3	15,2	0,1

Opérations spécifiques

Le Groupe M6 a acheté à son actionnaire de référence, RTL Group, le Pôle Radio français (RTL, RTL2 et Fun Radio).

À la suite de cette acquisition deux contrats ont été conclus par le Groupe avec ses actionnaires au cours de l'exercice 2017. L'un porte sur la redevance de la marque RTL et le second est relatif à l'usage de la licence ondes longues.

26.3 Transactions avec les coentreprises

Les transactions suivantes ont été réalisées entre les filiales du Groupe et les coentreprises :

	31/12/2018	31/12/2017
Ventes de biens et services	9,0	8,3
Achats de biens et services	(0,1)	(0,1)

Les ventes effectuées avec les coentreprises ont été conclues à des conditions normales de marché.

Les positions nettes au bilan sont les suivantes :

	31/12/2018	31/12/2017
Créances	2,5	2,2
dont financement	*0,3*	*0,3*
Dettes	1,6	4,3
dont financement	*1,6*	*4,1*

Les créances relatives au financement sont constituées des quote-parts des résultats des sociétés de personnes auprès de leur société mère.

Sur l'exercice 2018, le montant des dividendes reçus des coentreprises s'élève à 1,5 M€.

26.4 Transactions avec les entreprises associées

Les transactions suivantes ont été réalisées entre les filiales du Groupe et les entreprises associées :

à 100 %	31/12/2018	31/12/2017
Ventes de biens et services	1,3	0,5
Achats de biens et services	-	-

Les ventes effectuées avec les entreprises associées ont été conclues à des conditions normales de marché.

Les positions nettes au bilan sont les suivantes :

	31/12/2018	31/12/2017
Créances	0,3	0,4
dont financement	*0,3*	*0,4*
Dettes	-	0,6
dont financement	-	-

Sur l'exercice 2018, le montant des dividendes reçus des entreprises associées s'élève à 0,5 M€.

26.5 Transactions avec les dirigeants

La rémunération versée au cours de l'année 2018 aux membres du Directoire représente un total de 5 028 479 € et se ventile en une part fixe pour 2 738 130 € et une part variable et exceptionnelle pour 2 290 349 €.

Au cours de l'année 2018, 91 600 actions gratuites ont été attribuées aux membres du Directoire en juillet 2018.

Dans cette même période, dans le cadre des plans d'attribution d'actions gratuites du 28 juillet 2016, 167 200 actions ont été livrées aux membres du Directoire présents à la date d'attribution.

Par ailleurs, au même titre et dans les mêmes conditions que les salariés du Groupe, les membres du Directoire ont droit à une indemnité légale de fin de carrière (cf. note 4.14).

Les membres du Conseil de Surveillance ont été rémunérés par des jetons de présence à hauteur de 235 800 €. En outre, les personnes physiques membres du Conseil de Surveillance ou représentant une personne morale membre du Conseil de Surveillance détenaient à titre personnel 108 030 actions du Groupe au 31 décembre 2018.

Les rémunérations globales allouées aux principaux dirigeants au titre de leurs fonctions dans le Groupe telles que visées par la norme IAS 24.17 sont les suivantes :

	31/12/2018	31/12/2017
Avantages à court terme		
Éléments de salaire	5,1	4,3
Autres avantages à court terme	0,0	0,0
Avantages à *long* terme		
Paiements fondés sur des actions	1,4	1,5
TOTAL	6,5	5,8

Une information détaillée sur les rémunérations figure par ailleurs en note 2.3 du Document de Référence.

27. Honoraires des commissaires aux comptes

Les honoraires des commissaires aux comptes au titre des exercices 2018 et 2017 sont les suivants :

	EY				PWC				TOTAL			
	2018	2017	% 2018	% 2017	2018	2017	% 2018	% 2017	2018	2017	% 2018	% 2017
Audit												
Commissariat aux comptes, certification des comptes individuels et consolidés	0,3	0,3	98%	79%	0,4	0,4	100%	69%	0,7	0,7	99%	72%
Métropole Télévision	*0,1*	*0,1*	*32%*	*27%*	*0,1*	*0,1*	*22%*	*14%*	*0,2*	*0,2*	*26%*	*19%*
Filiales intégrées globalement	*0,2*	*0,2*	*66%*	*52%*	*0,3*	*0,4*	*78%*	*55%*	*0,5*	*0,6*	*73%*	*54%*
Autres services	0,0	0,1	2%	21%	0,0	0,2	0%	31%	0,0	0,3	1%	28%
Métropole Télévision	*0,0*	*0,1*	*0%*	*21%*	*0,0*	*0,2*	*0%*	*23%*	*0,0*	*0,3*	*0%*	*23%*
Filiales intégrées globalement	*0,0*	*-*	*2%*	*0%*	*0,0*	*0,1*	*0%*	*8%*	*0,0*	*0,1*	*1%*	*5%*
TOTAL	0,3	0,4	100%	100%	0,4	0,6	100%	100%	0,7	1,0	100%	100%
TOTAL EN %	41%	36%			59%	64%						

Les autres services sur l'exercice 2017 concernaient pour EY le diagnostic IFRS 15 et pour PwC les attestations et les procédures convenues sur le bilan d'ouverture de sociétés acquises sur la période et sur le contrôle interne d'une filiale.

28. Événements post clôture

- À compter du 1er janvier 2019, la société M6 Web, qui regroupait historiquement les activités digitales du Groupe, a été scindée en deux entités distinctes afin d'aligner les structures juridiques sur l'organisation opérationnelle mise en place en 2018 (cf. note 16) : d'un côté, M6 Digital Services qui regroupe les activités de "pure player digital" (édition de sites et services e-commerce, services technologiques...) et, de l'autre, M6 Distribution qui regroupe notamment les activités de distribution des chaînes et services non linéaires du Groupe, et de développement et exploitation de la plateforme technique 6play.
- Le 1er janvier 2019, la promesse d'achat des titres détenus par les actionnaires minoritaires de la société iGraal a été levée, et le Groupe a ainsi acquis les 49 % du capital de cette dernière qu'il ne détenait pas.
- Le 31 janvier 2019, le Groupe est entré en négociations exclusives avec Lagardère Active pour l'acquisition du pôle Télévision du Groupe Lagardère (hors Mezzo), leader français de la TV linéaire et non linéaire auprès des enfants.

29. Périmètre

Société	Forme	Activité	31/12/2018 % de contrôle	31/12/2018 Méthode de consolidation	31/12/2017 % de contrôle	31/12/2017 Méthode de consolidation
TELEVISION						
Métropole Télévision - M6 89 avenue Charles de Gaulle - 92575 Neuilly-sur-Seine cedex	SA	Société mère	-	IG	-	IG
M6 Publicité	SAS	Régie publicitaire	100,00 %	IG	100,00 %	IG
Ctzar	SAS	Agence spécialisée dans le marketing d'influence	51,00%	IG	-	-
Sociaddict	SAS	Agence spécialisée dans le marketing d'influence	51,00%	IG	-	-
M6 Thématique	SAS	Holding des chaînes TNT gratuites et payantes	100,00 %	IG	100,00 %	IG
Edi TV - W9	SAS	Chaîne gratuite W9	100,00 %	IG	100,00 %	IG
M6 Génération - 6Ter	SAS	Chaîne gratuite 6TER	100,00 %	IG	100,00 %	IG
M6 Communication - M6 Music	SAS	Chaîne payante M6 Music	100,00 %	IG	100,00 %	IG
Paris Première	SAS	Chaîne payante Paris Première	100,00 %	IG	100,00 %	IG
Sedi TV - Téva	SAS	Chaîne payante Téva	100,00 %	IG	100,00 %	IG
Extension TV - Série Club	SAS	Chaîne payante Série Club	50,00 %	ME	50,00 %	ME
SNDA	SAS	Distribution de droits audiovisuels	100,00 %	IG	100,00 %	IG
M6 Distribution (ex M6 Talents)	SAS	6Play	100,00 %	IG	100,00 %	IG
POLE RADIO						
Ediradio	SA	Société de production	-	F	100,00 %	IG
ID (Information et Diffusion)	SARL	Société de production	100,00 %	IG	100,00 %	IG
IP France	SA	Régie publicitaire	-	F	100,00 %	IG
IP Régions	SA	Régie publicitaire	-	F	100,00 %	IG
RTL net	SAS	Société internet	-	F	100,00 %	IG
RTL Special Marketing	SARL	Exploitation de droits dérivés et production de spectacles	-	F	100,00 %	IG
SCP	SARL	Régie publicitaire	-	F	100,00 %	IG
SERC	SA	Radio musicale Fun Radio	100,00 %	IG	100,00 %	IG
Canal Star	SARL	Station locale Fun Radio	100,00 %	IG	-	-
Sprgb Sarl	SARL	Station locale Fun Radio	100,00 %	IG	-	-
Société Commuinication A2B	SARL	Station locale Fun Radio	100,00 %	IG	-	-
Gigasud sarl	SARL	Station locale Fun Radio	100,00 %	IG	-	-
Sodera	SA	Radio musicale RTL2	100,00 %	IG	100,00 %	IG
Média Stratégie	SARL	Station locale RTL2	100,00 %	IG	-	-
FM Graffiti	SARL	Station locale RTL2	100,00 %	IG	-	-
Radio Golfe	SARL	Station locale RTL2	100,00 %	IG	-	-
Radio Porte Sud	SARL	Station locale RTL2	100,00 %	IG	-	-
RTL France Radio	SAS	Radio RTL	100,00 %	IG	100,00 %	IG
PRODUCTION ET DROITS AUDIOVISUELS						
M6 Films	SA	Coproduction de films	100,00 %	IG	100,00 %	IG
M6 Studio	SAS	Production de longs métrages d'animation	100,00 %	IG	100,00 %	IG
C. Productions	SA	Production d'émissions	100,00 %	IG	100,00 %	IG
Studio 89 Productions	SAS	Production d'émissions audiovisuelles	100,00 %	IG	100,00 %	IG
GM6 - Golden Network	SAS	Production et édition digitale	100,00 %	IG	100,00 %	IG
Société Nouvelle de Cinématographie	SA	Production / exploitation de droits audiovisuels	100,00 %	IG	100,00 %	IG
Société Nouvelle de Distribution	SA	Distribution films cinématographiques	100,00 %	IG	100,00 %	IG
Les Films de la Suane	SARL	Production / exploitation de droits audiovisuels	100,00 %	IG	100,00 %	IG
SNC Catalogue MC (ex Mandarin cinéma)	SAS	Production / exploitation de droits audiovisuels	100,00 %	IG	100,00 %	IG
SNC Audiovisuel FF (ex Fidélité Films)	SAS	Production / exploitation de droits audiovisuels	100,00 %	IG	100,00 %	IG
DIVERSIFICATIONS						
M6 Foot	SAS	Holding activité sportive	100,00 %	IG	100,00 %	IG
M6 Interactions	SAS	Entertainment et exploitation des droits dérivés	100,00 %	IG	100,00 %	IG
6&7	SAS	Société de production et d'édition musicales	49,00%	ME	49,00%	ME
M6 Evénements	SA	Production de spectacles	100,00 %	IG	100,00 %	IG
M6 Editions	SA	Société de presse	100,00 %	IG	100,00 %	IG
M6 Digital Services (ex M6 Web)	SAS	Société internet et télématique	100,00 %	IG	100,00 %	IG
Elephorm	SAS	Société internet	34,00%	ME	34,00%	ME
iGraal	SAS	Société internet	51,00%	IG	51,00%	IG
M6 Hosting	SAS	Hébergement web et infogérance	100,00 %	IG	-	-
QuickSign	SAS	Activités spécialisées, scientifiques et techniques diverses	24,14%	ME	24,14%	ME

			31/12/2018		31/12/2017	
Société	Forme	Activité	% de contrôle	Méthode de consolidation	% de contrôle	Méthode de consolidation
Panora Services	SAS	Comparateur de banques en ligne	50,00 %	ME	50,00 %	ME
M6 Créations	SAS	Production d'œuvres audiovisuelles	100,00 %	IG	100,00 %	IG
Stéphane Plaza France	SAS	Promotion immobilière	49,00 %	ME	49,00 %	ME
Sous-groupe HSS :						
Home Shopping Service	SA	Emissions de téléachat	100,00 %	IG	100,00 %	IG
HSS Belgique	SA	Emissions de téléachat	100,00 %	IG	50,00 %	ME
HSS Hongrie	SA	Emissions de téléachat	100,00 %	IG	100,00 %	IG
SETV Belgique	SCRL	Exploitation bureau de gestion vente par téléachat	0%	-	100,00 %	IG
Unité 15 Belgique	SA	Service clients	100,00 %	IG	100,00 %	IG
monAlbumPhoto	SAS	Vente à distance sur catalogue spécialisé	0%	-	100,00 %	IG
Printic	SAS	Activités photographiques	0%	-	100,00 %	IG
Joïkka (ex M6 Divertissement)	SAS	Vente à distance de bijoux	100,00 %	IG	100,00 %	IG
M6 Shop	SAS	Sans activité	100,00 %	IG	100,00 %	IG
Luxview	SAS	E-commerce	95,56 %	IG	95,56 %	IG
Optilens	SPRL	E-commerce	100,00 %	IG	100,00 %	IG
Best of TV	SAS	Commerce de gros	51,00 %	IG	51,00 %	IG
Best of TV Benelux	SPRL	Commerce de gros	100,00 %	IG	100,00 %	IG
IMMOBILIER - SANS ACTIVITE						
Immobilière 46D	SAS	Immeuble de Neuilly	100,00 %	IG	100,00 %	IG
Immobilière M6	SAS	Immeuble de Neuilly	100,00 %	IG	100,00 %	IG
SCI du 107	SCI	Immeuble de Neuilly	100,00 %	IG	100,00 %	IG
Life TV	SA	Chaîne TNT	33,33%	ME	33,33%	ME
M6 Bordeaux	SAS	Décrochage local	100,00 %	IG	100,00 %	IG
M6 Diffusion	SA	Holding activité numérique	100,00 %	IG	100,00 %	IG
M6 Développement	SASU	Organisation de formation	100,00 %	IG	100,00 %	IG
SND USA	INC	Holding activité droits audiovisuels	100,00 %	IG	100,00 %	IG
SND Films	LLC	Développement d'œuvres cinématographiques	100,00 %	IG	100,00 %	IG
ACTIVITES CEDEES						
FC Girondins de Bordeaux	SA	Club de Football	-	-	100,00 %	IG
33 FM	SAS	Édition et diffusion de programmes radio	-	-	95,00 %	IG
Girondins Expressions	SAS	Chaine TV dédiée aux Girondins 24h / 24h	-	-	100,00 %	IG
Girondins Horizons	SAS	Agence de voyages	-	-	100,00 %	IG

IG : Intégration globale
ME : Mise en équivalence
F : Fusion

Le Groupe n'est ni actionnaire, ni partie prenante dans aucune société " ad hoc ".